

DOSSIER : ÉOLIENNES

ÇA tourne dans les chaumières. La Creuse met pleine bourre sur les éoliennes. Ça vient par cinq ou six, seuil de rentabilité pour l'investisseur : un industriel. Comme c'est mignon, ces industriels on doit toujours leur faire confiance pour tout.



L'énergie, même renouvelable, même trompe l'œil, reste un but lucratif. Dresser six pauvres éoliennes çà et là dans quelques coins de campagne ne nous fait pas oublier ces centrales nucléaires qui ne ferment pas, ces mines de charbon à grand tonnage, en Allemagne, qui nous alimentent parfois l'hiver. Il y en a vraiment qui se font une bonne conscience écolo en dégoutant un emplacement d'éoliennes pour des industriels. Chambonchard s'y était lancé à sa façon, en avant-garde, pas si rentable que ça en fait, et puis, on offre la campagne à d'autres industriels : vers Boussac (Saint-Marien) et plus récemment avec le projet « Tardes-Le Chauchet ». Une éolienne, c'est pas pire qu'un gros pylône électrique mais c'est toujours mieux quand ce n'est pas à côté de chez soi... Et les industriels qui montent les éoliennes, les décideurs des lieux d'implantation, du moment que ce n'est pas devant leur gueule, ils s'en foutent. C'est toujours plus facile d'aller faire ça chez les autres quand ils n'ont pas le droit de rétorquer.

Alors qu'il y a l'exemple, au moins, de Montdidier en Picardie, qui a investi dans une éolienne communale : pas de grosse boîte et une énergie qui sert directement aux habitants. On peut se passer des requins... reste qu'on est tellement habitué à courber l'échine, que c'est tellement facile de laisser faire l'industriel, de le laisser gérer, faire payer l'énergie, engranger le pognon. Avant de planter des éoliennes industrielles partout, on peut se demander : à qui ça sert ?

Début du dossier page 9

Rassemblement des Fades

Une mobilisation pour les services public, notamment sur la question de la santé aura lieu le 5 octobre. Vous pouvez aussi envoyer la carte postale - pétition signée.

Lire page 18

Sylumis se tire

Le site de l'entreprise de Sylumis à Mérinchal a fermé cet été. L'activité se déplace sur le site de Oyonnax, dans l'Ain. Une décision qui était prévue de longue date ?

Voir page 13

Bzz Bzz

Les abeilles font toujours des essaims. Votre chronique revient dans le Trou. La culture rurale, c'est aussi le savoir des choses de la campagne. Apiculteurs des Combrailles, n'hésitez pas à partager vos impressions.

Voir page 18

Pontaumur

Le bruit et l'odeur : le retour ! Et l'origine n'est en rien les pauvres de la banlieue, mais une activité supplémentaire dans l'usine Innov'ia. Ça devait être réglé...

Lire pages 16-17.

Bouffe en Combrailles : farines, pommes et cantine

Une petite comparaison de plusieurs farines des « Combrailles ». Vous pouvez parfois acheter des sacs avec cette mention « Combrailles ». Une farine locale ! Ni de Limagne, ni de la Beauce ! ça alors ! Mais, des farines locales, il y en a plusieurs.

Et les fameuses pommes du Chauchet : c'est la saison. On a voulu en savoir un peu plus aussi et on est allé interviewer le propriétaire du verger de La Salle.

Présentation également de la politique de la cantine de Mainsat : on joue sur l'approvisionnement local. L'occasion aussi d'un travail éducatif avec les élèves.

Voir page 3, 4 et 5.

Ô Pays de Combraille

Notre numéro 1 (devenu une archive) présentait un peu les limites de notre sublime région. Certains en seront peu être même restés sur leur fin. Rebelote donc avec davantage de précision et un article en deux parties. La première dans ce numéro, la suite au prochain.

À lire page 16

Extraction d'or vers Lussat ?

Un permis d'exploration (dit de « Villeranges ») a été demandé en tout cas. Lussat en passe d'être un territoire colonisé ? Avec les risques que cela comporte également. Mais ça concerne aussi les communes de Tardes, Sannat, Chambon, Auge, Bord-St-Georges et Lépaud.

Lire pages 6-7.

Chambonchard

Tardes

Le Chauchet

Saint-Priest

Saint-Marien

Bussièrès

Saint-Georges

Lussat

Lépaud

Chambon

Bord-St-Georges

Virlet

Sannat

Saint-Gervais d'Auvergne

Villosanges

Mainsat

Pontaumur

Mérinchal

Martiens de Montaigut

Des martiens auraient été aperçus dans la campagne de Montaigut. Ils seraient venus du Sud. « Aveuglant » auraient certifié certains paysans. Tout serait en effet parti d'une lueur rougeâtre, très âtre, très astre, dans le ciel nocturne du 27 août, enfin du 28 puisque minuit était passé : la révélation. Comment sont-ils, de quelle taille sont-ils, où sont-ils atterrés exactement ? La commune de Montaigut semble toute indiquée ! Mais depuis... On peut imaginer qu'ils n'essaient pas de se faire remarquer et qu'ils ne vont, par conséquent, pas bien vite. Ils devraient donc toujours se trouver dans le secteur de Montaigut. Ils ne seraient pas animés de mauvaises intentions, rassurez-vous, puisqu'aucune exaction à caractère martien n'a été relevée. Toutefois, cette arrivée dans l'espace Auvergnat, de PLUSIEURS spécimens, laisse songeur...



AU SOMMAIRE :

- p. 3 - La farine des Combrailles
- p. 4 - De la fourche à la fourchette
- p. 5 - Pommes du Chauchet
- p. 6 - Exploitations minière dans la Creuse
- p. 8 - La Croissance
- p. 9 - DOSSIER : « Éoliennes »
- p. 13 - Délocalisation de Sylumis, Mérinchal
- p. 14 - Innov'ia
- p. 16 - Entre Berry et Bourbonnais : La Combraille
- p. 17 - Bal-buisness à St-Gervais
- p. 18 - Les abeilles : Chronique II
- p. 20 - Fouilles à Blot

Edito

En grève. Le personnel réclame une augmentation suite à l'annonce des bénéfices titaniques réalisés par le TDC cette année qui compte désormais dans le CAC40.



Comptabilité du Trou

Où en sont les finances du journal... après un an ? Notre dernier relevé (31/07/2013) indique 541,22 euros de réserve. Cela avant d'avoir récolté l'argent du numéro 4.

On a avancé (Marie-No surtout) l'argent de la première impression.

Les frais d'impression + mise en page varient entre 1000 et 1300 euros selon les numéros, en gros ça veut dire qu'un numéro nous revient un peu plus d'un euro et ça veut donc dire aussi qu'il faut qu'on en vende pas mal ! Plus de la moitié. On laisse aussi, en général, 40 centimes au point de vente par numéro.

Dans les autres frais, il y a la tenue des comptes (un frais bancaire 12 euros tous les 3 mois), un achat de parts sociales -obligatoire au départ, ça veut dire qu'on a un droit de vote à la banque- au Crédit Coopératif (61 euros)

et l'achat de timbres pour les abonnements.

Pour ceux qui n'ont vraiment pas les moyens, contactez-nous, on fera un prix libre.

Si vous voulez des Trous en dépôt dans votre village parce qu'il n'y en n'a pas, contactez-nous aussi !

En (plus ou moins) bref :

Anschald

Attention, le nom s'était glissé (avec ses petites pattes) au-dessus du nom de Chénérailles dans le numéro 4. Il vient, en fait, au-dessus de la commune de Bromont-Lamothe.

Scop Hanneman, c'est fini

On parlait de la Scop Hanneman (Lavaveix-les-Mines) dans le numéro 3, mais alors que le numéro venait de sortir, voilà que la Scop avait cessé son activité. Mais on peut toujours rencontrer les personnes qui y ont participé et qui, n'en doutons pas, ne cesseront pas leurs activités.

Gaz de schistes, permis de Brive non accordé

Des industriels déboutés, ça n'arrive plus si souvent que ça ! Ça peut momentanément se fêter. Il faut dire qu'on s'était mobilisé à Sarlat. Hexon Gaz n'a pas eu le droit d'explorer les gaz de schistes, mince alors, pauvres petits gaziers de Singapour. La vigilance reste de mise sur les gaz de schistes, Montebourgeois et capitalo-industriels de tous poils s'unissent pour l'« indépendance nationale », encore celle-là. On nous a déjà fait le coup avec le nucléaire, n'est-ce pas !

Auzances : toujours pas de point de vente de billets SNCF

Ceci fait suite à l'article du Trou n°2 concernant la fermeture du guichet de la gare d'Auzances. Actuellement (26 juillet 2013), il n'est toujours pas possible d'acheter un billet de train à Auzances. Le dispositif Novater (projet de la collectivité) n'est pas encore mis en place. La SNCF n'a donc pas du tout assuré la transition comme elle s'en vantait si bien dans la lettre

envoyée à la mairie d'Auzances l'été dernier. Cela fait donc plus de 6 mois, mais, au grand jamais, les habitants ne doivent s'inquiéter d'être délaissés par le service public.

Evaux-les-Bains

Fermeture de la librairie. La presse marche mal, les librairies aussi... Mais les supermarchés se portent bien dans notre cher pays.

Espérons une prochaine réouverture d'une presse à Evaux.

Dontreix

Un lieu de convivialité a réouvert : l'Auberge des Rochers.

C'est avec plaisir qu'en passant par Dontreix pour déposer les « trous » n°4 dans tous les points de vente de ma tournée, j'ai vu que le restaurant avait réouvert ses portes. Et de plus il fait bar et épicerie. J'y ai mangé un très bon menu du jour pour 12 €. De plus, ils ont gentiment accepté que je leur laisse quelques « trous » en dépôt-vente.

La dame du TROU

Les Ancizes : Aubert & Duval

L'usine a été classée « site amiante » pour la période « 1917-1992 ». Pour la suite, ça reste encore à voir. La retraite anticipée accordée aux salariés exposés, c'est toujours ça. Une victoire pour le personnel. Ça n'annule pas non plus l'exposition. Il semble qu'il faille toujours obliger les industriels pour qu'ils se soucient de la santé des gens.

Gour de Tazenat

Le Réaménagement du site fait l'objet... d'un marché (voir <http://www.manzat-communaute.fr>). Ça veut dire que ça n'intéresse pas trop les communes, non ? Ni le PNR des volcans d'Auvergne ? Bon, puisqu'on est sur le Parc, sur un site naturel, ça devrait être bien fait quand même. Mais au cas où, il vaut toujours mieux s'en inquiéter avant qu'après. Le début des travaux est prévu pour le 1er octobre.

Un grand MERCI

À tous les commerçants qui acceptent de diffuser notre « TROU » : libraires, points presse, bars-tabac, boulangeries, épicerie, restaurants, points multi-services, et qui prennent de leur temps au milieu de leur clients pour nous accueillir. Sans eux, le « TROU » ne pourrait pas exister, même avec la bonne volonté de tous les bénévoles de l'association.

Merci aussi aux donateurs et aux lecteurs qui nous envoient des remarques sur les articles.

Affaire Teilhet : suite après témoignage

Ça traîne toujours mais il y a eu un témoignage. On a mis longtemps à entendre le témoin mais on l'a entendu. Et Cécile Bergougnoux a fait un article dans La Montagne (22/06/2013) où est écrit que le témoin « dit faire désormais l'objet de pressions : menaces de mort, propositions d'argent ». Les menaces se seraient calmées après l'article selon Michel Message, qu'on a contacté pour l'occasion. La somme proposée en échange du silence serait de 90000 euros (La Montagne) : ça en fait du pognon. Question supplémentaire si la somme est exacte : d'où peut-elle venir ? Ils seraient si riches ? Ou bien, comme le dit Michel Message, ça viendrait dans ce cas de la mafia agricole ? Pour Michel, vu la rapidité de la justice, pas encore la peine de parler de retraite. Il faut trouver quelqu'un (de fiable !) pour reprendre les terres. « Terre de Liens » a été contacté mais ils ne semblent pas donner, selon Michel, de signe rapide d'intérêt. Alors il faudrait avoir peur ? Plus personne ne pourrait s'installer à Teilhet : triste image pour le pays qui ne sera effacée qu'avec la résolution de l'affaire et surtout un bon projet d'installation sur place. C'est ce sur quoi devraient se pencher les élus. La députée pourrait, par exemple, faire un tour dans le coin, pour rencontrer les acteurs, histoire de faire bouger les choses. Car peut-on encore compter sur les maires du canton ? Il faut que le nouveau va s'installer puisse avoir l'assurance de ne pas être ennuyé.

Avec le témoignage, Clermont a repris l'enquête : on attend que le vent tourne enfin.

Saint-Maurice-pré-Pionsat

C'est curieux, rien d'élucidé non plus. Omerta quand tu nous tiens...

Brèves de doute

Saint-Priest-des-Champs

Quand on vous dit qu'il n'y a plus de saisons... La foire aux choux s'est déroulée le 3 août à Saint-Priest-des-Champs. Mmmh le bon chou farci par 30° !

Le Trou, toujours plein de bonnes idées et professionnel dans le sermon, suggère un léger recyclage aux organisateurs : une foire aux courges le premier avril. Avec la première dame en invitée d'honneur !

Fernoël

À l'issue du prochain festival, les loups-garous de Giat pourraient faire une apparition publique.

Charensat

Un grand bal organisé par l'amicale des Martiens d'Auvergne qui avait lieu samedi 7 septembre, est passé totalement inaperçu des habitants du village. Ces néo-ruraux « ne se sentent pas encore prêts à s'intégrer à la population locale suite à l'histoire des loups-garou de Giat » d'après Xzwürhgschtyk Zxsüwöth, organisateur interrogé à cette occasion, raison pour laquelle ils ont dû utiliser des réflecteurs d'ondes pulsées à laso-convecteur au chlorure de titane pour pouvoir donner leur petite fête en toute discrétion. Ceci expliquant peut-être cela !



Youx

Le bal des Vampires de Youx tourne à l'eau de boudin lorsque vers 11h, la communauté des Vampires de Youx commence son feu d'artifice annuel. Effrayé par les détonations, un cheval pur-sang saute la clôture et rue parmi les spectateurs atterrés. Perdant son sang-froid en croyant sa mort sûre, un des participants déclencha une panique générale. Mais heureusement, un des organisateurs réussit à maîtriser le cheval le calme revint aussitôt. Quant au responsable de la sécurité, il a de quoi se faire du mauvais sang !

L'aéroport de Vergheas

Le projet d'aéroport de Vergheas rencontrant une forte résistance auprès de la population locale et de foules se mobilisant des quatre coins de l'hexagone qui viennent manifester leur désapprobation semble être différé. Le maire de Vergheas a seulement déclaré que le projet présentait quelques difficultés techniques et allait être re-étudié au prochain conseil. À suivre...



Légende : le chien noir de Pontgibaud

Vers 1470, le père Imbert, charpentier à Pontgibaud, accusé de sorcellerie, fut brûlé vif. Deux années plus tard, ce fut le procès du fils qui confessa une histoire :

Un soir à la brune, venant de son pré, il avait été abordé par un chien noir, nommé Allonzo, qui lui proposa de venger son père.

« N'aie crainte, je suis Allonzo et je protégeais ton père... »

« Va dans le cimetière de Volvic, demain avant le lever du soleil. Tu y trouveras à main gauche en entrant un tas d'ossements... »

Lesdits os mis au feu feraient de la cendre de mort.

Le chien arma donc son bras en lui procurant les cendres d'ossements provenant du cimetière de Volvic, et un bâton de mort, qui estropiait ceux qu'il frappait.

De cette cendre, le fils Imbert fit mourir deux personnes. Le chien noir lui avait aussi donné un bâton : les gens et les bêtes qu'il en frappait s'en trouvaient estropiés. Le chien le conduisit, une certaine nuit, au lieu appelé La Garde. Au milieu d'un feu et monté sur un âne, il y vit un géant qui avait la figure large comme un quarton. Une foule de fachineis, fachineires, l'entourait. Imbert en reconnut plusieurs pour être de Banières et de Chambois. Le géant lui fit donner un grand cerce noir, lui ordonna de l'allumer et de faire le tour de la compagnie.

« Que l'on se souvienne du chef gaulois qui, en signe de soumission à César, fit le tour de son tribunal. »

C'était la façon celtique, antique, de se vouer aux Dieux. Après quoi le géant dit le pacte conclu et admit le garçon au rang de ses serviteurs. Ces aveux faits, s'attendant à être brûlé comme son père, le malheureux essaya de se fracasser la tête en se lançant contre les murs de son cachot. Il fut aussitôt enchaîné.

Il s'enfonça alors dans le nez des pailles extraites de sa paille et laissa saigner jusqu'à la mort. On accusa le seigneur de Pontgibaud, M. de la Fayette, de s'être prêté à ce suicide pour éviter les frais d'un bûcher.

Source : auvergnecentrefrance.com



Ne soyez pas sectaire ! Mangez du St-Nectaire.

« La chance s'attrape par les cheveux. Mais elle est chauve. »

Stendhal

Black is beautiful

Black et Decker

D'équerre est d'aplomb

D'aplomb est « du Cantal »

Si vous avez du plomb dans la tête :

Mangez du Cantal

Meuh ! Meuh !

Il ne faut plus contester
Il ne faut plus se révolter
Être féministe c'est ringard.
Être syndicaliste c'est ringard.
Il faut dire amen à tout, au capitalisme, aux religions, à la pub, à la télé, au fric etc....
Triste évolution, ne pensez pas que vous préparez le monde de demain, par contre quelques uns sont en train de le préparer pour vous.
Qui ne bouge pas ne ressent pas ses chaînes

Rosa Luxembourg

Si vous n'êtes pas encore daltonien

Mangez du Bleu d'Auvergne

Vous verrez la vie en rose

LES farines de LA Combraille : du blé au pain

La Combraille n'est pas la première terre à laquelle on pense en termes de grenier à blé. Cela dit, il est tout à fait possible pour les consommateurs et boulangers voulant se fournir localement d'acheter de la farine produite avec du blé de chez nous. Mais attention, il y a farine des Combrailles et farine des Combrailles, alors faisons nos choix en connaissance de cause ! Voici un petit aperçu des farines locales.

Que se cache-t-il derrière les appellations ?

Il y a tout d'abord la « farine des Combrailles » qui laisserait penser à un regroupement de multiples producteurs de la région naturelle des Combrailles. Il s'agit en fait de quatre paysans (deux ou trois exploitations) du canton de Saint-Gervais-d'Auvergne. Ils déposent la marque à l'INPI dans les années 90 pour l'appellation « le pain des Combrailles ». Au départ, la variété de blé utilisée était le Camp Rémy, relativement rustique et adaptée aux sols de la Combraille, la qualité de ce blé compensant son plus faible rendement. Le Camp Rémy, qui dégènerait par faute de manque de développement de la part de son obtenteur, est remplacé par des blés plus classiques (Apache, Pireneo) pour n'être plus que minoritaire. Il y a une charte de qualité, mais qui reste peu ambitieuse (source : site paindescombrailles.free.fr) :

- Quantité maximale d'azote à l'hectare inférieur à 150 U / hectare (1kg = 0,335 unité)
- Contrôle des pulvérisateurs (pas de fuites, pas de déséquilibre entre les buses antidérive de pulvérisateur, maximum de traitement au M2 = 1,5 centilitre)
- Contrôle du stockage des produits phytosanitaires
- Contrôle du stockage du blé (pas d'insecticides dans les cellules) avec identification des parcelles.

Afficher le fait de contrôler les pulvérisateurs pour qu'il n'y ait pas de fuites comme un gage de qualité relève quand même d'une certaine faiblesse de la charte. Rien n'est indiqué sur l'emploi de désherbant. Bon, on remarque quand même dans la charte l'absence d'insecticides pour le stockage, c'est toujours mieux probablement que le blé de Limagne de Limagrain car ce sont les traitements les plus nocifs pour l'homme car directement en contact avec le grain de blé. L'apparition des allergies au gluten ne devrait peut-être pas nous étonner : associé à des molécules chimiques, le gluten n'est plus accepté par certaines personnes et leur corps le rejette alors systématiquement car identifié comme nocif, même lorsqu'il n'est plus associé à des molécules chimiques.

Avec 200 hectares cultivés pour 2 ou 3 exploitations (uniquement pour le blé de la farine des Combrailles car ce n'est pas leur unique production), il s'agit de « gros » paysans pour la région agricole des Combrailles ! Des témoignages signalent que les agriculteurs roulent régulièrement en tracteur de Ayat-sur-Sioule jusqu'à Gouttières pour amener fumier, vaches, foin... d'une propriété à l'autre ! Alors, en achetant cette farine je pensais favoriser l'emploi agricole et l'agriculture traditionnelle des Combrailles mais ce n'est pas le cas, c'est au contraire le type de modèle les plus intensifs dans notre région. Le blé est transformé en farine à Lucenay-lès-Aix, près de Moulins par...le Moulin des Combrailles... Une appellation « Combrailles » qui est à mon goût un peu usurpée et qui trompe un peu le consommateur. Une boulangerie de Vichy, la maison Jouannet, qui utilise cette farine mentionne d'ailleurs à tort sur son site internet : « Cette farine est issue d'une agriculture raisonnée pratiquée par 4 agriculteurs de St Gervais d'Auvergne, qui se sont engagés à fournir au Moulin des Combrailles, un blé garanti sans OGM, sans pesticides, en culture comme en stockage. Un blé d'exception pour une farine totalement tracée et pour préserver notre capital santé ! » Il faut croire qu'ils n'ont pas vraiment tracé la farine, comme ils disent, car des pesticides sont utilisés pour la production de ce blé.

La « farine Cœur de Combrailles » est produite au moulin Bouty à Villosanges. Ce moulin travaillait anciennement avec les producteurs de la farine des Combrailles et a décidé de s'en séparer pour lancer sa propre marque. Sa farine est garantie sans additifs ni améliorants. Le blé est fourni par quelques producteurs des alentours (Villosanges, Landogne,

Charensat), la plupart des petits producteurs. Il y a un producteur principal qui consacre 10 hectares de blé sur ses 30 pour le moulin de Bouty. La variété utilisée à l'origine est là aussi le Camp Rémy, mais celle-ci se voit petit à petit remplacée par la variété Apache, environ 20 % plus productive et qui permet d'atteindre 50 quintaux à l'hectare. Un cahier des charges moral lie les producteurs au meunier : pas d'insecticides au stockage ni à la culture (donc critère plus strict que pour la farine des Combrailles). Un autre critère pour la réussite du blé sans trop d'intrants est la longueur des rotations : un blé tous les 5 ans avec 3 ans de prairie temporaire et un an de pommes de terre (car ce producteur est également un important producteur de semences de pommes de terre avec 18 ha en culture). Un fongicide est employé et la fertilisation s'élève à une centaine d'unités d'azote par hectare (en Limagne ça peut être presque le double !) avec du fumier en complément comme engrais de fond. Nous ne savons pas si du désherbant est utilisé.

La farine est disponible en vente directe au moulin ou chez les producteurs, dans quelques supermarchés ou encore à la boulangerie de Charensat (voir photo). M. Gourson l'utilise d'ailleurs pour réaliser son pain des Combrailles, que vous pourrez acheter en couronne ou en boule en venant chercher votre délicieux Saint-Paul. L'absence d'additif et d'améliorant en fait une farine de qualité supérieure pour M. Gourson. Il la nourrit d'un levain et la travaille différemment (temps de repos, façonnage manuel) qu'une farine classique pour obtenir un pain bien levé, d'une saveur particulière et à la teinte grisonnante. Une filière qui a donc l'avantage d'être locale en limitant les intermédiaires et les camions sur les routes.

Enfin, du côté des appellations, il y a « la Limousette », cette baguette que vous pourrez trouver dans une vingtaine de boulangeries du département de la Creuse. Des agriculteurs d'Evaux-les-Bains et alentours ont constitué un GIE pour valoriser une partie de leur blé localement et monter des cellules de stockage en commun grâce à un subventionnement suite à la constitution d'un dossier européen dans le cadre d'un programme Leader (minuscule tiroir financier de la PAC qui ne va pas à la production intensive mais au développement rural). Au départ du projet en 1999, 19 entreprises agricoles exploitaient 50 hectares pour un rendement moyen de 48 quintaux/ha. Actuellement l'association du blé d'Evaux compte 13 exploitations pour 300 hectares avec un rendement moyen de 58 quintaux/ha. En dix ans, il y a donc 6 exploitants qui ont quitté le navire. Par contre les surfaces de culture ont été multipliées par 6. En moyenne, un producteur consacre donc 23 ha de blé pour la Limousette, sachant que ce n'est pas leur seul débouché. La variété cultivée est uniquement le Camp Rémy, la fameuse variété réputée pour sa qualité boulangère mais aux plus faibles rendements. Toutefois, le rendement sur Evaux est en moyenne de 58 quintaux à l'hectare, donc supérieur à celui en Cœur de Combrailles. Alors, d'où vient cette différence de rendement ? Peut-être des terres d'Evaux qui sont réputées très bonnes ou bien des pratiques agricoles ? Le meunier, quant à lui, n'est pas situé dans la région.

Concernant le cahier des charges, il est mentionné sur le web une « production respectueuse de l'environnement (quantité d'intrant limité, rotation courte afin de



Boulangerie de Charensat

ne pas appauvrir le sol avec seulement deux années successives de production de céréales sur une même parcelle... ». Ce n'est donc pas de la monoculture année après année mais au niveau des rotations, il y a moins de diversification et de repos des parcelles que pour Cœur de Combrailles (pour le blé de la Limousette on peut faire blé/blé/prairie/blé/blé sur 5 ans). Pour les intrants notamment d'azote minéral, ils sont basés sur des analyses de terre à l'automne et d'un calcul de reliquat azote au printemps pour apporter le nécessaire. En avril, la teneur en azote des jus de tiges est vérifiée pour évaluer si la plante a son compte. Herbicides et fongicides sont utilisés si besoin.

Des démarches à plus petite échelle : exemples de quelques paysans bio

Si nous avons vu que les farines précédentes respectaient un cahier des charges plus ou moins strict, certains producteurs se sont engagés dans une production de blé en agriculture biologique, c'est à dire sans intrants chimiques (azote minéral), ni fongicides, ni pesticides, à la culture comme au stockage.

Toujours sur Evaux-les-Bains, terre à blé creusoise par excellence, Pierre Chartron et Hervé Chandumont, cultivant diverses variétés de blé en bio, approvisionnement deux meuniers, dont un à Saint-Junien en Haute-Vienne qui est également boulanger et revend son pain sur tout le Limousin et en Charente dans des magasins spécialisés en agriculture biologique et en restauration collective, sous le nom « Les Moissons du Limousin ».

Encore sur Evaux-les-Bains (si !), Christophe et Katia Bouzon à la ferme de la Monterolle cultivent leur blé en agriculture biologique et le transforment eux-mêmes en farine. En octobre, les variétés semées sont Renn, Chevalier et Pireneo. Là aussi, on produit sans traitements chimiques (ni insecticides ni fongicides) et sans azote de synthèse : c'est le fumier de leurs poules pondeuses qui est le fertilisant de la céréale. Certes, avec 35 quintaux à l'hectare, le rendement est inférieur à ceux de l'agriculture conventionnelle. Cela n'empêche pas que son blé atteigne un taux de protéine de 11,7 % (taux voulu à 10-12% pour la panifica-

tion). On voit donc bien le dilemme : si l'on veut augmenter le taux de protéine sans baisser le rendement, on est contraint d'apporter de l'azote minéral. Christophe Bouzon a fait le choix de conserver un bon taux de protéine avec un rendement à l'hectare plus faible pour produire en agriculture biologique. Des engrais verts sont utilisés en interculture : vesce et trèfle en ce qui concerne les légumineuses mais aussi du sarrasin.

Après la récolte, le blé est entreposé en silos (pas de traitements non plus au stockage), trié avec un trieur de la CUMA, puis moulu à l'aide d'un moulin électrique à meule de pierre, avant d'être tamisé. Ainsi, on peut venir chercher son sac de 5 ou 25 kg de farine fraîchement moulue à la ferme de la Monterolle. La farine est aussi disponible à la boutique bio La Gentiane à Pontaumur et dans des magasins bios à Montluçon et Guéret. Il y a aussi Perrine qui utilise la farine d'Evaux à Saint-Domet et Emma à Saint-Priest-des-Champs pour leurs pains. Utiliser une farine fraîche semi-complète (germe et amande du blé plus une partie du son) comme celle-ci permet d'avoir davantage de sels minéraux et de vitamines dans le produit cuisiné.

À Muravaux, commune de Chard (23), Marc et Maly Bosle réalisent aussi eux-mêmes leur farine bio à partir des céréales qu'ils cultivent. Sur leurs terres, poussent du blé des variétés pyrénéo et chevalier (1 ha), du grand épeautre (1 ha), du seigle (30 a) et du sarrasin (1 ha). La farine est produite grâce à un moulin en meule de pierre horizontale (moulin du tyrol). Ils vendent leur farine à la ferme le samedi, sur les marchés, notamment à Auzances le mardi matin, et à la Gentiane à Pontaumur. Vous pourrez donc avoir le plaisir de réaliser vos gâteaux, crêpes, galettes de sarrasin ou même votre pain (à moins que vous préfériez acheter directement celui que fait Marc Bosle de façon hebdomadaire). Des produits sains exempts de produits chimiques, vos petites préparations seront d'une excellente qualité alimentaire. Comme à la Monterolle, la culture du blé en agriculture biologique signifie qu'il faut rogner sur les rendements, qui sont à Muravaux de 25 quintaux à l'hectare (le sarrasin est encore moins productif avec 15 quintaux à l'hectare). Ensuite, la rotation des cultures entre les céréales, le trèfle, les légumes et la prairie pâturée par des bovins permet aux sols de ne pas s'appauvrir.

À nous de choisir ce qu'on veut

Nous consommons du pain quotidiennement, alors pour notre santé et celle des terres que nous empruntons à nos enfants, nous avons le choix de consommer du pain issu de farine et de blé de qualité. Nous avons vu les différents échelons qui existent. De Limagne, de Beauce ou d'autres plaines céréalières sortent quantité de blés sur-fertilisés et traités à la culture comme au stockage. Ces blés donnent lieu à des farines plus ou moins bon marché mais bourrées d'additifs et d'améliorants. Différents blés de Combraille présentent l'avantage de ne pas être traités au stockage et d'alimenter une filière plus ou moins locale selon les farines. Enfin, des paysans bios proposent directement leur mouture fraîche : circuit court pour le consommateur, court-circuit des produits chimiques et des camions sur la route.

ED



Evaux, moisson des blés «bio»

De la fourche à la fourchette

Circuits courts et expérimentation à l'école de Mainsat (Creuse)

Patrick Compagnon Un parcours atypique

Parti de Clermont-Ferrand, Patrick Compagnon s'installe pour six ans à l'Île de Ré. Il devient Disk Jockey, et travaille pour Radio France à la Rochelle.

P. Compagnon n'aime pas la routine.

En 1997, pour changer, il part pour l'Angleterre, commence à faire la plongée, puis cuisine dans un restaurant de Novotel, finalement il prend un travail de bureau pour l'entreprise Rank Xerox-Europe.

De retour en France en 2003 avec sa femme, il s'installe à Paris et occupe divers emplois dans les bureaux.

En 2008, souhaitant ouvrir un restaurant, il passe un CAP de cuisinier (Ecole hôtelière de Meudon-la-Forêt).....

En 2009, il arrive en Creuse avec pour projet d'ouvrir une crêperie. Il habite d'abord dans un des appartements du château de Mainsat. Il cherche un local pour le restaurant, rencontre les banques, étudie bien le projet qu'il abandonnera parce que il est difficile de vivre à deux sur un tel projet.

Puis, il s'installe à La Besse sur la commune de Mainsat.

En 2010, il prend le poste de cantinier à l'École de Mainsat (Creuse).

Les Circuits courts

Définition officielle du circuit court : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Déjà pour son projet de crêperie, P. Compagnon avait l'intention de travailler en circuit court et avait rencontré un producteur pour se fournir en farine et œufs. Il manifestait également de l'intérêt pour le « slow-food ».

Le Slow Food est un mouvement international qui a pour principal objectif de sensibiliser les citoyens à l'écogastronomie et à l'alterconsommation.

Il avait, par ailleurs, engagé une réflexion sur les déchets.

Selon un article paru récemment dans Le Monde : « Près 50 % d'aliments sains sont gaspillés chaque année dans l'UE, par les ménages, les supermarchés, les restaurants et la chaîne alimentaire, alors que 79 millions de citoyens vivent au-dessous du seuil de pauvreté et que 16 millions dépendent de l'aide alimentaire d'œuvres de charité ».

Sa rencontre avec le Pays de Combraille en Marche et l'Université rurale lui a permis de mettre en place un projet expérimental sur la commune de Mainsat

Ayant appris par hasard l'existence et l'inauguration (le 12 septembre 2012 à Jarnages) de cette université dont le thème est « circuits courts et ressources locales », il décide de s'y rendre avec sa femme pour assister aux conférences. N'ayant pas de nouvelles de la suite donnée à cette première animation, il contacte le Pays et décide de participer à l'un des groupes de travail « manger des produits locaux et frais à la cantine » qui se met en place en octobre 2012. Il participe avec d'autres cantiniers et cantinières à quatre ateliers. (présenta-

tion des circuits, discussions entre cantiniers, proposition d'expérimentation dans une cantine), et se propose de construire une expérimentation à l'école de Mainsat.

Véronique, cantinière à Champagnat fait quelques expérimentations de son côté et dans une moindre mesure, les écoles de Dontreix, Rougnat participent à ce projet.

Une remarque : sur certaines communes, les épiceries sont obligés de se fournir auprès des fournisseurs imposés par la maison mère donc ne peuvent pas (ou ne veulent pas) vendre des produits locaux. En réalité, cette obligation n'est-elle pas un fantasme !

Expérimentation à l'École de Mainsat

Les repas

Mainsat fait partie de la communauté de communes d'Auzances/Bellegarde qui possède la compétence école. Cette com.com, après présentation de devis, donne son accord de principe pour la farine et les œufs. Ce qui permettra à Patrick de confectionner la pâte à tarte, les quiches, les œufs à la florentine.

Progressivement, différents produits issus des circuits courts sont consommés à l'école : œufs/farine (provenance Evaux-les-Bains), poulets fermiers (Sermur), légumes (Mainsat), fromage de chèvre (Reterre), viande de bœuf et veau et parfois porc et agneau de la boucherie de Mainsat.

Le Bio ?

Patrick aurait souhaité profiter de cette expérience pour passer au bio mais cela n'a pas été possible. Sur le territoire, il n'y a pas suffisamment de producteurs.

Le problème de coût, contrairement à ce que l'on pense, ne se posait pas (produits pas plus chers finalement).

Question de qualité ?

Globalement, cela va. Il souhaiterait toutefois la création d'une charte de qualité pour les producteurs afin de ne pas avoir de surprise.

L'organisation des repas

Cela n'a toujours été facile !

A ses débuts de cantinier, Patrick Compagnon pense avoir été trop cool et les enfants avaient senti la faille. Ensuite, il a suivi un stage organisé par la com/com d'Auzances/Bellegarde pour savoir se comporter vis-à-vis des enfants difficiles et agressifs.

Et l'expérimentation s'est bien passée !

Pas de menu entier mais des plats (pratiquement 1 plat/jour) utilisant des produits provenant des circuits courts.

L'hiver, on sert de la soupe et quand c'est la saison, des salades composées...

Autres exemples de plats d'hiver et d'été :

Oeufs à la florentine (épinard + sauce Mornay) pour apprendre à aimer les épinards ! et c'est une réussite !

- Blanquette de veau

- Poulet rôti

Un poulet est découpé pour 9 enfants : 2 cuisses et 2 contre cuisses, 2 ailes avec petit bout de blanc, 2 blancs et 1 part d'abats.

Tous les morceaux sont servis et les enfants choisissent.

Au départ, seule une table a la possibilité de se servir seule puis finalement toutes les tables (sauf les petits de maternelle), si une bagarre éclate, arrêt. Maintenant cela se passe bien.



Cette organisation a contribué à apporter le calme dans la cantine et à apprendre le partage.

P. Compagnon propose une véritable animation en accompagnement des repas : présentation des produits, et explication, réponses aux questions...

Le rapport à la nourriture est devenu différent.

Y a-t-il eu un impact sur les repas préparés par les familles ?

Il ne sait pas.

Il a essayé de faire connaître certains saveurs comme la coriandre, le curry... et de faire découvrir des plats d'ailleurs, en préparant par exemple un repas chinois et il sait qu'un enfant a fait goûter et acheter des nems à ses parents.

Le jardin

Les colibris des Combrailles

Il s'agit de mettre à la disposition des enfants un jardin pédagogique où ils seraient acteurs.

Ce fut la proposition d'un animateur (Adrien) dans le cadre toujours de l'Université Rurale. Patrick Compagnon a été le seul à relever le défi.

À la suite d'une première réunion en Mairie de Mainsat à laquelle participaient la Mairesse de Mainsat, le Président de la com.com Auzances / Bellegarde, l'Association de Parents d'Elèves, l'équipe enseignante, Ginette Chaume, peintre qui possède un jardin magnifique que l'on peut visiter les étés, un producteur maraîcher, un représentant d'Agir (centre social)... , la mairie propose un terrain de 2000 m

Après quelques réunions, une association « les colibris des Combrailles » est créée.

Sur le terrain sont construits des carrés de jardinage en noisetiers (tressés à l'ancienne), la commune fournit de la bonne terre, la récupération d'eau de pluie est organisée. La communauté de communes met à disposition du petit matériel de jardinage pour les enfants. Elle apporte également son aide pour que le CPIE (Centre permanent d'initiation à l'environnement) mette à disposition un animateur 6 demi-journées, différents seront abordés : l'eau, le compost, la vie souterraine, de la fourche à la fourchette...

Les enfants, seulement de cycle 2 (CP et CE1), se rendent, dans le temps scolaire, une fois par semaine, dans le jardin.

Hervé Siméon, un instituteur, s'est vraiment investi dans le projet - cela lui permet de travailler sur les mathématiques d'une autre manière.

Les enfants ont semé dans des godets posés sur

les bords de fenêtres de l'école et également en pleine terre, des légumes, des herbes aromatiques, des fleurs.

Après avoir consulté la Direction Départementale des Services Vétérinaires, les récoltes pourront être utilisées dans la cuisine de l'école mais ce n'est pas le but.

L'été, cela pousse tout seul. Patrick Compagnon et l'instituteur passent de temps en temps.

Ce projet s'inscrira-t-il dans les animations après la classe lors du passage à la semaine de 4 jours et demi en 2014 ?

C'est fort possible !

Projet avec la maison de retraite de Mainsat

En octobre 2013, des plantations de petits fruitiers sont prévus (groseilliers, framboises...). Et l'été prochain les résidents de la maison de retraite pourront ramasser les fruits et préparer les confitures pour des rencontres/dégustation avec les enfants.

À plus long terme, il est envisagé de construire des carrés de cultures surélevés pour permettre aux personnes âgées de participer aux cultures.

Autre projet de développement ?

Ce jardin expérimental devrait pouvoir se mettre en place dans d'autres écoles.

Ce jardin pédagogique rassemble et crée du lien social sur la commune. De plus, c'est un projet intergénérationnel sur un territoire où le nombre de personnes âgées (et isolées) est très élevé.

Cette expérimentation à Mainsat est très intéressante et exemplaire : nourriture plus saine et équilibrée pour les enfants, développement local ; elle favorise le partage et produit du lien social et ceci grâce à l'intervention d'un passionné, Patrick Compagnon - espérons qu'il fera des émules et restera encore quelque temps sur le secteur car il aime bouger !

Les enfants ont été véritablement sensibilisés à la bonne alimentation, ont découvert de nouvelles saveurs, ont appris à partager ; ils ont fait connaissance avec les produits du jardin en cultivant eux-mêmes.

Les producteurs locaux, si le projet s'étend, trouveront de nouveaux débouchés. La création d'une charte de qualité est également un plus. Et peut-être de nouveaux cultivateurs bio s'installeront-ils (il en manque !) en Combrailles pour répondre à la demande.

Interview et commentaire réalisés en juillet

2013

DT



Pommes du Chauchet

C'est la saison. Alors on a voulu voir un verger de production connu dans le coin pour savoir à quel degré c'était industriel et à quel degré c'était local. On s'est entretenu avec Jean-François Giraud à La Salle (Le Chauchet). Le producteur fait un peu sa pub, mais on pourra peut-être apprendre certaines choses par l'interview, relever des points d'intérêt, relever aussi quelques contradictions sur la volonté de faire des pommes moins connues et celle de répondre au client, -du coup de faire des variétés commerciales- sur ce que veut, selon lui, le client, peut-être devenir, du coup un autre consommateur ? ça sera peut-être une occasion pour les amateurs de pommes de donner des critiques et leur avis.

Pour commencer, est-ce que vous pouvez vous présenter, dire comment vous vous êtes installé ici et quelle est votre activité ?

On est en GAEC, c'est une structure familiale. On est originaire vraiment de cette zone là des Combrailles. On a installé le verger de pommiers en 1993 et premières ventes à partir de 1998-1999 avec l'idée de faire un verger de pommiers qui soit à destination de la vente au public pour organiser de l'auto-cueillette. Les gens viennent ramasser sur l'arbre les fruits.

Ils viennent pendant tout l'automne ?

Cette année on va ouvrir un peu plus tard parce que la végétation est en retard mais à partir du 14 septembre jusqu'à la mi-novembre, le verger va être ouvert tous les jours, 7 jours sur sept de 10h à 12h et de 14h à 18h. Les gens arrivent, ils ont souvent des emballages, on pèse les emballages vides. Ils vont en voiture au pied des arbres, on leur indique les différentes variétés à cueillir et puis ils ramassent les pommes qu'ils veulent : les plus belles, les plus petites, les plus grosses en fonction de leurs choix. En général ils en mangent quelques unes : c'est bien parce que ça les motive pour en ramasser d'autres. Et comme elles sont plutôt pas mauvaises, ils sont motivés un peu plus. Ensuite, ils redescendent, on a des hôtessees qui pèsent les pommes et les gens repartent avec leurs pommes.

Vous faites quelles variétés ?

On a des variétés précoces : Delbard estivale, Royale Gala, Elstar, des variétés mi-tardives : Melrose, Jona Gold, Golden et puis des variétés plus tardives : des Canadas gris, les Jubilés, les Ste-Germaine, Chanteclair, on a toute une gamme pour que nos clients aient une variété de pommes adaptées au moment où ils viennent cueillir.

Moi je vous connais surtout par les jus de fruits...

Ça c'est le petit dérivé. En fait, historiquement, on a eu un gros accident en 1998 la première année où on aurait vraiment dû produire des pommes : on a gelé la totalité du verger. Et heureusement, pour se faire connaître, on avait quelques jus et on a décidé de développer un petit peu plus cette activité. ça nous permet de sécuriser un peu d'une année sur l'autre. Tous les ans on fabrique de 20 à 40 mille litres de jus. Principalement, du jus de pommes pasteurisés mais également des jus composés : mirabelles, framboises, myrtilles, mûres... On diffuse ça à échelle locale, dans les superettes autour de nous, et on vend beaucoup au verger parce que quand les gens redescendent d'avoir ramasser les pommes, ils repartent souvent avec quelques pots de confiture et quelques bouteilles de jus de fruits.

Entre 20 et 40 mille litres ça fait juste le local ?

Oui, nos jus partent vraiment très bien. On a une vraie problématique : le prix du jus n'est pas très élevé contenu du poids donc les frais de livraison sont trop importants pour ce type de produit. Ou il faudrait être asservi à la très grande distribution pour pouvoir livrer à de très gros distributeurs mais bon, on ne veut pas trop aller dans cette voie là : on préfère se cantonner à la distribution locale. On est dans un rayon de 70 km à peu près.

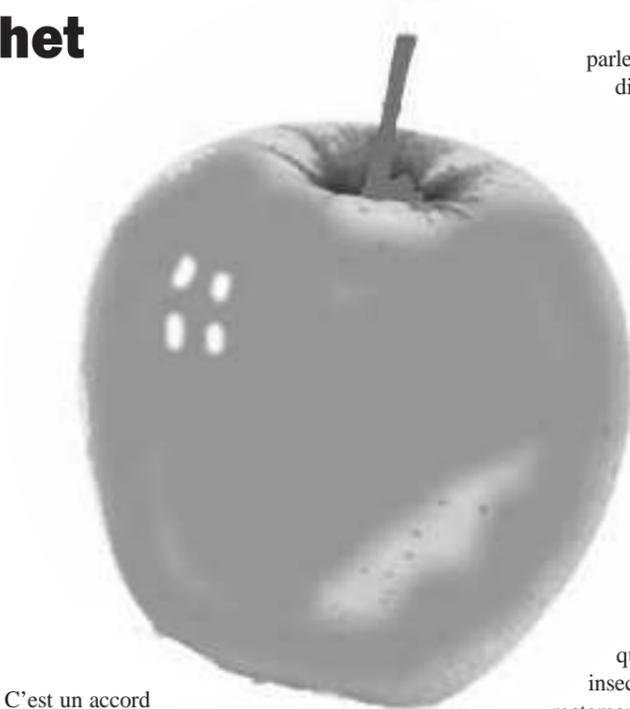
Et vous le vendez combien quand vous le vendez aux restos, aux superettes, aux bistrotts ?

Nous on a un prix public... je ne sais plus exactement... qui doit aller d'environ 3 euros à 4,50 euros pour des pétillants (pomme-framboise).

Ça c'est le prix auquel on l'achète, nous, mais vous quand vous le vendez ?

Ça...

C'est un secret industriel ?



C'est un accord avec les gens qui vendent nos produits, ça dépend des volumes...des distances.

Et vous en en vendez sur place aussi ?

Tout à fait. Un peu moins chers.

J'en ai vu dans certains bistrotts, à La Naute...

Oui on a quelques restaurants, quelques cafés qui nous en prennent, qui luttent contre le Coca-Cola et qui mettent nos jus à la place : c'est bien sympathique pour tout le monde.

Les pommes c'est seulement de la cueillette sur place ?

Alors on a un local et on vend au cours de l'hiver jusqu'au printemps mais à ce jour, on n'a pas mis en place d'autres distributions. Il se peut que cette année, comme on a une très grosse récolte, on essaie de démarcher pour trouver des gens qui nous aident à commercialiser.

En hectares ou en pieds, ça représente combien ?

Il y a dix hectares de surface plantés et il y a douze mille arbres. La particularité de notre verger, c'est qu'on a fait des pommiers qui ne montent pas très haut pour permettre au gens qui viennent faire la cueillette sur place de pouvoir accéder à l'intégralité des pommes sans avoir à monter dans une échelle.

On fait surtout de la cueillette, le jus représente peut-être un quart de la production.

Et vous avez un pressoir, des choses comme ça ?

On a un pressoir mais par contre les jus que l'on vend autour de chez nous, ce sont des jus pasteurisés et là on le fait faire à une conserverie artisanale qui nous fait le pressage, le mélange avec les jus composés. Parce que les autres fruits ne sont pas forcément originaires de notre verger, on fait des échanges avec d'autres producteurs. Ils nous font la pasteurisation et la mise en bouteille. Par contre, nous avons, nous, un petit pressoir, pour presser tous les jours nos propres jus pour vendre aux gens qui viennent au verger. C'est un jus qui n'est pas pasteurisé, donc pas stabilisé, qui va virer petit à petit en cidre.

Elle se trouve où la conserverie ?

Elle est... à Saint-Ouen l'aumône.

C'est dans quel département ?

95.

Parce que vous n'avez pas trouvé plus près ?

Si on a trouvé plus près mais on n'a pas trouvé des gens qui nous ont fait la qualité que nous fait cette conserverie artisanale. Ils nous mettent des bouteilles de qualité.

J'ai vu qu'il y a un « label » « écoresponsable » en passant. Vous n'êtes pas en bio ?

Non. Mais on traite moins que ceux qui font du bio. Ça mérite explication. C'est qu'en fait le cahier des charges de l'arboriculture, à mon point de vue, n'est pas très pertinent dans la mesure où les gens qui font du bio ont le droit de traiter avec un certain nombre de produits, comme ces produits sont limités, ils font des traitements à répétition, je ne

parle pas du papy qui fait ça dans son jardin mais ceux qui font de la commercialisation de pommes biologiques font souvent entre 20 et 30 traitements par an et des traitements, qui, de moins point de vue, ne sont pas forcément bons pour l'environnement puisqu'on utilise de la bouillie bordelaise : c'est du sulfate de cuivre : ça détruit les vers de terre, on utilise du soufre. Nous on a choisi une stratégie différente, ça s'appelle la protection intégrée, ça consiste à utiliser du bio quand le bio peut-être efficace et cohérent et à aller chercher quelquefois des produits chimiques, plutôt en début de saison, pour lutter contre quelques maladies et quelques insectes que l'on ne sait pas maîtriser correctement. Ça permet de stabiliser les rendements un peu mieux qu'en bio parce qu'en bio, c'est très difficile de stabiliser les rendements avec le peu de produits qui sont autorisés. Et on a des contrôles tous les 2-3 ans de la protection des végétaux, ça s'appelle des douanes, qui contrôlent la qualité de nos pommes et de nos jus et on n'a jamais eu de traces de résidus. Nos traitements sont principalement appliqués au printemps, au moment où la maladie et les insectes explosent. On ne fait pas de traitement de conservation parce que la base pour nous c'est de pouvoir croquer dans une pomme avec la peau.

Quelles sont les plus grosses maladies sur le pommier ?

Alors... la maladie la plus connue c'est la tavelure, c'est les tâches, un champignon qui se développe et qui prend de l'extension, qui rend les pommes théoriquement incommercialisables dès qu'il y a plus d'un centimètre carré de tavelure sur la pomme. Ça impacte peu le goût. C'est plutôt l'esthétique. Aujourd'hui, la majorité des traitements qui sont faits sur les pommes sont des traitements d'esthétique. Je trouve ça aberrant mais on a été éduqué comme ça. On nous avait éduqué à acheter de la viande de veau blanche et on carençait les veaux en fer, on les mettait dans le noir et je pense que pour les fruits c'est la même chose. Mais malheureusement dans un supermarché, quand on a la belle pomme d'Adam et Eve d'un côté et puis de l'autre côté de la pomme avec des tâches, un peu rugueuse, etc, 90% des gens vont prendre celle qui a un esthétique parfait. Malheureusement, on est plutôt dans cette société là. Ce que je dis est beaucoup moins vrai dans notre verger... les gens viennent cueillir leurs pommes, ils sont moins regardants.

Pour le label éco-responsable, y a t-il un cahier des charges ? Vous avez des contrôles ?

Oui, mais c'est pas le plus exigeant. La protection intégrée est sans doute plus exigeante que le label éco-responsable. ... La répression des fraudes viennent vérifier qu'on ne dépasse pas un certain seuil de toxicité sur les pommes, des choses comme ça.

On utilise tous les moyens de lutte, par exemple on a une station météo informatisée qui nous permet d'optimiser les traitements contre la tavelure. Elle apparaît sur le verger quand il y a de l'humectation des feuilles, quand il pleut et quand il y a une certaine température. Ce sont des éléments que l'on peut mesurer avec une station météo et donc on fait à peu près deux fois de traitements que ceux qui n'en ont pas. De même, on a introduit un insecte dans le verger qui s'appelle le typhlodrome piri, qui lutte contre l'araignée rouge. L'araignée rouge fait brunir les feuilles qui fait que l'assimilation chlorophyllienne va moins bien se passer et que la pomme va moins bien se développer. En lutte traditionnelle, contre cette araignée, quand on traite avec un produit chimique, on détruit la génération des animaux vivants et on laisse les œufs et on détruit aussi tous les auxiliaires qui luttent contre l'araignée rouge, bilan des courses : 15 jours après, il faut forcément retraiter et encore plus fort. Alors que le fait d'avoir introduit des typhlodrome piri, on a été chercher ça dans les sarments de vigne dans les Charentes maritimes, on a mis ça dans le verger et depuis 2000, on n'a pas fait un traitement sur l'araignée rouge. Par contre des fois on se fait peur quand on voit la population d'araignées

rouges qui monte. Alors en lutte conventionnelle les gens disent au dessus de 7 ou 9 feuilles sur 10 où il y a une forme mobile, il faut traiter, nous on est monté à 98% de formes mobiles mais on voyait les typhlos et en 3 jours, ils ont nettoyé la population d'araignées rouges. On essaie de lutter avec ce que la nature nous donne aussi. Maintenant, je vous dis : on n'est pas bio et il y a quelques maladies et quelques insectes comme les pucerons cendrés où on n'a pas d'autres moyens de luttés que les traitements chimiques.

Moi je connaissais un producteur de pommes qui me parlait souvent du carpo...

Carpocapse. Alors on n'en a. On a mis de la confusion sexuelle : on n'a mis des petits bandeaux à l'intérieur de notre verger qui font que les papillons mâles et les papillons femelles sont perturbés et ne se reproduisent pas.

Au niveau des protections, est-ce que vous mettez des filets ?

Notre verger est protégé pour plein de choses. On a mis des filets pour protéger de la grêle. On a des systèmes d'aspersion et une tour à vent pour protéger du gel. On est dans une zone où le potentiel de production est faible, vallée du Rhône, val de Loire, etc, ils font des 80 à 100 tonnes/hectares ; nous on est à 20-30 tonnes. En Limousin, ils sont à 60 tonnes. Ça gèle, ça grêle, il faut protéger.

C'est quoi la durée de vie d'un pommier ?

Si on veut avoir des pommes de qualité, je dirai que c'est 12 ans mais on a trouvé une technique qui nous va bien, on fait du surgreffage. C'est-à-dire qu'au bout d'une dizaine d'années, on coupe le tronc du pommier et on greffe une autre variété dessus et on repart pour un cycle de production.

Pourquoi le surgreffage, si vous ne le faisiez pas, l'arbre produirait moins ?

Oui. Les fruits sont de moins bonne qualité, il faut tailler encore plus, ça devient plus compliqué pour produire. Et puis, l'autre intérêt du surgreffage, c'est que ça nous permet de faire évoluer le choix de variétés dans notre verger par rapport aux demandes de la clientèle. Au départ, on avait beaucoup de Goden parce qu'on était adhérents d'une coopérative qui exportait les Golden un peu partout et quand on a vu l'augmentation de la clientèle sur le verger, on a essayé de répondre à leurs attentes : on a essayé de mettre des variétés plus locales comme les Canada Gris, les Sainte-Germaine...

Et comme variétés du coin, anciennes, est-ce que vous avez des variétés du coin ?

Non...

Parce qu'il n'y a pas de demandes ?

Non, il n'y a pas de demandes. La vraie grosse demande pour nous c'est Reine des Reinettes et Canada gris et, je ne devrais pas dire ça mais il va sûrement falloir qu'on commence à éduquer nos chers clients-consommateurs. Il y a des variétés modernes qui, de mon point de vue, ont les mêmes qualités, voire des qualités supérieures à ces variétés là, qui conservent plus longtemps, qui sont plus fermes, qui ont d'autres atouts mais que les gens ne connaissent pas. Ils ont plutôt tendance à se retourner vers des noms qu'on voit tout le temps.

C'est quoi les pommes modernes ?

Moderne, c'est sans doute un bien grand mot puisqu'elles existent depuis quelques années, mais on a « Arlette » en particulier, qui est une pomme assez extraordinaire qui est une pomme très sucrée, très fruitée, qui conserve quasiment un an alors qu'une Reine des Reinettes, quand on l'a gardé deux mois c'est le bout du monde. Il y a aussi des Melrose qui sont plus acides...

Est-ce que vous avez des projets dans le futur ?

Le projet principal c'est de répondre à l'attente de nos clients. C'est de faire évoluer le verger sur les variétés que les gens viennent chercher parce que c'est vrai qu'on a eu quelques soucis dans les années passées parce qu'on est vraiment dévalisé sur quelques variétés et y'a des gens qui sont déçus. Il faut qu'on améliore ça. Cette année, on aura des surfaces en Jubilé, en Canada, des variétés demandées, beaucoup plus importantes.

Interview réalisée par J.D. et G.M.

Exploitation minière dans la Creuse : « Dites oui et ne posez pas de questions »

Depuis le 24 juillet 2013 et jusqu'au 4 septembre dernier sur le site Internet du ministère du Redressement productif, le « public » était invité à adresser ses observations concernant le projet d'octroi du permis exclusif de recherches de mines (PERM) dit de Villeranges(1). Ce PERM porte sur la recherche « d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes » ; son périmètre s'étend sur une zone de 47,6 km² dans le département de la Creuse et il sera octroyé à la société Cominor.

Une mascarade de démocratie

La procédure d'instruction de la demande de ce permis, qui fait suite à la récente approbation d'un autre permis de même type (PERM de Tennie, en Sarthe et Mayenne)(2), est un exemple patent d'autoritarisme. En soumettant le projet d'octroi à la « consultation publique » au cœur de l'été et sans en faire la moindre publicité, le ministère du Redressement productif démontre son profond mépris pour la démocratie. Comme le signale la note de présentation du projet d'arrêté d'octroi(3), l'ensemble des administrations consultées à propos du PERM de Villeranges ont déjà explicitement donné leur feu vert. Le public n'est invité qu'à envoyer ses observations, en dernier, et seulement s'il apprend l'existence de cette possibilité par ses propres moyens. La « consultation » se résume donc à l'ouverture d'une adresse mail par le ministère ! Son résultat n'est par ailleurs nullement contraignant : il ne s'agit pas d'obtenir l'approbation de la population, mais tout au plus de connaître son opinion.

Quel déni de démocratie, M. Montebourg ! Nous sommes très loin de la VI^e République que vous promettiez en 2012 : " *Le citoyen [...] sera réintégré dans la boucle de la décision et trou-*

vera la possibilité de s'exprimer et de participer à l'action publique ".

S'agit-il d'un oubli ou d'un retournement de marinière ? Les méthodes que vous mettez en œuvre aujourd'hui sont les mêmes que celles employées par J-L. Borloo lorsque, en 2009, il signait en catimini les permis d'exploration de gaz et pétrole de schiste.

Risques passés sous silence

En déclarant que « la mine est un axe potentiel du redressement, un élément de compétitivité et de souveraineté »(4), Arnaud Montebourg semble ignorer que le dossier de l'exploitation minière industrielle est excessivement lourd en termes d'impacts sociaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux.

L'industrie minière moderne est tournée vers l'exploitation de gisements de faible concentration et implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques (cyanure, acide sulfurique, etc.), ainsi que la génération massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques. Aux pollutions qu'implique le stockage des déchets issus de ces traitements, il faut ajouter l'accumulation de stériles – roches contenant des métaux non exploitables de manière rentable – avec les problèmes de pollution par drainages miniers acides (acidification des eaux pluviales et donc des réseaux hydrographiques par ruissellement sur les stériles) et la libération, au contact avec l'eau et l'air, des métaux lourds, d'arsenic et/ou de substances radioactives contenus naturellement dans la roche (ce dernier risque est à considérer avec sérieux dans le cas du PERM de Villeranges, compte tenu de la présence avérée d'uranium dans le sous-sol de la Creuse). Ce

type de pollution peut durer jusqu'à plusieurs siècles, voire plusieurs milliers d'années. Des publications scientifiques l'attestent. À ces pollutions de l'eau, il faut ajouter celles de l'air et du sol, les nuisances sonores et visuelles, la perturbation des écosystèmes locaux, la perte de biodiversité et l'affectation de la santé des riverains.

Dans la zone du périmètre du futur permis de Villeranges, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a identifié des sources d'eau potable nécessitant des mesures de protection. La Direction départementale des Territoires (DDT) signale également la présence d'un important aquifère. De plus, cette même DDT indique l'existence d'un double site Natura 2000 (bassin de Gouzon et étang des Landes). Enfin, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin, pourtant favorable au

projet minier, ne manque pas de souligner « que le périmètre sollicité est situé dans un secteur avec des enjeux majeurs pour la biodiversité, notamment l'étang des Landes »(5).

Un passé qui ne rassure pas

Dans la région, l'expérience de l'industrie minière a déjà laissé un traumatisme important. À une vingtaine de kilomètres du site de Villeranges, se situe l'ancienne mine d'or du Châtelet (1905-1955). Selon l'Usine Nouvelle, « Plus de 500 000 tonnes de déchets issus du traitement du minerai et stockés à l'air libre sont pollués à l'arsenic et, ce, au cœur d'une zone Natura 2000. À chaque orage, les eaux de ruissellement chargées en arsenic se déversent dans la Tardes, la rivière en contrebas »(6). Il faudra une longue bataille des riverains et près de 4,5 millions d'euros d'argent public pour que le site « dépollué » puisse enfin être inauguré en juillet 2013.

Des questions en suspens

Pour que le citoyen soit réellement « réintégré dans la boucle de la décision », faut-il déjà com-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du redressement productif

NOR :

ARRÊTÉ du

Accordant le permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit permis de « Villeranges » à la société Cominor (Département de la Creuse)

Le ministre du redressement productif

Vu le code minier ;

Vu le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;

Vu la demande en date du 11 décembre 2009, reçue et enregistrée le 7 janvier 2010, par laquelle la société des Mines Françaises Consolidées sise C/O SARL STEMA, 16 rue Jean Canavese 06100 Nice, enregistrée au registre du commerce de Nice sous le numéro 517 527 313, sollicite l'octroi pour une durée de cinq ans d'un permis exclusif de recherches de mines d'or et de substances connexes dit « La Voueize », d'une superficie de 223 kilomètres carrés qui porte pour partie sur le territoire des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et s'engage à un montant minimal de dépenses de 2 440 625 euros ;

Vu la demande en date du 21 janvier 2011, reçue et enregistrée le 3 février 2011, par laquelle la société Cominor, sise 4/14 rue d'Aguesseau 75008 PARIS sollicite l'octroi pour une durée de trois ans d'un permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit permis de « Villeranges », d'une superficie de 47,64 kilomètres carrés sur partie du territoire des communes d'Auge, de Bord-Saint-Georges, de Chambon-sur-Voueize, de Lépaud, de Lussat, de Sannat et de Tardes dans le département de la Creuse, en concurrence de fait avec le permis « La Voueize » sollicité par la société des Mines Françaises Consolidées et s'engage à un montant minimal de dépenses de 3 000 000 euros ;

Vu l'avis de mise en concurrence de la demande de permis exclusifs de recherches « La Voueize » publié au Journal Officiel de la République française le 20 mai 2011 ;

Vu l'avis de mise en concurrence de la demande de permis exclusifs de recherches « Villeranges » publié au Journal Officiel de la République Française le 8 novembre 2012 ;

Vu le rapport et l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin en date du 23 janvier 2013 et du 31 janvier 2013 ;

Vu l'avis du préfet du département de la Creuse en date du 14 février 2013 ;

Vu la proposition du directeur de l'eau et de la biodiversité et l'analyse des capacités techniques et financières des deux demandeurs et la comparaison des deux demandes de permis par le bureau des ressources minérales en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies en date du 12 juin 2013 ;

Vu la mise à disposition du public du X au Y en application de l'article L. 120-3 du code de l'environnement inséré par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ;

ARRÊTE

Article premier

Il est accordé à la société Cominor un permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit permis de « Villeranges », d'une superficie d'environ 47,6 kilomètres carrés portant pour partie sur le territoire des communes d'Auge, de Bord-Saint-Georges, de Chambon-sur-Voueize, de Lépaud, de Lussat, de Sannat et de Tardes dans le département de la Creuse.

Article 2

Conformément au plan au 1/25 000 annexé au présent arrêté, le périmètre du permis de « Villeranges » est constitué par une ligne polygonale à côtés rectilignes reliant les sommets définis ci-après dans les coordonnées en projection Lambert 2 et RGF 93 :

Lambert 2 RGF 93

Sommets X Y X Y

A 600160 2138586 649043 6572163

B 602036 2134220 650881 6567785

C 603394 2134849 652243 6568402

D 607079 2130514 655889 6564040

E 605204 2128929 654002 6562472

F 600606 2129797 649415 6563378

G 598147 2132266 646979 6565866

H 596796 2135811 645659 6569419

Article 3

Le permis est accordé pour une durée de trois ans à compter de la publication d'un extrait du présent arrêté au Journal Officiel de la République française.

Article 4

En vue de comparer les dépenses faites à l'engagement financier minimal de 3 000 000 euros souscrit en application de l'article L. 142-1 du code minier, les dépenses réalisées seront actualisées par application de la formule d'indexation figurant au 2° de l'article 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin modifié susvisé.

Il est précisé que So et Mo sont les valeurs de ces indices pour le premier trimestre 2011 au cours duquel l'engagement financier a été souscrit.

Pour ce qui concerne l'indice St, il s'agit des valeurs moyennes des indices mensuels du trimestre considéré.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié, par les soins du préfet de la Creuse, au bénéficiaire. Un extrait du présent arrêté sera, par les soins du préfet, affiché à la préfecture de la Creuse et dans les communes intéressées, inséré au Recueil des actes administratifs de cette préfecture et, aux frais du titulaire, publié dans un journal diffusé localement.

Article 6

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

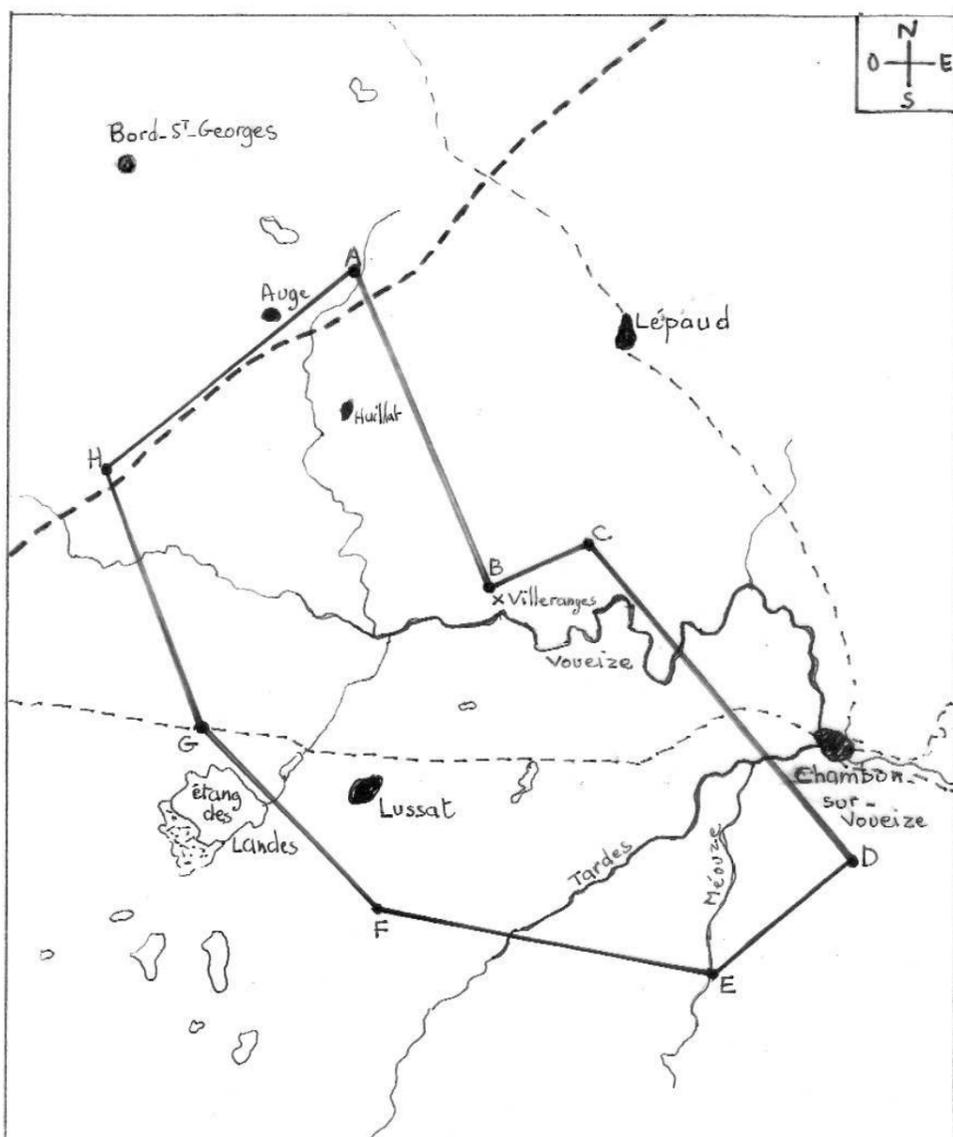
Fait à Paris, le

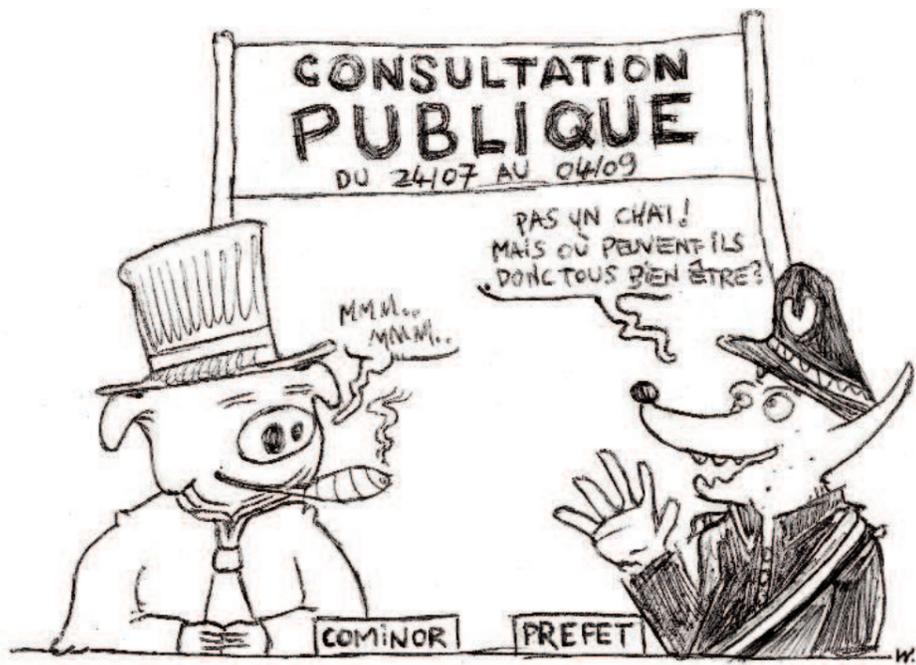
Le ministre du redressement productif
Arnaud MONTEBOURG

PERMIS de VILLERANGES

--- Route Nationale
- - - Route Départementale
~~~~ Cours d'eau  
☁ Étang.

▲ Limite et sommets  
du permis d'exploration et  
de recherche.





mencer par lui donner la possibilité de se prononcer en connaissance de cause. Pour cela, la mise à disposition de l'information concernant le projet, ses possibles conséquences et ses retombées, est un préalable incontournable. Or, au sujet du permis de Villeranges, beaucoup de questions restent sans réponse, notamment : Quel minerai est principalement recherché ? Que signifie "substances connexes" dans la note de présentation du projet ? Y a-t-il intention d'extraire de l'uranium des stériles, comme cela se fait par exemple en Afrique du Sud (7) ? Doit-on s'attendre, en plus, à un retour d'Areva en France via l'exploitation d'une mine d'or et la potentielle trouvaille d'uranium dans la Creuse ?

Combien et surtout quel type d'emplois seront générés par cette activité ? Quels engins seront utilisés et qu'impliqueront-ils pour les petites routes ? L'exploration (et la possible exploitation) se feront-elles à ciel ouvert ou par galeries ? Quels produits ou composés seront utilisés lors des opérations ? Comment est évalué l'impact paysager et quelles seront les conséquences ? Quelles seront les conséquences possibles pour les nappes phréatiques et l'eau, sachant qu'il y a un château d'eau proche du hameau des Farges et la Voueize à proximité ? Plus généralement, quelles seront les consé-

Si une tonne de minerai d'or contient environ 20 grammes d'or, elle peut contenir aussi plus de 10 kilos d'arsenic ! L'enjeu de la dépollution est double : protéger l'homme, en interdisant le contact direct avec les produits toxiques, préserver l'environnement, en évitant le transfert de l'arsenic dans les milieux : sols, air, eau.  
<http://www.ademe.fr/htdocs/publications/lettre/60/60technique.htm>



Collectif ALDEAH  
[www.aldeah.org](http://www.aldeah.org)  
[contact@aldeah.org](mailto:contact@aldeah.org)

quences pour la santé, la biodiversité, les sols, le patrimoine culturel et archéologique éventuellement présent dans la région ?

La « consultation » de Villeranges, qui s'est terminée le 4 septembre dans le silence général, est une véritable mascarade. L'octroi de ce permis ne fait aucun doute. Il confirme la détermination du ministère du Redressement productif d'engager la France sur la voie d'un « extractivisme » aveugle. Il y a de quoi se poser de sérieuses questions quant à la cohérence de la politique d'un gouvernement censé, à le croire sur parole, agir en faveur d'une transition écologique et énergétique ! La crise justifie-t-elle vraiment que « nos » décideurs politiques soient aussi peu regardants sur la nature de l'activité économique, tant que celle-ci est susceptible de croître ?

Tennie hier, Villeranges aujourd'hui. Demain, à qui sera le tour ? D'autres demandes de permis sont en cours d'instruction : Merléac dans les Côtes-d'Armor, Cressy en Saône-et-Loire, Saint-Pierre en Maine-et-Loire, La Voueize dans l'Allier, Chamborand dans la Creuse, Beaulieu en Loire-Atlantique, etc. La vigilance et la mobilisation s'imposent.

- (1)Notes : <http://www.redressement-productif.gouv.fr/consultation-sur-le-permis-de-villeranges>  
 (2)Sur le permis de Tennie, voir notamment : Reportage vidéo qui donne la parole aux associations locales : <http://www.aldeah.org/fr/nouvelles-mines-dans-la-sarthe>  
 Dans la Sarthe, un projet minier soulève une vive opposition : <http://www.reporterre.net/spip.php?article4562> et <http://www.aldeah.org/fr/dans-la-sarthe-les-riverains-s-opposent-l-ouverture-de-nouvelles-mines>  
 Cyber-action contre le projet minier de Tennie : <http://www.aldeah.org/fr/cyberaction-non-au-permis-de-recherche-miniere-de-tennie-en-sarthe-et-en-mayenne>  
 Réactions : Lettre aux élu-e-s sarthois et mayennais : <http://www.aldeah.org/fr/de-tennie-un-virage-dangereux-lettre-aux-elu-e-s-sarthois-et-mayennais>  
 (3) [http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/2013\\_08\\_08\\_note\\_de\\_presentation\\_per\\_villeranges.pdf](http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/2013_08_08_note_de_presentation_per_villeranges.pdf)  
 (4) Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com/magazine/20130801.OBS1782/le-grand-retour-des-mineurs.html>  
 (5) Note de présentation du projet d'arrêté  
 (6) Source : <http://www.usinenouvelle.com/article/les-mines-du-chatelet-enfin-depolluees.N128128>  
 (7) Source : [http://www.lecourrier.ch/or\\_et\\_uranium\\_un\\_couple\\_ravageur](http://www.lecourrier.ch/or_et_uranium_un_couple_ravageur)

## Permis de Villeranges

Villeranges, petit hameau de la commune de Lussat verra-t-il défilé les maîtres de l'ère capitalo-industrielle ? Une exploration (et une future extraction ?) d'or est programmée.

Le collectif Aldeah réagit et soulève des interrogations et des inquiétudes dont on fait bien peu mention. Ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter : pour preuve, ce mail qu'un habitant du coin a envoyé à l'adresse indiquée par le ministère du Redressement productif pour la consultation publique brève et estivale.

### Folie de l'or : mieux vaut prévenir que guérir

#### Acteurs

3 millions d'euros. C'est ce qu'ils vont mettre dedans. Il vaut mieux être sûr de son coup à ce tarif. Et c'est la Cominor qui veut exploiter ça. Son chiffre d'affaire (verif.com au 02/09/2013) est de 3 142 776 euros (à peu près le tarif du permis) et son dirigeant est Dominique Delorme, qui dirige aussi le groupe mère « La Mancha Resources INC » (siège social à Vancouver - Cocorico M. Montebourg) qu'Areva a refilé à Weather II.

Ils exploitent déjà des gisements en Afrique mais un nouveau territoire (national) à « coloniser » où il n'y aurait pas trop d'autochtones pour gueuler, serait par exemple... la Creuse.

Le 14 février 2013, le préfet, l'ancien, quatre jours avant de partir, faut-il croire puisque la nouvelle préfète a pris ses fonctions le 18 du même mois, a réservé une suite favorable à la demande du permis de Villeranges.

Et la population a eu un gros mois pour dire son avis... en plein été.

Ça rassure franchement, on voudrait faire un truc louche qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Mais les messieurs de la Cominor, de la préfecture et du ministère n'habitent certainement pas à Villeranges. Et je me suis déplacé dans le coin pour voir ce que les gens en disaient.

#### Un déplacement autour de Villeranges (commune de Lussat)

La note de présentation précise déjà que ce sont les hameaux de Villeranges, des Farges et de Varennes (Lussat) les plus concernés.

Je suis d'abord allé sur les communes de Lépaud et Chambon, qui ont des surfaces touchées par le

permis. Il y a une personne qui n'en n'avait même pas entendu parler, et qui a dit que ce serait bien s'il y avait de l'or. Je lui ai dit que de toute façon le sous-sol appartient à l'État : elle ne le savait pas. Dans un autre hameau, quelqu'un encore n'était pas au courant d'habiter sur le périmètre d'exploration autorisé. Il m'a dit d'aller voir le propriétaire. Selon celui-ci, c'est surtout le hameau des Farges qui serait concerné, parce qu'ici les carottages d'il y a quelques années n'avaient pas donné grand-chose. Pourtant, « ici » est quand même sur le permis, va savoir pourquoi...

Les personnes habitant sur les lieux les plus concernés ont entendu parler du permis par les médias. En revanche, la consultation publique n'a pas eu trop d'écho... Et puis surtout, elles ne savent pas trop quoi en penser. Hormis qu'il y a une demande de permis d'exploration, elles ne savent rien.

Vers les Farges, ils auraient trouvé pas mal d'or il y a de ça quelques années. Et vers Lachaud (Lussat), il y a eu aussi des carottages qui se sont révélés prometteurs.

Un habitant a dit que la Cominor devait passer les voir, qu'ils en sauraient peut-être plus à ce moment. Enfin, dans la zone la plus concernée, on ne se fait pas d'illusion, ils savent que l'or, dans le sous-sol, ce n'est pas leur propriété. Voire on est inquiet : deux personnes ont déjà évoqué les nuisances sonores que pourrait apporter le bruit de machines qui travaillent toute la journée. L'une d'elles m'a fait remarquer que des ponts avaient été récemment rafraîchis et que c'est un peu contradictoire avec la venue potentielle de gros engins pour le chantier.

Il y a même une route, en direction de Lépaud, qui est interdite aux plus de 12 tonnes. Et si des camions défoncent les routes, qui va payer leur réfection annuelle ? La commune ? Ou la Cominor ?

Il y a aussi la question des paysages... La commune de Lussat (la plus touchée) va-t-elle devenir un réseau de pistes à camions ? Et les coteaux de la Voueize vont-ils être défoncés ? Depuis Villeranges, on voit justement très bien le versant des Farges, du bois, des champs... À quelle vue faudra-t-il s'attendre ensuite ?

Une personne rappelle encore l'expérience du Châtelet, où, à cause de l'arsenic, le site n'était pas bien beau après exploitation !

Est-ce qu'on va donner beaucoup d'argent aux paysans qui exploitaient les champs sous lesquels il y a de l'or pour ne pas qu'ils gueulent... ? Ou pour qu'ils partent ? Ne va-t-on pas essayer de diviser (les élus et la population) pour mieux régner ?

#### Vive la France... rurale !

Et l'or au fait, il va servir à qui et à quoi ? À faire peur aux pays qui en ont beaucoup au cas où ils voudraient le vendre cher ? Ou à d'autres ? Ben pour ça, ça vaut le coup de buriner le sous-sol de la France ! Quel est le besoin réel de tous ces minerais (or, argent, cuivre, zinc, antimoine, étain, tungstène et les fameuses « substances connexes ») ? Il en faut toujours plus de ces minerais (ça ne se recyclerait pas, des fois ?)... Et surtout, ce sont les habitants de Chambon, de Lussat et de Lépaud qui s'en servent tous les jours ! Bon, eux ils sont sur un tas d'or, un peu de solidarité nationale avec les métropoles qui doivent en avoir grand besoin, que diable ! Les bouseux du coin peuvent bien se sacrifier un peu pour le dressement reproductif... euh le redresse-

ment productif, pardon. Pour l'avenir, je crois que le ministère a raté le coche, il aurait mieux valu se concentrer sur le reproductif... Mais vive la France rurale que l'on pourrait exploiter à loisir ! C'est toujours facile, l'extraction... surtout quand ça se passe chez les autres ! M. Montebourg et les messieurs de la Cominor, puisqu'il y a de l'avenir par ici, devraient venir habiter à Villeranges, surtout s'il y a si peu de nuisances à venir...

Au grand dam de la population, je risque de l'effrayer pour rien ! Il va peut-être se créer des emplois, plein de jeunes vont affluer vers Chambon, une région réanimée par l'or... et l'argent ! Et puis, ça peut être fait très proprement (autant vérifier l'état des eaux avant... et pendant... plutôt qu'après, dans quinze ans). Les maisons vont peut-être prendre de la valeur (mais, à tout hasard, vaut peut-être mieux faire venir un huissier avant !). Est-ce que je joue à l'oiseau de mauvais augure ? Mais prévenir ne vaut-il pas mieux que guérir ? N'est-il pas préférable de s'inquiéter pour rien plutôt que de se taire et d'attendre qu'il soit trop tard ? Ça peut contrarier un tout petit peu les trois millions, je sais bien... Mais bientôt, ces doutes seront à bannir. Nous serons rassurés, nous aurons des explications, et comme on est dans une démocratie moderne, c'est nous qui allons choisir ! C'est fou de penser à tout cet or qui pourrait rester à dormir tranquillement sous nos pieds ! Mais quel est l'imbécile qui a donné tant de poids à l'or plutôt qu'à l'eau... dont il est vrai, nous avons beaucoup moins l'usage ?

Julien Dupoux

Source : [www.lamancha.ca](http://www.lamancha.ca), consulté le 02/09/2013

La Mancha reconnaît le succès de l'offre de prise de contrôle par Weather II qui est déclarée inconditionnelle -28-08-2012

#### À propos de Weather Investments II SARL

Weather Investments II SARL est une des nombreuses entreprises florissantes dirigées par M. Naguib Sawiris. La famille élargie des Sawiris d'Égypte détient d'importantes participations indirectes dans plusieurs exploitations existantes dans les industries des télécommunications, de la construction, des fertilisants, du ciment, du secteur immobilier et du développement hôtelier.

#### À propos de La Mancha Resources Inc.

La Mancha Resources Inc. est un producteur d'or international basé au Canada qui gère des exploitations, des projets de développement et des activités d'exploration en Afrique, en Australie et en Argentine. Les actions de La Mancha sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « LMA ». Pour plus d'informations, visitez le site Internet de La Mancha au [www.lamancha.ca](http://www.lamancha.ca).



Ce petit chemin, vers les Farges, deviendra-t-il une large piste bétonnée ?

# CROÂSSONS, DÉVELOPPONS... ET MOURONS !

## Préambule

Les petites souris (nous) se multiplient sous la cloche à fromage (l'atmosphère) et se disent que si chacune d'elles mange un peu moins de fromage (alors que certaines en ont déjà trop peu, voire pas du tout), il y aura toujours du fromage, et que si chacune pète moins souvent, l'air de la cloche restera vivable. Elles appellent ça croissance durable ou soutenable ou encore (on se demande pourquoi) croissance verte ! C'est l'idée la plus sottise et la plus dangereuse qu'elles aient jamais eue, mais on a beau le leur dire, elles n'en démordent pas, et c'est bien le cas de le dire car, au lieu de se restreindre en fromage, en réalité, elles en bouffent de plus en plus... ce qui les fait péter davantage !

En vrai, je crois que nous sommes mal partis et appartenons à l'espèce des « catastrophistes ». Le retard de la conscience sur la réalité est tellement immense, au moment même où la Grande Baliverne\* est en train de s'écrouler, que nous nous réveillons... morts.

(\*) Allusion à une nouvelle de Dino Buzzati.

Voilà bien des lustres que le dieu Janus à deux visages, que sont devenus la gôche molle et la droite dure, cherche à nous faire accroire que croissance et développement, associées à leur commère la technoscience, vont nous empêcher de tomber dans le gouffre où nous envoient... croissance et développement, associées à leur commère la technoscience ! Une simple réflexion, à la portée d'un enfant de quatre ans mais manifestement pas à celle de nos brillantissimes économistes, suffit à nous prouver que croissance et développement, quelles que soient les épithètes dont on les affuble mensongèrement (durables, soutenables, raisonnés...) **ne peuvent être infinis dans un monde qui, lui, est strictement fini.** Or, dans tous les cas, c'est bien d'une croissance et développement **infinis** qu'il est question.

Je précise d'entrée que, mises à part les drastiques économies d'énergie que l'on pourrait et devrait mettre immédiatement en œuvre (du style en finir avec les illuminations à la con), je ne suis pas (ou ne suis plus) un fanatique du solaire ni de l'éolien. Dans un cas comme dans l'autre, le **bilan énergétique global** n'a pas à ma connaissance été établi, non plus d'ailleurs que pour la mirifique voiture électrique à « émissions zéro », lors même que ces émissions (considérables !) ont lieu en amont, lors de la fabrication de cette merveille ! Compte tenu de l'énergie et des éléments constitutifs nécessaires pour la fabrication d'un panneau photovoltaïque, quel est son **apport « écologique » réel** ? Idem pour les gigantesques tours éoliennes, grandes consommatrices de béton et inductrices de gigantesques tranchées d'amenée du courant. Je suis loin d'être un spécialiste, mais je pense qu'on me dit n'importe quoi sur ces sujets.

Voici, livrés au hasard, à mesure qu'ils me viennent, quelques éléments (à compléter !) de ce que sont pour moi la croissance et le développement.

**LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE, qui épuisent les ressources, creusent les inégalités entre citoyens et entre pays, détruisent les libertés, rendent le monde moche et ennuyeux, c'est ...**

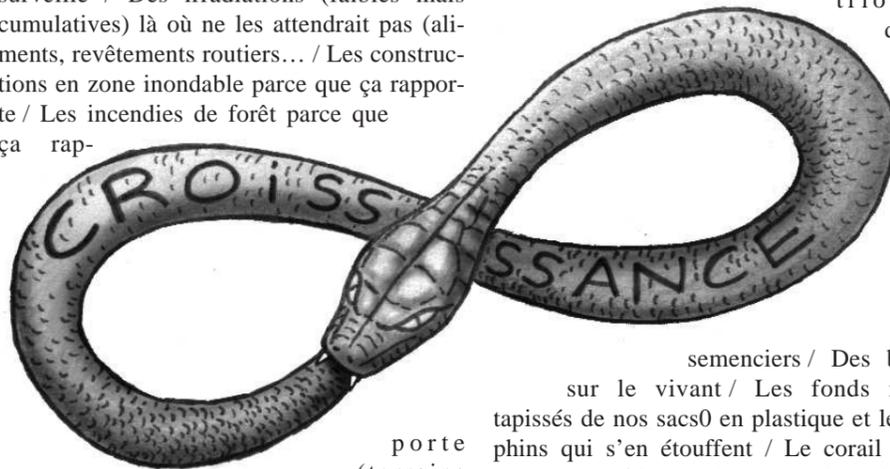
Des camions partout et les routes et les accidents et les coûts et la pollution qui vont avec / Des places devenues parkings / Le triomphante hideur publicitaire / Les immondes abords des villes / Des fruits en toute saison, sans goût, avec poisons et milliers de kilomètres intégrés / Les délocalisations et les plans honteusement dits « sociaux » / Des actionnaires qui se gobergent (dont nous faisons humblement partie quand nous râtons contre le faible rapport du livret A) / Les agrocarburants et la pénurie alimentaire organisée / Les cours de bourse que les catastrophes font fleurir / Les catastrophes natu-

relles ou industrielles qui sont bonnes pour le PIB et l'emploi / Les usines d'armement qui sont bonnes pour l'emploi / La surproduction de bagnoles qui est bonne pour l'emploi / Les primes à la casse (et à la con) qui sont bonnes pour les cimetières de voitures / Une courbe du chômage qui monte en même temps que celle de la croissance / Les gâchis de courant, d'eau, de nourriture / L'exploitation esclavagiste des « terres rares » (coltan...) nécessaires à ces petits bijoux en truc-phone dont nous ne pouvons plus nous passer / Des milliers et des milliers de piles / Les jouets en plastoche de plus en plus moches... et bourrés de piles / Des mômes qui ne lèvent plus le nez de leurs joujoux qui n'éduquent que leurs réflexes / La vie standardisée / Le monde devenu monotone, avec les mêmes grosses saloperies partout / La plongée dans l'éphémère : dans combien de temps un livre électronique acheté aujourd'hui ne sera-t-il plus lisible sur rien du tout (voir cassettes audio et VHS...) ? / L'obsolescence programmée de nos ampoules et de tous nos appareils / L'inversion de pouvoir et de responsabilité, l'homme commandait à la machine, désormais il lui obéit / Le flicage et le puçage généralisés, les caméras et les radars partout, votre courrier électronique surveillé / Des irradiations (faibles mais cumulatives) là où ne les attendrait pas (aliments, revêtements routiers... / Les constructions en zone inondable parce que ça rapporte / Les incendies de forêt parce que ça rap-

portent (terres devenues constructibles, là où ils ne l'étaient pas !) / Les sondages off shore parce que ça ne fuit presque pas / Les dégagements en mer parce que ça coûte moins cher (aux pétroliers !) / Les marées noires qui sont bonnes pour le PIB mais moins pour les fous de Bassan / L'eau des puits devenue imbuvable / L'air des villes irrespirable / Les suremballages qui engrossent nos poubelles et nourrissent les merveilleux incinérateurs propres comme tout / Des Everest d'ordures / Des Everest de déchets nucléaires / Des centrales atomiques qu'on ne sait pas démanteler / Des animaux transportés sans manger ni boire sur des centaines de kilomètres / La main-d'œuvre clandestine surexploitée / Les gaz de schiste parce que c'est bon pour le moral / L'Airaultport gigantesque de Nantes parce que c'est toujours les Français qui ont la plus grosse (paquebot France, avion Concorde, viaduc de Millau...) / Les partis dits d'opposition gagnés au libéralisme / Les frontières des riches fermées aux pauvres, sauf aux pauvres « utiles » / La chasse aux plus pauvres ouverte toute l'année en tous pays / Les boat people / Le recyclage de nos merveilles électroniques par de jeunes esclaves aux mains et aux yeux rongés par les acides (mais c'est pas ici) / L'exploitation du corps de la femme et des envies des enfants aux fins de consommation sans fin / Des gondoles proposant des dizaines d'aliments pour animaux, alors qu'une part de l'humanité souffre de dénutrition ou meurt de faim / Les révoltes dévoyées des jeunes / L'abdication des syndicats qui en



sont à négocier le poids des chaînes / Des autoroutes et deux fois deux voies reliant les uns aux autres les supermarchés / Les fermes qui disparaissent / La terre épuisée qui ne fournit plus qu'à grand renfort d'engrais / La déforestation en Amazonie et ailleurs / La disparition des hirondelles / La mort programmée des abeilles, du thon rouge et d'autres espèces / Les littoraux squattés par les richards / Une poignée de nababs qui se goinfrent plus de 80 % des richesses mondiales / Les ghettos de pauvres et les ghettos de riches / L'extension universelle du domaine de la pauvreté / La corruption des États et des politiciens / Les mafias des drogues / La justice aux ordres / Un enseignement appauvri et vidé de tout contenu révolutionnaire / Les médias inféodés à la publicité dont ils vivent / L'omniprésence de la publicité (que nous finançons sur chaque objet acheté) / Une expression citoyenne inexistante / Une Europe du fric et de la technocratie / Le triomphe de s



semenciers / Des brevets sur le vivant / Les fonds marins tapissés de nos sacs0 en plastique et les dauphins qui s'en étouffent / Le corail qui se meurt / L'Afrique achetée par les Chinois / Les Chinois qui paient au prix fort leur développement et leur croissance : perte des libertés, villes à l'air bleu, déplacements de populations, minorités sans droits, Tibet colonisé... / Des usines de bagnoles qu'on voudrait voir tourner encore davantage alors qu'on ne sait plus quoi faire de ces cerueils puants à roulettes / Les cachets mirobolants des histrions dont le talent est très volatil, pendant que les poètes s'étiolent. / Les centrales atomiques qui nous péteront forcément au nez / La multiplication des gadgets que nous croyons posséder mais qui nous possèdent et sont démodés sitôt qu'achetés / Des téléphones au bout desquels il n'y a plus que des robots / Dix propositions commerciales téléphoniques par semaine / Les usagers qui deviennent des clients / La mort des services publics / Une dette dont on nous parle sans nous dire qui sont les créanciers / La Banque centrale européenne qui prête à faible taux aux banques, lesquelles revendent cher leur pognon aux États / Nos merdes évacuées par de l'eau potable quand il en manque tant dans le monde (je parle de l'eau, bien sûr...) / La victoire des pelouses sur les fleurs / La civilisation du bruit : motos, avions, tondeuses, taille-haies, souffleurs de feuilles, tracteurs, broyeurs de haies... / Des engins agricoles de plus en plus lourds qui tassent les sols et masacrent les sous-bois / Des fortunes dépensées pour sauver d'inéluctables mourants tandis que de jeunes enfants meurent (là-bas !) faute de lait / Le culte imbécile de la vitesse (TGV, sports mécaniques, Formule 1...) / La fin des

transports de proximité (petites lignes de chemin de fer...) / Les motos dites « vertes » qui labourent les sentiers jusqu'à l'os / Les hordes de quads qui viennent vous puer au nez en pleine forêt, lorsque vous méditez au bord d'un ruisseau avec votre clébard / La dispersion de l'habitat cage à lapins pendant que de belles vieilles maisons tombent en ruine / L'allongement et la multiplication des trajets / Le prêt-à-jeter (lingettes, couches, nappes, serviettes, mouchoirs, couverts, gobelets, rasoirs, stylos, bouteilles et sacs en plastique, essuie-tout, feuilles d'aluminium dont on dit que leur fabrication est vorace en énergie, etc.) / Les caisses automatiques (« Faites ceci ! Faites cela ! Retirez votre carte ! ») et la robotisation généralisée / La précarisation de l'emploi et de la vie / Les atteintes répétées au droit du travail (quand il n'est pas carrément ignoré) / La fin de l'artisanat et de la belle ouvrage, de la paysannerie et du bon manger / La raréfaction de la faune et de la flore sauvages / La multiplication des espèces invasives venant du monde entier et nocives pour les espèces locales / La dépolitisation de la majorité des électeurs et la montée des extrêmes droites / La déconsidération des hommes politiques et la montée des extrêmes droites / La désyndicalisation et les PDG des grosses boîtes faisant la pluie et la grêle / La « financiarisation » de l'économie, des sommes gigantesques s'échangeant en quelques secondes sur des simples « clic » de bourse à bourse / La médicalisation à outrance de nos vies / Des pharmacies partout mais de petite épicerie, point / Le fric et la Rollex comme seules valeurs / Une concurrence effrénée entre individus, entreprises, nations / Les vainqueurs « sportifs » (drogués ?) qui « humilient » les perdants / L'enrubannage du foin, les coûts induits pour les paysans (machines spéciales, achat du ruban), et la production de centaines de kilomètres de bande plastique qu'il faut brûler, avec dégagement de ces délicats arômes qui nous empoisonnent. Le plus drôle, si l'on peut dire, est que nul ne peut affirmer que cette technique est bénéfique pour le foin et les bêtes. Il se produit parfois des phénomènes de fermentation qui aboutissent à l'abandon dans les prés de dizaines de ces rouleaux blancs, noirs ou verts (c'est plus « écolo ») qui finissent par s'éventrer et dont le foin ne peut plus être donné aux bêtes... / La disparition des gros lézards verts (ocellés) et des grosses sauterelles vertes / La quasi-disparition des reptiles, couleuvres, vipères et jusqu'à cet inoffensif serpent de verre (l'orvet) / Des milliers de bêtes domestiques ou sauvages écrasées sur nos asphaltes, dont certaines espèces devenues rares, et ne parlons pas des papillons / Le hérisson en péril de mort / L'absurde notion d'animal nuisible (le seul de cette espèce étant l'homme) / Les interdictions de tous ordres / la fin du camping dit « sauvage » et qui n'était que « libre » / Les sports de glisse pour une minorité de friqués, avec canons à neige voraces en eau et destruction et enlaidissement des paysages de montagne et des écosystèmes / Une personne par bagnole / Plusieurs bagnoles par famille / Le passage d'un téléphone par village à un téléphone par foyer puis à x téléphones par personne, y compris bientôt les bébés / Du maïs et des systèmes d'arrosage partout / L'écoute de la musique plutôt que sa pratique / Des « sportifs » sur les escalators avec skis sur l'épaule ou raquette sous le bras / La chasse au sanglier en 4x4 avec talkie walkies / La mémoire humaine remplacée par les mémoires informatique (ce qui est dommageable pour le cerveau et favorise certaines dégénérescences) / Le GPS qui supprime le plaisir de se perdre, de chercher et de découvrir / AD LIBITUM...

Voilà pourquoi je suis objecteur de croissance et que je refuse aussi cette **religion**-là, tout aussi obscurantiste que les autres.

Gyb

# Les éoliennes de Chambonchard (et du Pays de Boussac)

Depuis presque deux ans déjà, ces immenses moulins à vent font partie de notre paysage et tournent, ou ne tournent pas ! Et nous n'en savons pas grand-chose. J'ai décidé de tout savoir (ou presque) et de vous en faire part.

## Qui décide? Pourquoi là? Comment ça marche? Pour qui ? Et demain ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que je n'ai reçu aucun renseignement de la société AERODIS qui, après avoir d'abord accepté de m'informer, puis m'avoir laissé poireauter un mois sans me donner de réponse, a refusé de répondre à la liste de questions que je lui posais, mais m'a mise en contact avec l'association : France Énergie Éoliennes. M. Jules Picault a alors répondu à toutes mes questions d'ordre général, mais bien sûr en plaidant la cause des éoliennes. J'ai glané des renseignements précis sur celles de Boussac et Chambonchard en allant sur des sites Internet, en interrogeant des gens (sur les marchés, par téléphone), des mairies, des communautés de communes, l'hôtel du Département, la DREAL, les services fiscaux...

## Qui décide ?

Pour les précurseurs, tout partait d'un sentiment noble : produire une énergie propre et rapporter de l'argent à la commune.

Pour les six éoliennes de Chambonchard, c'est l'ancien maire de la commune, M. Rouffet, qui fut à l'origine du projet en 2007. Il a fait toutes les démarches nécessaires et a contacté la société exploitante.

Pour les neuf éoliennes du pays de Boussac, au contraire, c'est la société AERODIS qui a

pris l'initiative et l'ancien président de la communauté de communes, M. Dévilard, a accepté qu'une étude de faisabilité soit faite.

Cette étude a été menée en parallèle avec l'étude ZDE autorisée par la préfecture.

L'enquête préalable a pu alors démarrer.

Une annonce est passée dans le journal et un affichage en mairie a signalé une enquête publique qui a duré un mois et demi. Il s'est tenu des réunions en mairie. Seuls les propriétaires des champs où devaient être implantées les éoliennes ont été contactés personnellement. Les autres, même les habitants les plus proches, ont dû se tenir informés, soit en achetant le journal et en le lisant le bon jour, soit en allant voir régulièrement le panneau d'affichage de la mairie, car rien d'autre n'est obligatoire, soit encore grâce au bouche-à-oreille !... À mon avis, pour avoir des éoliennes pendant vingt ou vingt-cinq ans dans son paysage immédiat, l'enquête publique n'est pas assez longue, ni assez bien annoncée. Il devrait y avoir des invitations dans les boîtes aux lettres pour tous les habitants les plus proches, même s'ils ne sont pas propriétaires d'un champ où va être implantée une éolienne.

Pour l'éolienne de Saint-Hilaire-la-Croix, c'est le propriétaire de l'entreprise PATRIE qui a contacté la société. Cette solution n'est plus possible, car il faut maintenant un minimum de cinq éoliennes.

Il y a maintenant deux procédures administratives :

- un dossier déposé à la DDT (Direction Départementale des Territoires, ancienne DDE), au service « Urbanisme », en vue d'obtenir le permis de construire délivré par le préfet ;

- depuis 2013, un dossier déposé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), pour obtenir l'autorisation d'exploitation, délivrée également par le préfet.

## Pourquoi là ?

Depuis 2007, les parcs éoliens devaient s'implanter dans une ZDE (Zone de Développement de l'Éolien) pour pouvoir bénéficier du rachat obligatoire de l'électricité fournie par EDF à un tarif préférentiel (82 euros par Mégawatt/h, mais j'y reviendrai plus tard), mais depuis, « dans le cadre de l'examen de la proposition de loi Brottes intitulée "proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes", l'Assemblée Nationale et le Sénat ont validé, respectivement les 18 janvier 2013 et 14 février 2013, plusieurs dispositions visant à simplifier le cadre réglementaire régissant le développement de l'éolien terrestre français.

L'article 12 bis de ce projet de loi propose dans sa rédaction actuelle la "suppression des zones de développement de l'éolien afin de simplifier les procédures d'installation de parcs éoliens et de relancer l'éolien terrestre". Les lois et décrets à venir préciseront les modalités de cette suppression. » (Extrait du SRCAE Limousin.)

Ces ZDE étaient soumises à des lois et des circulaires et définies par le Préfet en fonction :

- des délimitations territoriales inscrites au schéma régional éolien ;
- de leur potentiel éolien ;
- des possibilités de raccordement aux réseaux électriques ;
- de la possibilité pour les projets à venir de préserver la sécurité publique, les paysages, la biodiversité, les monuments historiques et les

Les études menées préalables à l'installation d'éoliennes ne concernent pas moins de 24 administrations. Ces études portent sur les points suivants :

- gisement de vent : 4,3 m/s à 80 m de hauteur ;
- périmètre de protection autour des radars et des faisceaux de radiocommunication ;
- servitudes aéronautiques et militaires ;
- études d'impact sur l'environnement (surtout pour les oiseaux et les chauves-souris ;
- études d'impact sur le patrimoine et le paysage (périmètre de protection autour des sites classés, les monuments historiques ; les lignes de crêtes et les sommets isolés sont déconseillés mais pas exclus). Des photomontages sont réalisés pour donner une idée du paysage tel qu'il serait avec les éoliennes, mais comme me disait une dame : « Je ne pouvais pas me rendre compte de ce que ça ferait en vrai !... » ;
- études acoustiques : l'émergence du bruit, c'est-à-dire le bruit qui s'ajoute au bruit normal sans éolienne, ne doit pas dépasser 5 dB le jour et 3 dB la nuit. Le bruit « admissible » serait de jour, de 70 dB (comme une salle de classe, mais quelle classe ?), et de nuit 60 dB (comme une fenêtre sur rue, mais quelle rue ?), nous précise-t-on dans le schéma régional éolien.

sites remarquables et protégés ainsi que le patrimoine archéologique. »

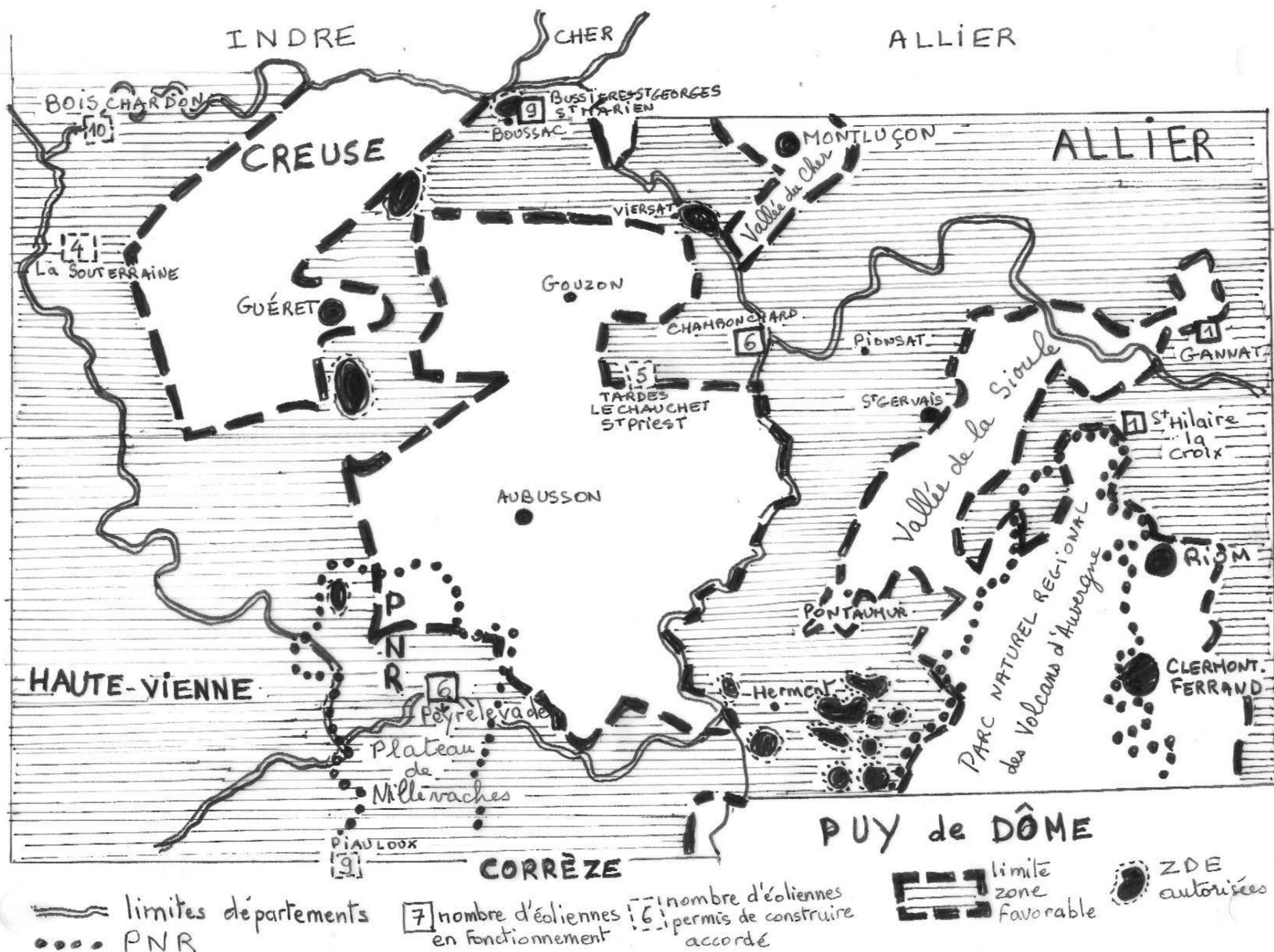
Il existe pour chaque région un schéma éolien que l'on peut consulter sur Internet :

- Pour les Combrailles, deux sites :
- SRCAE Limousin ;
  - SRCAE Auvergne (un recours en annulation a été déposé le 18/01/2013 contre celui-ci par le collectif : Stop Éole Auvergne).

En m'intéressant à la partie « Combrailles », j'ai dressé une carte approximative des éoliennes déjà réalisées, de celles autorisées, et des zones favorables à l'implantation d'éoliennes.

Si vous voulez savoir si votre commune est concernée, le plus simple est de contacter la mairie.

Un projet avait été à l'étude sur les communes de Fontanières, Reterre, mais le permis de



Depuis 2011, une éolienne doit se trouver à plus de 500 m des habitations, mais en 2007 (quand l'étude avait été faite et le permis de construire accordé), la distance n'était que de 400 m, ce qui explique que les éoliennes de Chambonchard et Boussac soient plus proches des maisons. L'une d'elles n'en est distante que de 396 m...

construire avait été refusé par le préfet. J'ai pu consulter librement l'étude préalable, de même qu'à la mairie de Chambonchard.

**Comment ça marche ?**

Le mât d'une éolienne de Chambonchard fait 95 m de hauteur, et une pale mesure 45 m, ce qui donne un diamètre de 100 m avec le rotor. Une éolienne tourne à partir d'un vent de 10 km/h, mais n'est à pleine puissance (2 000 kwh) qu'à partir d'un vent de 45 km/h. À partir de 90 km/h, elle s'arrête au bout d'un quart d'heure pour des raisons de sécurité. Si le vent atteint 120 km/h, les pales se mettent « en drapeau ».

Elle tourne pendant 70 % du temps environ. Mais si les générateurs ont fait « le plein » et qu'ils ne peuvent plus évacuer sur le réseau de distribution d'EDF, elles sont obligées de s'arrêter et d'attendre...

« Une éolienne produit du courant en moyenne tension (20 kV), qui est ensuite monté en haute tension pour être injecté dans le réseau de transport (qui va de 90 kV à 400 kV). De ce fait, il n'y a pas de correspondance entre le lieu de production et le lieu de consommation, l'éolien alimentant, comme tous les autres modes de production électrique (sauf le photovoltaïque intégré au bâti), un réseau global. » (Information recueillie sur Internet.)

Quant aux éoliennes de Chambonchard, elles sont reliées au transformateur à la sortie d'Évaux, sur la route de Montluçon. Elles sont surveillées à distance. Pour les éoliennes de Boussac et de Chambonchard, seules deux personnes s'occupent de la maintenance. Pour le calcul de la CVAE (voir plus bas : taxes), ça doit être ridicule ; donc, inutile de nous parler de création d'emplois !

D'après des renseignements donnés par le blog d'un particulier sur Internet, « une éolienne produit autant d'électricité, pendant toute l'année, que si elle tournait à puissance maximum pendant 2 000 heures environ. En pratique, ce coefficient 2 000 est dépassé pour les pays ayant un littoral bien venté, mais n'est pas atteint partout ».

Il était prévu que le parc éolien de Chambonchard produise 27 millions de kwh par an, ce qui représente la consommation de 10 000 personnes avec chauffage électrique et eau chaude (mais on n'est pas obligé d'avoir un chauffage électrique), et celui de Boussac 38 millions de kwh.

Mais une informatrice m'a dit que les rendements étaient inférieurs à ceux escomptés sur le site de Chambonchard ; en revanche, celui de Boussac serait rentable, et une extension serait envisagée.

Je suis obligée de donner les informations au conditionnel, car malgré mes nombreux coups de téléphone aux Département, Région, DDT, Com-com, personne n'a l'air officiellement au courant des projets, le service appelé me renvoyant toujours à un autre service (parfois même au service précédent !) qui me donne alors un numéro de téléphone d'une personne qui devrait être au courant, mais qui, bien sûr, n'est pas disponible... Je laisse mes coordonnées et j'attends en vain qu'on me rappelle. Et quand je me plains d'une certaine « opacité », on me répond : « C'est un peu compliqué... »

**Combien ça coûte ?**

Le projet et la construction du parc éolien représentent un coût de 1 300 000 euros par MW installé.

Pour l'entretien, il faut compter 10 000 euros

par MW et par an.

Si on reprend le site de Chambonchard, chaque éolienne ayant une puissance de 2 MW, cela représente un coût de 15 600 000 euros d'installation, et de 120 000 euros de maintenance par an.

**Combien ça rapporte? À qui ?**

EDF paie l'électricité fournie 82 euros par MWh à la société qui exploite les éoliennes. Pour Chambonchard, cela ferait donc une moyenne de 2 400 000 euros environ, que la société AERODIS empoche tous les ans, si on se fonde sur les prévisions initiales.

**La société verse trois taxes...**

L'ancienne taxe professionnelle des entreprises a été remplacée par :

- d'une part, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui est versée aux collectivités accueillant le siège de la société ;
- d'autre part, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui revient aux communes d'accueil du parc éolien. C'est la part foncière de taxe professionnelle, calculée sur la base du socle en béton, comme une taxe d'habitation pour les particuliers ;

- et aussi la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour le socle en béton sur lequel repose le mât, ce qui ne va pas chercher bien loin.

**... et un impôt :**

- l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) destiné aux collectivités :

**30 % pour le département ;**

**70 % pour la communauté de communes (EPCI).**

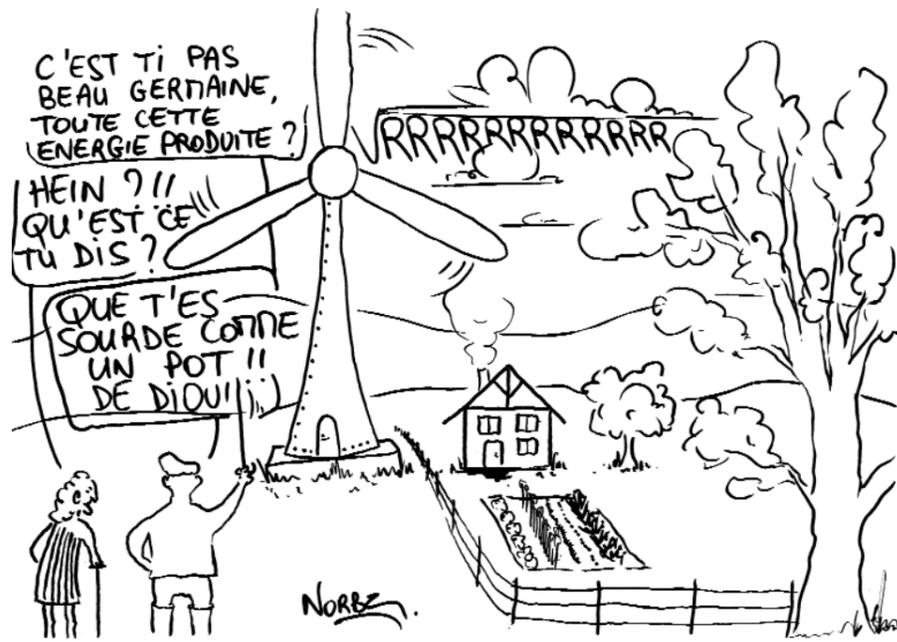
En 2012, cet impôt (fixé chaque année par la Loi de Finances) s'établissait à 7 000 euros par MW installé.

Mais au moment où j'ai pris mes renseignements (mai/juin 2013), les Com-com de Boussac et d'Évaux-Chambon n'avaient encore rien perçu, ni la commune de Chambonchard, alors que les éoliennes fonctionnent depuis plus d'un an. Cela serait dû à un retard de constitution du dossier, le service des impôts n'ayant pas reçu à temps les renseignements voulus, dont il aurait dû disposer avant fin janvier 2012.

En ce qui concerne l'IFER, pour le parc éolien de Chambonchard, le département de la Creuse devrait toucher 25 200 euros/an, et la Com-com d'Évaux 58 800 euros/an. La commune de Chambonchard a négocié avec la Com-com pour en obtenir la moitié pour sa commune, c'est-à-dire 29 400 euros.

Avant l'implantation des éoliennes, la municipalité avait négocié (heureusement par écrit) des mesures compensatoires avec la société AERODIS. Mais celle-ci a remis en question la somme initiale. Finalement, le maire de Chambonchard a réussi à faire respecter l'accord financier initialement prévu. Cette somme servira à l'amélioration du cadre de vie : éclairage public, achat de matériel pour l'entretien de la commune.

Les propriétaires et les exploitants d'une par-



celle où est implantée une éolienne signent un bail locatif avec la société, d'une durée de vingt ans (la durée de vie moyenne d'une éolienne étant de vingt à vingt-cinq ans).

**La location est de 3 600 euros/an** par éolienne, à partager entre le propriétaire (deux tiers : 2 400 euros) et l'agriculteur qui exploite le terrain (un tiers : 1 200 euros).

Si une pale seulement de l'éolienne passe au-dessus du champ, une « servitude » de 150 euros par an est versée.

**Retombées économiques (emploi et immobilier)**

Est-ce que des entreprises de la région ont travaillé pour l'installation des éoliennes ? Très peu : seulement des entreprises de travaux publics. Ce sont surtout des sociétés étrangères spécialisées dans le domaine de l'éolien qui sont intervenues, car il n'y en a pas de françaises. Du reste, la Société AERODIS est filiale à 100 % du géant allemand de l'énergie E.ON.

Est-ce que ça a dynamisé le tourisme ? Non. Est-ce que ça nous amène de la population ? Non.

Le schéma régional éolien nous affirme que, d'après une étude, l'impact sur l'immobilier en zone rurale est considéré comme neutre. Mais un monsieur m'a confié : « Je n'y habite pas, mais je ne pourrai plus revendre la maison dont j'ai hérité, ou alors, à quel prix ? ». Du reste, les acheteurs potentiels de maisons se renseignent dans les mairies pour savoir s'il y a un projet éolien, et hésitent à acheter si c'est le cas.

**Énergie propre ?**

L'énergie utilisée pour fabriquer une éolienne est restituée en six mois par celle-ci. Une éolienne se démonte en une semaine, à la charge de la société qui l'exploite... mais qui décide qu'un parc éolien doit être démonté ?

Les gens qui habitent juste à côté, s'ils ne sont pas propriétaires d'un champ à éolienne, ne touchent rien. Le maire de Chambonchard m'a dit que la commune étudiait une compensation d'ordre fiscal (dégrèvement sur la taxe d'habitation), mais que ce n'était pas facile à mettre en place. Normalement, des études se poursuivent sur plusieurs années, et si des nuisances avérées persistent, AERODIS « devrait » indemniser... D'après les témoignages recueillis vers les éoliennes de Chambonchard, majoritairement, les habitants ne se plaignent pas d'un bruit excessif ; les gens trouvent le bruit supportable. « On s'y est habitué, mais ça fait tout drôle quand elles ne fonctionnent pas. On se dit : comme c'est calme aujourd'hui... »

« Mais dire que ça ne fait pas de bruit, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas forcément juste en dessous de l'éolienne que ça en fait ; ça dépend du vent, et des bâtiments : parfois, ça fait comme une caisse de résonance », m'a-t-on dit ailleurs.

Du côté de Boussac en revanche, j'ai su (sur le marché) que quelqu'un qui avait acheté une maison pour ses vacances trouvait le bruit insupportable, comme celui d'une machine à laver. Pour être passée moi-même sous celles de Chambonchard, et avoir circulé autour, de près, de loin, à des moments différents, ce n'est pas l'amplitude du bruit qui est pénible, mais sa continuité, et le fait que ça ne s'arrête jamais ou presque. Si on n'y prête pas attention, ce n'est vraiment pas excessif ; mais, ça peut devenir entêtant, comme le tic-tac d'un réveil dans un silence complet, ou une goutte d'eau qui tombe à intervalles réguliers.

Pratiquement tous les composants se recyclent.

Par rapport au nucléaire, c'est évidemment beaucoup mieux !

Il y a des vibrations et des ondes, puisqu'il y a un périmètre de protection pour les radars. Mais il paraît que ce n'est pas nocif pour la santé. Les animaux peuvent paître dessous. Qui vivra verra...

Questions que je me pose :

- Qu'advient-il du socle en béton, après le démontage ? (Il est très épais pour soutenir un mât pareil, et résister aux vibrations des pales.)
- Et si la société fait faillite? Le démontage est à la charge de qui ?

**Et le futur ?**

Les prévisions régionales de puissance éolienne pour 2020 sont de 600 MW pour le Limousin (300 éoliennes) et de 800 MW (400 éoliennes) pour l'Auvergne ; et pour 2030 : 1 500 MW (750 éoliennes) pour le Limousin ! Mais les prévisions sont très ambitieuses et ne seront certainement pas atteintes pour le Limousin, m'a-t-on dit en Région.

Inutile de vous dire que les grandes dames blanches vont surgir de partout dans quelques années !

Un permis de construire a déjà été accordé à Tardes, le Chauchet, Saint-Priest (5 éoliennes), un projet est en cours d'instruction à Viersat (8 éoliennes ?), ainsi qu'un projet d'extension pour le parc d'éoliennes des pays de Boussac. Il y a aussi pas mal de ZDE autorisées dans le sud des Combrailles, du côté Auvergne.

Je ne sais pas si je suis prête à en voir partout autour de chez moi. Ce n'est pas le paysage des Combrailles que j'aime. Pourtant, je ne les trouve pas laides en elles-mêmes ; je les trouve même assez élégantes. Quelques-unes, ça va ; mais des centaines, non !

Pourquoi ne favorise-t-on pas l'installation de petites éoliennes individuelles pour pouvoir fabriquer l'énergie dont on a besoin, et que chaque foyer soit autonome du point de vue énergétique au lieu de tout confier à des multinationales étrangères ?

En plus, ce serait beaucoup moins bruyant, et nuirait beaucoup moins à l'environnement. On ferait plus attention à sa consommation en fonction de l'énergie produite. Serait-ce encore une histoire de gros sous ? Pourquoi faut-il obligatoirement revendre à EDF l'énergie produite, soit par l'éolien, soit par le solaire ? Mais malgré mon âge un peu avancé, je dois encore être trop naïve, ou trop idéaliste pour envisager possible ce genre de solutions !

Il faudra que je réapprenne à me déplacer sur mon balai !

Votre sorcière bien-aimée, Marie-Noëlle

Interview

# Un essai éolien par un couple sur la commune de Sannat : « Ça pourrait marcher ! »

## Pourquoi avez-vous voulu installer une éolienne ?

Déjà, c'était pour essayer d'avoir suffisamment d'électricité en cas d'absence de soleil, car c'est couplé aux panneaux solaires. C'est pour compléter les journées de mauvais temps. On avait quatre batteries à charger. Mais c'était pour une petite installation : ordi, frigo et puis lumière. Pour la machine à laver, il fallait trouver d'autres solutions. Quand t'as trois enfants, c'est pas très pratique. Et puis plein de batteries, c'est pas écologique non plus. Si t'as un parc de vingt-six batteries, c'est pas la solution non plus. On croyait pouvoir être autonomes... Et puis, on n'avait pas de compteur, donc on s'est dit : autant se lancer directement... On a fait établir des devis chez des électriciens, donc on a aussi cherché une solution moins chère : pas d'abonnement... Et puis, on cherchait l'autonomie... même si en fait on n'était pas très autonomes... C'était une belle expérience quand même... Ouais !...

## Donc, vous n'étiez pas reliés au réseau EDF ? C'est vous qui l'avez installé vous-même ?

Oui. J'ai passé des commandes sur Internet et puis j'ai tout monté. Au début, on l'avait installée en bas, on se disait qu'il y aurait un bon courant sud-nord mais ça n'allait pas : il y avait trop de perturbations... Et elle était trop basse... Trop de tourbillons, à cause des arbres... Donc, on l'a mise en haut, on lui a ajouté 1 mètre. Là, on est en limite de propriété et donc les haubans et les câbles qui la tiennent tout autour vont plus loin. Ça dépasserait chez le voisin et ça m'embête. Ou alors, il faudrait la changer de nouveau de place et la reculer à 12 mètres... mais là encore, il y a la maison qui est très haute et qui va me gêner. Après, il faudrait se lancer dans les permis de construire et, pour une petite éolienne de 500 Watts, je ne sais pas si c'est valable finalement... Pour moi, cette installation-là, avec cette éolienne-là, c'est bien si t'as une cabane auprès d'un étang, là où il y a du vent. Et alors, là, oui, dans ta cabane tu auras de l'électricité pour ton week-end, pour aller sur ton PC, pour charger tes portables, faire fonctionner la machine à café. Mais quand tu commences à avoir trois enfants, ça devient un peu plus complexe... Une machine à laver tous les deux jours, c'est compliqué !...

## Là, elle fait combien de hauteur ?

7 mètres. Au début, c'était 6. On aurait pu monter encore, mais c'est dur à faire, il faut avoir des outils vraiment adaptés, que je n'ai pas. Je n'ai pas de tracteur, et je ne vais pas en louer une machine pour la monter... C'est rock'n'roll à chaque fois : c'est dangereux... Et puis le moteur tourne dans un seul sens.

## Et en ce moment, tu sais si ça vous fournit beaucoup d'électricité ?

Plus maintenant. Je me rappelle plus ce que ça avait fourni... et il y avait les panneaux en plus. Je savais ce qui venait des panneaux mais le régulateur de l'éolienne n'était pas assez perfectionné : c'était juste des aiguilles pour montrer ce qui entrainait un moment donné... Après, quand elle tournait on voyait que ça entrainait et que c'était tout bénéf... Je me dis qu'un jour, elle va de nouveau tourner, que je trouverai une solution. Je la mettrai peut-être ailleurs, même si c'est pour alimenter une seule pièce, une lumière d'atelier, n'importe quoi... un petit local comme la bergerie d'à côté. Mais bon, il faudrait récupérer des batteries chez un mec, un routier, quand il se débarrasse de ses batteries. Ça serait du recyclage : c'est mieux à mon goût.

## Les batteries, c'est ce qui sert à stocker...

C'est ça... Et ça coûte cher et ça n'a pas une durée de vie si longue... C'est dix ans en moyenne... On nous a même dit 4 ans !... Après, il y a des bonnes batteries, qui durent plus longtemps,

qui sont garanties mais qui coûtent très cher ! Moi, je voyais l'éolienne qui tournait... S'il y a beaucoup de vent, l'ampoule est bien éclairée, mais moins il y a de vent et plus la lumière baisse..., mais quand t'as des appareils électroniques comme un ordinateur, il faut qu'il y ait une entrée constante. Il faut que ça passe par un stockage... Et un régulateur aussi... Et un transformateur qui consomme, lui aussi... En fait, on n'a pas une grosse consommation d'électricité non plus. Ça nous suffisait. À part la machine à laver, ça nous a vraiment suffi pendant pas mal de temps. Même maintenant qu'on n'est plus branchés dessus, on n'a pas une grosse consommation. Si on avait encore les batteries qui fonctionnaient, on pourrait encore se servir du courant de l'éolienne. Mais c'est pas non plus parce qu'on est reliés à EDF qu'on va s'acheter plein d'électroménager !...

## Quand on dit « moteur de 500 Watts », ça veut dire que ça peut fournir 500 Watts ?

C'est compliqué... Je suis pas assez calé... On a rencontré des gens qui s'y connaissent bien en électricité, qui nous ont dit « Il faudrait des batteries comme ça par rapport à un panneau comme ça... » Quand t'es calé et que tu as les moyens, tu peux te faire une belle installation... Quand t'es calé, même si tu as pas les moyens, tu as quand même la motivation.

## Et vous avez trouvé facilement à acheter l'éolienne ?

Oui. Par Internet, hein. Tu paies des frais de port et tout... Et c'est des commerciaux qui ne sont pas forcément calés non plus. On en parlait avec ceux de Mautes, et eux, ils trouvaient que les batteries n'étaient pas forcément adaptées à toute l'installation qu'on avait. Eux, ils s'y connaissent en ampérage et tout, alors que le commercial, il est calé sur son produit et c'est tout. Donc, il savait nous diriger mais à côté de ça, je pense qu'il n'avait pas d'installation éolienne chez lui. Pour tous les problèmes qu'on pouvait rencontrer, il ne savait pas trop quoi nous dire... On a essayé par conviction aussi. On a aménagé tellement tôt la maison qu'il fallait quelque chose et on ne pouvait pas payer l'électricité et une installation parfaite. Mais ça, c'est bien quand tu as le minimum, je pense...

## Et si tu en avais trois comme ça, tu penses que tu pourrais alimenter ta maison aujourd'hui ?

Non, parce qu'elles ne sont pas assez hautes... Des moins puissantes, peut-être que ça tournerait... Il y a les mâts verticaux. Ça prend les perturbations aussi. Ils ont essayé sur les parkings : ça tourne dans l'autre sens. Là, la nôtre, elle a besoin de s'élaner, qu'elle reste bien dans son axe par rapport au vent et si le vent tourne, hop, ça la freine alors que l'autre (avec le mât vertical), non. Alors je me demande si je ne pourrais pas transformer celle-là en mât vertical et si ça ne pourrait pas être plus productif. (Leur éolienne possède un axe horizontal)

## Et quand le moteur est plus faible, avec moins de watts, elle tourne plus facilement alors ?

Une fois, on l'avait débranchée et là elle était devenue plus active... Elle s'est mise directement à tourner à fond mais après, pour la rebrancher on était emmerdés parce qu'il y a du courant qui sort. Elle ne s'arrêtait pas... Elle était en roue libre !...

## C'est comme le nucléaire alors, ça s'arrête plus...

Du coup, peut-être que deux de 250 W, ça fonctionnerait mieux... Mais la base, c'est vraiment l'emplacement. Après, c'est du gadget. Si ça peut pas, si t'es mal placé, eh ben t'as pas d'éolienne, c'est tout. Mais elle est là, et ça nous rappelle nos débuts.

## Tu penses que ça a été rentable, ton investissement ?

Non. Mais je ne l'ai pas fait dans ce but-là, particulièrement. Je ne voulais surtout pas me ruiner à faire l'installation... Et au début, on ne voulait pas être reliés à EDF... Aussi, s'il faut lancer un groupe électrogène pour faire tourner la machine à laver ou rouler des kilomètres pour aller à Aubusson, il y'a un moment... tu dépenses autant d'énergie... Et au début, on n'avait qu'un enfant, maintenant on en a trois. Ça change tout. Ils grandissent, ils veulent aller sur Internet...

## Il y a une solution, faut peut-être aller voir les sectes, formater les enfants...

On vit déjà en Creuse !... Là ça va, c'est pas extrémiste.

## Bon, c'était une démarche alternative !

Déjà, de venir en Creuse, c'était une démarche alternative. Les enfants ont été habitués à faire attention. Voilà : les batteries ça se vide. Il faut bien prendre l'énergie quelque part... Il n'y a pas la lumière dans toutes les chambres. La petite met sa lampe solaire à charger tous les matins, c'est son rituel. Si elle veut lire le soir, elle est obligée de la charger... Après, c'est peut-être bien en revente (à EDF) aussi... Pour moi, à partir du moment où tu dois stocker l'énergie, surtout avec les batteries, c'est pénible. Maintenant, ça se fait souvent, les réseaux...

## Toi, tu ne voulais pas être relié à EDF. Pourquoi, au départ ?

Parce que tu cautionnes des groupes que je n'avais pas envie de cautionner. Il y a aussi des abonnements qui peuvent se faire chez d'autres...

## Genre Enercoop ?

Oui, mais on n'a pas encore fait de recherches. Et je connais pas non plus...

## Tu sais à combien t'est revenue l'éolienne au départ ?

C'est des chiffres qu'on essaie d'oublier... Je crois que ça nous est revenu à 4 000 euros mais

il y avait l'éolienne, les quatre batteries, le frigo et un panneau, sans les câbles, avec le régulateur et le transformateur... Je crois que l'éolienne, c'est pas loin de 1 000, avec le régulateur, les haubans...

## Si ça tourne bien, ça paraît pas si cher.

Après les câbles, de l'éolienne aux batteries, c'est des gros câbles... C'est une centaine d'euros... Là, c'est pas très loin de chez nous, donc ça va. Mais si tu veux la mettre en haut de la colline, c'est plus cher : c'est au mètre linéaire... Et puis il y a de la perte. Plus elle près, mieux c'est. Aujourd'hui, elle ne tournera pas. Elle ne tourne que quand les vents viennent d'entre les maisons du sud-sud-ouest.

## Combien tu penses qu'il faudrait d'éoliennes pour alimenter un petit village comme ici ?

Il y en a des grosses de 5 kW. Entre voisins, tu fais les choses bien : tu établis un permis de construire. Je pense qu'il y a des boîtes qui le font bien... Ce serait sûrement plus simple d'alimenter tout un grand village : on n'est qu'une vingtaine... Tu vois, on en avait discuté avec des voisins. C'est pour ça que c'est bien de le faire... Il y a plein de gens qui se sont arrêtés... On est obligés de dire que ça marche, que ça pourrait être mieux mais que ça marche. Mais oui, une grosse dans un hameau, ça pourrait être intéressant. Il y a plein d'alternatives aussi sur lesquelles on ne se penche pas... T'es une vingtaine, t'investis !...

## C'est peut-être pas un si gros investissement, quand on voit le prix pour refaire les routes... Si tu as d'autres choses à dire...

Non, je pense pas. Trouver le bon endroit, mettre les moyens pour qu'elle tourne : voilà. Mais le problème reste le stockage... C'est jouable avec des convictions... C'est pas commode, le problème de l'énergie... Il faut déjà revoir sa consommation. Il y a peut-être des machines qui pourraient servir à plusieurs familles. Il faut revoir notre fonctionnement. Est-ce qu'on a envie de partager des choses avec nos voisins ? Ça dépend peut-être des voisins... Il y a des choses qu'on achète et dont on ne se sert pas tous les jours et tu te rends compte que les voisins c'est pareil... Après, c'est la philosophie...

Interview réalisée par JD et FV



## Projet de parcs éoliens au Royaume-Uni.

Christine Hugh-Jones fait partie de l'équipe d'anthropologie sociale à Cambridge (Royaume-Uni) et a travaillé sur les éoliennes. Si son expérience n'est pas locale, elle pourra toutefois résonner avec certaines de nos préoccupations et nous offrir un moyen de comparaison.

L'industrie éolienne "on-shore" change à une vitesse à vous casser le cou. Prenant l'exemple du Royaume Uni : le premier parc éolien, avec dix turbines de 50 mètres, a été construit en 1991. Nous avons maintenant quelque 5000 éoliennes « on-shore » avec 8000 approuvées et en attente d'installation. L'expansion exceptionnelle en nombre est couplée à une hausse de la hauteur sur pied des éoliennes d'environ 150 mètres. Il y en a des plus hautes à venir : Enercon 126, produite spécialement pour le marché « on-shore » à une hauteur sur pied de 198m avec un stupéfiant rotor de 137m de diamètre. En plus de ça, il y a un marché bourgeonnant pour de plus petites éoliennes : quelque 25000 de 80m de haut ont été installés ces dix dernières années.

Une transformation radicale de notre campagne, avec de profonds effets sur les communautés rurales et la faune sauvage, s'effectue devant nos yeux avec un débat scientifique et économique pourtant bien faible. La plupart des Européens sont des citoyens qui apprécient seulement ce qui se passe si leur destination de vacances préférée est soudainement plâtrée avec des éoliennes. Toutefois, pour les communautés rurales face aux demandes de parcs éoliens - et ce sera la majorité des communautés rurales européennes - elles peuvent être émotionnellement et économiquement dévastatrices. Ma propre expérience-clé avec les éoliennes se trouve où je vis, à la frontière entre l'Angleterre et le Pays de Galles.

Le Royaume-Uni a mis le temps à embrasser la cause éolienne mais la gouvernance Blair « New Labour » suivi par la coalition « Conservative Liberal Democrat », se sont eux-mêmes proclamés être des gouvernements « verts » respectant un engagement pour satisfaire les directives européennes sur le développement durable qui demandaient 30% d'électricité venant des énergies renouvelables, essentiellement de l'énergie éolienne, pour 2020. L'énergie éolienne était le moyen parfait pour se fabriquer une conscience « verte » et attirer les votes écolos. Le vent était la seule technologie, en dehors du nucléaire (que les Anglais avaient négligemment laissé expirer), suffisamment développée et c'était aussi un moyen utile de développement fragmenté et flexible. Des projets de parc d'éoliennes de différentes tailles ont pu voir le jour à travers le Royaume-Uni ; le marché a procédé par incitations (initialement « the Renewable Obligation Certificate », remplacé maintenant par des paiements directs) de sorte que les propriétaires des champs des sites appropriés se portent volontaires, les intérêts commerciaux assurant le développement. C'est très différent de la plupart des projets d'infrastructures nationales qui entraînent de grandes décisions politiques et sont suivis par des complications juridiques et financières, expropriation puis indemnisation. Le public a été facilement convaincu par les multinationales de l'énergie (souvent les grands exploiters de combustibles fossiles) que l'énergie éolienne est propre, verte et « libre ». Qui plus est, les éoliennes, décorant nos sommets comme autant de drapeaux de prière, sont elles-mêmes une promesse politique opportuniste (mais vide) que le gouvernement fait quelque chose au sujet de futurs approvisionnements en énergie. Les problèmes inconfortables de vent variable et les pertes de carbone dans la couteuse sauvegarde de combustibles fossiles en veille ne sont pas abordés. Un rapport récent révèle que notre gouvernement stocke des générateurs diesel dont la sortie en électricité sera achetée à 12 fois le taux du marché, fournissant une « réserve opérationnelle à court terme » (Daily Mail 13/07/13).

Les subventions généreuses égalent la valeur de marché de l'électricité produite, doublant ainsi le revenu du développeur. Elles sont facturées aux consommateurs. Ces incitations vont de pair avec un système de planification permissive. Au Royaume-Uni, les projets les plus intrusifs et

impopulaires, ceux de plus de 50 MW, sont réservés à la décision du gouvernement central. Les décisions planifiées pour les projets dépassant 50MW sont supposées être sujettes à des processus démocratiques. Ici des agents de planification du Conseil font une recommandation d'acceptation ou de refus fondé sur l'orientation de la planification nationale et les intérêts environnementaux et la perception de la communauté. La demande est ensuite soumise au vote d'un comité d'élus du comté ou de conseillers du district. Si un projet est rejeté, le développeur peut faire appel à l'inspection de la planification dont l'inspecteur du service civil est susceptible de renverser la décision locale. Si l'appel échoue, le développeur peut se ranger sur une demande légèrement différente. Mais si un projet est approuvé, le seul recours pour un groupe d'opposition est de demander l'option incertaine et très coûteuse de révision judiciaire de la procédure de décision. Dans la rare éventualité du succès de la révision judiciaire, les autorités locales peuvent toujours reprendre la décision, cette fois en évitant les erreurs de procédures. Les profits à faire à partir de l'énergie éolienne subventionnée sont si grands que les développeurs ne renoncent pas - de nombreuses communautés combattent de multiples demandes pour la plus grande partie de la décennie.

Des événements locaux l'illustrent. La demande, en 2008, du parc de Reeves Hill (les éoliennes sont en Angleterre, à 100 mètres seulement de la frontière du Pays de Galles, mais avec tous les accès pour être construites dans le Pays de Galles était la troisième tentative par un propriétaire terrien local pour obtenir l'autorisation pour un parc éolien sur une crête des hautes terres, la carte postale locale



par excellence. En dépit de l'opposition importante des deux côtés de la frontière, le conseil anglais local (Herefordshire) a donné son approbation et une tentative de révision judiciaire par les opposants a échoué. Maintenant, le gouvernement de l'Assemblée galloise a jugé qu'un décompte des impacts environnementaux complets doit aussi être soumis au Conseil du comté gallois (Powys) au motif que Herefordshire n'avait pas tenu compte des conseils Gallois concernant l'impact défavorable sur un parc historique gallois à proximité. Le développeur cherche à faire annuler cette décision en révision judiciaire pour éviter la possibilité, forte, que Powys refuse la construction d'accès au site s'il est permis de considérer les impacts environnementaux du parc éolien gallois. Sur une colline avoisinante (Pentre Tump, Galles), deux demandes ont été déboutées mais le développeur a maintenant déposé un appel. En attendant, 10km plus loin au Pays de Galles, il y a une enquête conjointe de l'inspecteur, qui devrait durer au moins 9 mois, dans 5 grands parcs éoliens différents (plus de 200 turbines au total) et une importante ligne d'exportation d'électricité, tous refusés par le Conseil du comté de Powys, refus mis en appel par les développeurs du projet.

Le Conseil de Powys contrôle deux des larges aires de recherche stratégiques « TAN8 », désignées par le gouvernement de Galles comme adaptés au développement de parcs éoliens. Il y a déjà de vastes parcs éoliens dans ces aires et le Conseil a répondu aux protestations du public sur la destruction du paysage et la perte de revenus du tourisme en prenant une position plus ferme sur

les impacts environnementaux dû au développement de parcs éoliens. En conséquence, ils ont dû réserver 2 millions de £ pour financer la défense à l'enquête de l'Inspecteur et une alliance de groupes d'opposition locaux a recueilli plus de 100.000 £ pour financer un avocat et des experts. Pas surprenant que les Conseils trouvent plus simple et moins cher de coopérer avec un développeur pour approuver un parc éolien, en se réservant le simple défi de devoir cocher les bonnes cases.

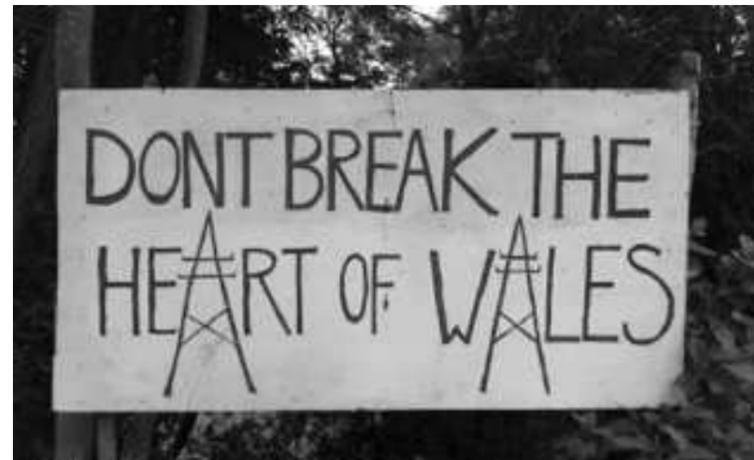
Les orientations du Cadre national de la politique de planification décrètent que « les plus gros avantages environnementaux et économiques de toutes les propositions de projets d'énergie renouvelable, quelle que soit leur taille, sont des considérations matérielles auxquelles on doit donner un poids important pour déterminer si les propositions doivent obtenir la permission de planification » et qu'un développement énergétique doit être approuvé « si ses impacts sont (ou peuvent être) acceptables ». Les orientations politiques donnent aux développeurs de puissants arguments génériques et, bien qu'elles contiennent un certain degré de protection de la faune, des paysages, du patrimoine historique et de l'équipement résidentiel, la protection est relative et doit être mise en balance avec la nécessité d'atteindre les objectifs d'énergie renouvelable. « Natural England » a émis des objections sur l'impact paysager du parc éolien de Reeves Hill, mais les a ensuite retirées lorsque le développeur a offert un fonds de « compensation » de 10000 £ par an pour être dépensé sur les subventions pour les arbres, les haies, etc. L'impact était « devenu acceptable » bien que les subventions ne fassent rien pour atténuer l'impact visuel impressionnant des pales sur la partie adjacente du Shropshire désigné comme une zone protégée « d'une beauté naturelle exceptionnelle ».

Au fur et à mesure que les sites disponibles sont utilisés, en particulier ceux soumis à des vents importants, la pression s'accroît sur ceux qui restent vides. Dans le même temps, les précédents pour la construction de parcs d'éoliennes toujours

supports de papier. Ils ont eux-mêmes composé ensuite plus de 100 lettres avec des écritures et des styles différents et les ont envoyées au Conseil pour soutenir la demande du parc éolien. Il y avait pourtant 1300 lettres d'objections et moins de 300 de soutien.

Après la consultation, le développeur a fait une demande avec une description complète du parc éolien avec une évaluation des impacts environnementaux (en accord avec les directives européennes). En réalité, c'est la présentation d'un développeur dans laquelle les avantages sont grossis et les impacts négatifs sont expliqués en utilisant des astuces bien rodées du marché. Le niveau des plus lourds impacts sont définis comme irrésolument bas, quant aux impacts restants ils sont décrétés comme non-existants. Les rapports sont si répétitifs et volumineux que les conseillers élus ne désirent pas les lire ou ne comprennent pas les données techniques pseudo-techniques. L'industrie éolienne a courtisé quelques organisations de protections environnementales qui sont susceptibles d'être consultées par les autorités. La « Royal Society for the protection of Birds », « Natural England » et « Natural Resources Wales » (les agences chargées de la protection du paysage et de la biodiversité en Angleterre et au Pays de Galles) ont des politiques du soutien à l'énergie renouvelable et sont réticentes à s'opposer aux parcs éoliens. ON a trouvé que les branches écossaises du parc de Reeves Hill, les Amis de la terre et le WWF avaient reçu de l'argent des développeurs.

Dans la même veine, la protection des habitants contre les nuisances sonores est dépendante de ceux qui ont des intérêts personnels. La procédure standard pour l'évaluation du bruit est « ETSU-R-97 », élaborée en 1997 par un comité composé en grande partie de spécialistes travaillant pour l'industrie éolienne. Bien que l'orientation ait été élaborée pour des plus petites éoliennes et que les facteurs sur le cisaillement du vent et la plupart des types de nuisances sonores soient hors d'effet,



plus proches des habitations et dans des endroits écologiquement sensibles s'accumulent. On fait du deux poids, deux mesures. On assure que chaque parc éolien doit être considéré selon ses mérites, prenant en compte l'accumulation d'impacts négatifs avec le voisinage du parc, cependant les développeurs utilisent les précédents pour justifier des entorses à la protection environnementale et s'il y a des parcs éoliens dans le voisinage, ils soutiennent qu'un « paysage de parc éolien » peut facilement accepter d'autres projets de développement. Ainsi, une demande pour une seule éolienne de 79m proche de Reeves Hill stipule que les lourds impacts sur le chemin de randonnée national étaient seraient « pré-existants en supposant la présence préalable du parc éolien de Reeves Hill (ce qui entraînerait des effets significatifs de son propre accord) ».

Les développeurs de parc éoliens doivent informer et consulter la communauté sur leurs projets. Le développeur du parc de Reeves Hill a engagé une société de publicité commerciale : « Consense », spécialisée dans l'obtention d'adhésions aux parcs éoliens pour conduire une consultation publique. La société a conclu, d'après un questionnaire sur internet qui a obtenu seulement 49 réponses (et a été boycotté par tous les opposants), qu'il y avait un « soutien précieux » pour le parc éolien de 47 % des répondants. Plus tard, Green Campaigns, une société de campagnes commerciales spécialisée dans le soutien aux parcs éoliens, a été engagée pour récolter des signatures et des adresses dans une bourgade éloignée sur différents

le gouvernement britannique a invité le même groupe d'experts industriels à revoir l'orientation. Elle n'a pas été changée.

Il y a de plus en plus de détresse du public sur l'expansion effrénée d'éolienne « on-shore » défendue par le ministre libéral-démocrate de l'énergie et les changements climatiques, Ed Davey. Les ruraux ont tendance à élire des conservateurs au parlement et beaucoup d'entre eux s'opposent ouvertement à leur propre politique gouvernementale. Le ministre conservateur du département des communautés et du gouvernement local, Eric Pickles, a récemment publié une déclaration palliative stipulant que les nouvelles orientations feraient en sorte que la méthode pour l'énergie renouvelable ne va pas « automatiquement supprimer les protections et les préoccupations des communautés locales sur l'environnement ». On pouvait s'y attendre : cela s'est traduit dans les faits par une consultation des communautés villageoises encore plus inutile et par l'offre à ces dernières d'avantages financiers de la part des développeurs. Dans les deux mois suivant l'annonce de Pickles, le 8 juin 2013, les deux tiers de tous les appels à projet anglais liés à des parcs éoliens terrestres ont disparu au profit des régimes.

Maintenant, nous sommes impatients de savoir si les contorsions idéologiques de notre autoproclamé « plus vert gouvernement que jamais » iront jusqu'à justifier la galopante fracturation.

Christine Hugh-Jones  
(traduction JD avec l'aide de Jill McCoy)

# Éolien particulier indépendant

## Un exemple sur Virlet

Eric, un Britannique qui habite la commune de Virlet, s'occupe d'installation éoliennes. Il rappelle qu'il a quand même suivi quelques années d'université avant de mettre en place son système : trois petites éoliennes et des panneaux solaires. En gros, de l'éolien citoyen qui n'a même pas besoin du réseau EDF. Il relève sur un cahier les apports énergétiques et nous livre quelques observations. À quelques détails (de correction) près, nous conservons son écriture.

Malheureusement, je n'ai pas mes statistiques entre mes mains jusqu'à présent, mais je peux confirmer que là où je suis, c'est le soleil qui rapporte le plus. Ce n'est pas à dire que c'est la même chose partout. Ma maison est dans un petit creux et, en plus, bien orientée vers le sud. Si j'étais sur une crête à 100 mètres d'ici, ce serait le contraire, l'éolien l'emporterait.

Il ne faut pas tomber dans le piège de croire qu'une grande éolienne va produire plus d'électricité qu'une petite ! C'est vrai pour une grande installation comme celle-ci dans le coin, où la hauteur de mât peut soulever la machine au-

dessus des arbres, maisons, courants d'air, etc. et mettre les pales dans le « vrai vent ». Dans chaque machine, il y a un moteur électrique et dans celui-ci, un aimant. Alors, avec un moteur plus puissant, il faut plus de vent pour démarrer la machine. Quand le vent est faible, c'est souvent le cas pour mon éolienne de 400 watts qui ne tourne pas pendant que celle de 40 watts tourne très bien.

Mais moi, je suis à 100 % pour l'éolien et je trouve que les excuses contre la construction d'un parc d'éoliennes comme « ce n'est pas joli » sont un peu enfantines. Un centre nucléaire n'est pas « joli » non plus, ni un centre de charbon ! Mais il en faut pour fournir l'énergie à la société de consommation. Les gens qui sont contre un parc d'éoliennes - ils ne sont pas dans la rue en manifestant contre un centre nucléaire à côté de quelqu'un d'autre - sont très contents de profiter d'un inconvénient pour quelqu'un d'autre (le nucléaire).

Il faut trouver un bon dictionnaire anglais ou chercher sur le web pour la définition du mot (en majuscules) NIMBY.\*

(\* NIMBY = Not In My BackYard = Pas dans mon jardin.

Notons aussi qu'Eric stocke l'énergie grâce à un réservoir d'eau (chaude).

Copyright © Eric Hall 2011  
all rights reserved  
eric@erichall.eu



# Éolienne réseau

L'éolien particulier peut aussi être relié au réseau, ce qui évite tout problème de stockage mais qui rend dépendant d'EDF. Un habitant du Compas (23) nous fait part de son installation.

D'abord, il a été séduit par le principe. Entre panneaux solaires sur un toit (plutôt laids) et éolienne il a fait le choix du vent, question de goût. C'est « partenaire de l'habitat », lié à EDF, qui est venu poser l'engin : une éolienne de 1m80 de diamètre et de 1Kw. Pour lui, « partenaire de l'habitat » avait l'air sérieux, il s'est renseigné avant de les contacter car il vaut mieux se méfier de potentiels charlatans. Les agents lui ont déclaré en installer une par jour sur la région. Ils ont mis une petite journée pour faire le travail et il n'y a pas eu de problème.

Maintenant, c'est un peu tôt pour le bilan.

Mais l'éolienne tourne souvent, quelque soit la direction du vent. Elle va alimenter les appareils électriques de la maison. En cas de manque, le réseau complète... mais s'il y a un surplus (ce qui est rare car ce type d'éolienne est faite pour la consommation d'un foyer), l'électricité est réinjectée gratuitement dans le réseau.

Selon la commerciale, l'économie d'énergie serait de 60% mais un technicien a tempéré ces estimations en disant, pour sa part, que 30% d'économie, ça serait déjà bien.

L'investissement initial était de 8800euros avec 30% de crédit d'impôt, ce qui fait payer de sa poche un peu plus de 5000. Ensuite, il n'y a pas d'entretien.

Si d'autres habitants ont une expérience un peu plus longue avec une éolienne personnelle, ils peuvent nous contacter pour nous aider à compléter le dossier.



## La voix du vent

*Les nuits d'hiver quand le vent pleure,  
Se plaint, hurle, siffle et vagit,  
On ne sait quel drame surgit  
Dans l'homme ainsi qu'en la demeure.*

*Sa grande musique mineure  
Qui, tour à tour, grince et mugit,  
Sur toute la pensée agit  
Comme une voix intérieure.  
Ces cris, cette clameur immense,  
Chantent la rage, la démence,  
La peur, le crime, le remord...  
Et, voluptueux et funèbres,  
Accompagnent dans les ténèbres  
Les râles d'amour et de mort.*

Maurice Rollinat, Paysages et paysans



*Si l'on chante un dieu  
Si l'on chante un dieu,  
ce dieu vous rend son silence.  
Nul de nous ne s'avance  
que vers un dieu silencieux.*

*Cet imperceptible échange  
qui nous fait frémir,  
devient l'héritage d'un ange  
sans nous appartenir.*

Rilke

# Sylumis Mérinchal part dans l'Ain

Pas besoin d'aller jusqu'en Chine cette fois. Le site de l'entreprise de Sylumis à Mérinchal a fermé cet été. L'activité : la fabrication de LED (et d'appareils à LED) se déplace sur le site de Oyonnax, dans l'Ain. Une décision qui était prévue de longue date ?

L'entreprise comptait 8 employés plus une personne pour le ménage. Sur les 8 personnes, une seule a accepté le déplacement dans l'Ain (pas à n'importe quelles conditions bien sûr) et parce que sa compagne était sur Lyon.

## Et l'argent public ?

En tout cas, il y a deux ans, Sylumis a repris Led To Lite et a touché, lors de cette reprise des fonds publics. C'est ce que rappelle le groupe « Limousin Terres de Gauche » : la région a investi environ 100000 euros et le Conseil général 25000, c'est-à-dire le contribuable. Ces subventions auraient été accordées pour la création d'emploi sur Mérinchal. « L'entreprise, en 2010, avait fait miroiter 45 emplois sur 3 ans pour pouvoir toucher des subventions des collectivités » (1), communique Limousin terre de Gauche.

Sauf que les emplois de Sylumis ne sont pas restés longtemps en Creuse. C'est pourquoi Limousin Terre de Gauche déclare que la Région et le Département doivent faire pression sur Sylumis pour récupérer l'argent investi. Mais en sont-ils seulement capables ? J'ai appelé la personne de ce groupe politique qui s'était occupée de l'affaire. Son opinion est que les subventions doivent être conditionnées et les avances remboursables pour éviter de se faire spolier par des entreprises. Elle signale que les entreprises jouent le chantage à l'emploi dans toutes les régions, régions pourtant presque toutes socialistes. Ce qui veut dire que ces socialistes, à la tête de ses régions, ne sont même pas foutus de se mettre d'accord pour éviter les délocalisations à l'intérieur du pays. C'est bien connu : on passe l'éponge pour les dirigeants d'entreprises, et on presse les concitoyens pour mieux les essorer. Un peu comme c'est en train de se passer pour les retraites. Les socialistes sont bien loin de faire une politique sociale. Le Dumping inter-régions en France, c'est notre argent qui sert à ça ? Dans son communiqué, Limousin Terre de gauche réclame « une loi qui interdise aux entreprises de jouer au Monopoly aux dépens de leurs salariés et des bassins d'emplois concernés ».

## À propos de Sylumis

Ils ont visiblement décidé de regrouper tout sur le site d'Oyonnax. Un des employés de Mérinchal déclare que l'activité LED baisse en France ; Sylumis fabrique du matériel artisanal à prix élevé, ils peuvent faire 200 à 300 appareils d'un même type mais il y a aussi beaucoup de petites séries de 10 ou 20. Il dit que Sylumis travaille principalement avec les collectivités et les musées. Est-ce un peu à dire que, indirectement, c'est l'Etat (donc le contribuable) son principal client ?

En tout cas, l'ex de Mérinchal nous dit que, même sans crouler sous les commandes, l'usine tourne.

Apparemment, la direction de Sylumis est souvent absente ou en rendez-vous et je ne suis pas arrivé à les joindre. Il y a quelques chiffres sur le net (bilansgratuits.fr, vu le 04/09/2013) : en 2010 le chiffre d'affaires était de 4160780 euros et le Résultat net de 27210834 euros (ça c'est du chiffre !) et en 2012, chiffre d'affaire de 4406696 euros et Résultat Net de -1480282euros. Avis aux amateurs.

L'acte le plus récent que signale Sylumis sur son site (sylumis.com) est, en 2012 : « Extension de la gamme d'éclairage muséographique et rachat de la société Lumière+Nature (ex Panavision) ». ça ne semble pas être un signe de réforme pour le domaine de la LED ça...

## Les employés licenciés

J'en ai contacté pour avoir un peu leur opinion. Sur le licenciement, ce n'est pas forcément le même ressenti, une personne dit que ça a été une surprise pour tout le monde, une autre qu'ils étaient un peu au courant (mais à partir de quand ?) que l'entreprise n'était pas en bonne forme. Or la forme, ça a l'air d'aller à peu près. Une d'elles signale qu'il y a eu une réunion sur Skype pour expliquer les difficultés. Sur Skype...youpi !

On leur a proposé la région parisienne ou l'Ain ou le Mexique. Un peu loin pour la plupart des employés quand même... Pour un des employés, Led to Lite (à l'époque), ça marchait très bien et ça a baissé quand il y a eu le lancement du nouvel atelier.

Un autre employé nous explique que Mérinchal devait devenir le principal site de production (ce qui serait en adéquation avec les emplois dont parlait Limousin Terre de Gauche) et qu'en avril dernier la direction a changé ses choix pour des raisons soi-disant économiques, en dehors -pour lui- de la réalité industrielle. Car il avait un savoir-faire à Mérinchal et, mine de rien, un site implanté.

En définitive, il y a une sensation de « beau gâchis ».

(1) : [http://limousin.france3.fr/sites/regions\\_france3/files/assets/documents/communiquelgt\\_led\\_to\\_lite.pdf](http://limousin.france3.fr/sites/regions_france3/files/assets/documents/communiquelgt_led_to_lite.pdf)



# Les odeurs d'Innov'ia à Pontaurmur

On s'en était rendu compte dans les environs, et surtout lorsqu'on emprunte la nationale qui relie Pontaurmur à Clermont, l'usine Innov'ia pue. Des habitants des environs sont excédés des odeurs et une association : ENESS (Environnement Nature entre Sioulet et Sioule) s'est constituée pour faire pression sur l'entreprise Innov'ia et résoudre ce problème d'odeurs. « Oui, oui, oui, leur a-t-on dit, tout va rentrer dans l'ordre et après le mois de juin on ne devrait plus en parler. » Le préfet est venu avec le sous-préfet de Riom, mais rien ne semble avoir beaucoup changé pour le moment. À la préfecture, on va être obligé de durcir le ton, si on en a le courage, cela s'entend. Car les entreprises seraient des icônes sacro-saintes qu'on ne pourrait contraindre à rien. Louis Chaput, dans La Galipote n° 128 (été/automne 2013) a déjà consacré un long article à ce cas, revenant sur les rapports de l'usine de Pontaurmur avec celle de Commentry et sur la nocivité de certains produits venant de cette dernière ville.

**L'association ENESS** (Le Bost, 63230 La Goutelle)

La pétition qu'elle a lancée a recueilli plus de 600 signatures d'habitants dérangés par les odeurs. Ça commence à faire. Enfin, ça reste des bouseux, des ruraux, des bons, des durs des vrais. Du reste, il n'y a pas grand monde autour de Pontaurmur et l'usine peut se permettre de puer là beaucoup plus qu'ailleurs, plus qu'autour de son antenne mère de La Rochelle, par exemple.

ENESS a publié une lettre d'information, datée du 26 juin 2013, pour faire part de ses activités et de sa position. Voici ce qu'on peut y lire :

« Recueil de preuves des rejets d'effluents. Relevé et construction d'un dossier photos des conséquences des rejets d'effluents issus de l'usine dans des conditions non respectueuses des règles en vigueur. Conséquences des actions menées :

Innov'ia a cessé ou fortement réduit la production depuis le 8 mai. Elle a annoncé vouloir réaliser des travaux d'installation d'un système de traitement des odeurs. Le système, testé uniquement en laboratoire, était annoncé comme efficace à 90 %. Il n'y a cependant aucune certitude quant à l'efficacité de ce procédé, appliqué à une entité de production industrielle. Il conviendra de s'assurer de l'efficacité réelle du système et de vérifier que celui-ci ne rejette pas des résidus toxiques, mais devenus inodores.

Les prévisions d'Innov'ia...

La société a repris la production de méthionine, après installation du système de traitement des odeurs, vers le 10 juin puis de manière plus intensive vers le 21 juin. Elle envisage également de construire une entité de production supplémentaire et de se consacrer principalement à la production de méthionine (objectif de production : 8 000 t par an). Selon nos infos, environ 400 t ont été produites pendant la période d'essai (depuis novembre 2012). Donc très forte augmentation de production à venir... Un permis de construire devrait être déposé prochainement dans ce but. Malheureusement, les élus de la communauté de communes de Haute Combraille ont d'ailleurs voté récemment, à l'unanimité, pour ce permis de construire faisant fi des réserves pourtant exprimées par certains d'entre eux... Comprenez qui pourra !

Notre constat au 26 juin 2013 :

Depuis le 21 juin, l'odeur de chou, caractéristique du méthylmercaptan (gaz toxique par inhalation), se répand à nouveau aux alentours de l'usine au gré des vents. L'efficacité du système s'avère insuffisante voire totalement inefficace pour stopper les nuisances. Nous ne devons pas nous contenter de cette situation, surtout dans la

perspective d'un agrandissement de l'usine. ENESS prévoit donc de signaler à nouveau cette atteinte à notre environnement et à la santé humaine aux différents services de l'État (la mairie, la communauté de communes, la préfecture et ses services consacrés à l'environnement et à la protection de la population). Nous demandons à ces services de faire cesser les nuisances et surtout de ne pas autoriser un agrandissement de l'usine dans ces conditions. Nous allons également demander une entrevue avec le sous-préfet qui a visité récemment l'usine et indiqué suivre ce dossier. Un courrier sera également adressé à l'usine pour demander l'arrêt des nuisances ainsi que des résultats des analyses d'air et d'eau que l'usine dit avoir faites sans jamais les avoir montrées. »

Elle invite les habitants à lui rapporter les nuisances ou à les signaler en mairie de Pontaurmur.

**Pontaurmur : une odeur d'avenir**

Au mois d'août, l'usine puait toujours. Et elle voudrait s'agrandir ? Un avenir radieux se profile alors à Pontaurmur.

Bon, disons les choses : ce n'est pas dans le bourg de Pontaurmur que les nuisances sont les plus prégnantes, l'usine étant située à l'est de la ville et les vents dominants venant souvent de l'ouest, mais dans les petits hameaux et la campagne aux alentours de l'usine, surtout au sud et à l'est. S'il y a une tentative, par exemple, pour recueillir l'avis des habitants du bourg de Pontaurmur sur l'odeur... on n'aura pas beaucoup de plaintes. On pourra dire « l'usine ne dérange pas tant que ça, qu'elle continue donc de faire des bénéfices sans investir aucunement dans un procédé de réduction des odeurs ». Enfin, le marché de l'immobilier à Pontaurmur risquera peut-être de connaître un petit coup quand même ! On ne peut pas jouer sur tous les tableaux. Et il n'y aura certainement pas beaucoup plus de candidats industriels pour s'installer au voisinage d'Innov'ia. Ah Industrie, quand ton doux rêve nous prend !...

Et Innov'ia voudrait presque incriminer la « période d'intempéries anormalement longue n'autorisant pas l'épandage dans le respect de la réglementation » (dans sa lettre du 10 juillet à ENESS) : cette période est passée, l'odeur demeure. La société Innov'ia ne ferait-elle pas la sourde oreille ? Et il faudrait lui faire confiance pour le futur de Pontaurmur ?

La communauté de communes a-t-elle haussé le ton depuis le 11 juillet 2013, date de la lettre du président de la Com-Com, Jacques Fournet, à l'ENESS où il écrivait : « Pour ma part, je considère que l'unité nouvelle, qui fera l'objet d'une instruction par les services compétents, devra permettre de concilier les impératifs de production d'un ensemble industriel dont l'intérêt économique n'est pas contestable pour notre région et le souhait légitime, et tout aussi incontestable, des riverains de vivre dans un environnement préservé ».

Depuis quand les intérêts économiques sont-ils prêts à des « conciliations » ? Entre de l'incontestable réel (les odeurs) et de « l'incontestable »... contesté de tous les côtés, il faut peut-être parfois trancher, non ? Dans sa lettre du 19 août à Pierre Buisson, président d'Innov'ia, la maire de Pontaurmur semblait plus remontée. Elle prenait note de l'arrêt de la production de méthionine jusqu'à « l'installation d'un nouvel élément pour le destructeur d'odeurs », et de la révision de la ventilation de la lagune. Elle écrivait : « Je souhaite vivement que ces nuisances persistantes depuis dix mois cessent dans les meilleurs délais. C'est une situation grave pour vous et pour nous, habitants des Combrailles. De plus en plus d'odeurs sont maîtrisées (ex. : pour la fabrication des pneus, l'incinération des ordures) ; il n'y a pas de raison qu'une solution ne soit trouvée pour Innov'ia ». Faudra-t-il aller jusqu'à assigner monsieur Buisson à résidence dans un des villages autour de l'usine pour qu'il comprenne le problème ? Et que fera la mairie si l'usine ne fait rien ? Enfin, à force d'échanges de courrier, de visites préfectorales et de plaintes, Innov'ia trouvera peut-être quand même une solu-

tion ? Espérons pour les habitants que la mairie de Pontaurmur et que la Com-Com ne jouera pas au yo-yo défendant tantôt les habitants, tantôt l'usine. N'oublions que les maires sont d'abord les porte-voix des habitants... Mais entre relayer la voix d'un bouseux qu'on représente et celle d'un industriel, la balance penche parfois du côté des gros sous. La fermeté doit donc être de mise. Ah, c'est vrai, Innov'ia peut faire du chantage à l'emploi... La société préférerait aller puer ailleurs, où on ne lui dirait rien, plutôt que d'investir dans l'abolition des nuisances olfactives. Dans ce cas, les régions pourraient bien se donner le mot pour ne pas accueillir ces pestilences, non ?

**Innov'ia Pontaurmur : technologie d'avenir !**

Car mine de rien, Innov'ia Pontaurmur fait dans la technologie d'avenir. Mais si, mais si ! De l'agro-alimentaire, pour nourrir les bovins, pour que leur croissance soit plus rapide, c'est pas une chose bien, ça ? C'est l'avenir ! Les vaches aussi ont droit de bouffer du composé chimique. Bravo et merci à Innov'ia, ça c'est un métier ! Voilà qui sert le genre humain ! Voilà une activité essentielle au fonctionnement de la planète, qu'il faut bien sûr développer. Ou sinon il faudrait en venir à des unités de production plus petites, des paysans qui n'auraient pas besoin de faire du chiffre sur le bœuf, qui pourraient gagner leur vie avec leur travail, qui vendraient leur viande pour qu'on la mange... Quand même ! Ça obligerait à multiplier les fermes, ce schéma. Ce chantage à l'emploi que font les entreprises, c'est en réalité un choix d'emplois, un choix de société somme toute.

Ce que proposent les entreprises, quand elles font du chantage à l'emploi, du genre : « Si vous nous emmerdez, on fermera l'usine sur votre commune, et on ira ailleurs », n'est rien d'autre qu'une forme de prostitution par l'emploi qui pourrait se traduire ainsi : « On paie des gens pour qu'ils travaillent sur votre commune, peu importe la nature du travail d'ailleurs, puisqu'on les paie, et comme on vous paie, vous devez nous fichier la paix ». Mais la prostitution, c'est une question de morale ! Après tout, à chacun la sienne, on accepte ou pas. Sauf que des fois, ça a des conséquences sur les autres, comme à Pontaurmur.

Tiens et si je montais une agence de tueurs à gages qui emploierait quelques personnes, je pourrais aussi proposer quelque chose de pas spécialement éthique et faire du chantage à l'emploi... Non, quand même, les tueurs à gages, c'est trop gros... Alors, juste une boîte, à Pontaurmur, par exemple, où des gens seraient payés pour vous harceler au téléphone, faire de la pub, ou vous relancer à domicile ou dans vos boîtes aux lettres... Et si on me dit quoi que ce soit, pouf, pouf, les emplois partent ailleurs.

Innov'ia est sûrement un cas qui montrerait l'utilité de l'interdiction de licencier à tout va ! Car il paraît qu'on a un gouvernement de gauche en ce moment... Peut-être aussi que si l'ensemble des employés étaient propriétaires de l'usine, ils se poseraient davantage de questions quant à ce qu'ils produisent, ils ne le feraient pas en échange d'un salaire...

Le dégagement d'odeurs venant d'Innov'ia est l'occasion de s'interroger sur les pratiques de l'usine, sur l'éthique de ce qui est produit... parce que s'il s'agit d'activateurs de croissance pour bovins, il y a peut-être mieux à faire à Pontaurmur !...

Il ne faut pas tout attendre des entreprises comme on en a pris l'habitude. Les communes, les Com-Com, peuvent aussi orienter le choix des activités, des entreprises ou des projets qui viendraient s'installer. Dans le domaine du bovin et le domaine agricole plus largement, n'y a-t-il rien de mieux à faire que de produire de l'aliment pour des exploitations qui seraient toujours plus grosses et potentiellement plus intensives ? On voit que les paysans ont aussi un choix dans ce processus... le choix de ce qu'ils donnent à leurs vaches. Tiens, au fait, ça serait pas la Conf', en ce moment, à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme ?

**Et alors... Innov'ia dehors ?**

ENESS n'est pas pour la fermeture de l'usine. Enfin, l'usine à proprement parler, je pense qu'on s'en moque un peu, vu ce qu'elle fait... C'est qu'on a peur que des gens se retrouvent au chômage, voilà tout. D'où l'utilité d'envisager

des solutions d'emplois alternatives... car l'entreprise pourrait aussi choisir, pour des raisons économiques, de déménager un jour...

Il faut que l'on soit en mesure de ne plus accepter n'importe quel travail, que l'employé puisse choisir ses conditions d'embauche, avoir un pouvoir de décision sur ce qu'il fait. Ça résulte et du droit, et de la conscience de chacun. Autrement, on en vient toujours à des situations de chantage à l'emploi. Pour ma part, je pense qu'il y a mieux à faire que ce type d'aliments à Pontaurmur. Car ce n'est guère reluisant comme image de marque.

Julien Dupoux

## Echange de lettres ENESS - INNOV'IA

Le 26 juin 2013

De : Environnement Nature Entre Sioulet et Sioule (ENESS)

Le Bost  
63230 LA GOUTELLE

À Monsieur le Directeur d'INNOV'IA La Rochelle

4 r Samuel Champlain  
Zone Agrocéan  
17000 LA ROCHELLE

Monsieur le Directeur d'INNOV'IA31  
Montglandier  
63380 PONTAUMUR

Messieurs,

L'association ENESS vient par la présente manifester son mécontentement ainsi que celui des riverains de votre usine de Pontaurmur face à la reprise de la transformation de méthionine sur ce site. En effet, depuis le 20 juin 2013 environ, cette usine répand à nouveau dans l'atmosphère l'odeur de chou pourri, caractéristique du méthylmercaptan, gaz toxique par inhalation. Malgré l'installation du système de destruction de l'odeur qui se devait d'être efficace à 90% d'après les informations données le 23 mai 2013 par M.GRISOT au cours d'une assemblée générale de la communauté de communes de Haute-Combraille, les nuisances engendrées par la transformation de méthionine persistent. L'association ENESS considère que cette situation est inacceptable. L'activité industrielle de l'usine n'est pas réalisée dans des conditions respectueuses de l'environnement malgré les promesses faites par la direction de l'usine de traiter les nuisances. Ceci est d'autant plus vrai dans la perspective de l'agrandissement envisagé. Nous espérons d'ailleurs que vous ne vous satisfaites pas des conditions dans lesquelles la transformation de la méthionine a redémarré !

Par ailleurs, la reprise du rejet dans l'atmosphère du méthylmercaptan repose à nouveau la question de la teneur réelle des rejets dans l'air. ENESS souhaiterait connaître les résultats des analyses d'air (vous aviez en effet annoncé devoir faire ces analyses pour l'installation du système). Le méthylmercaptan est identifié par son odeur mais quels sont les autres constituants du rejet dans l'atmosphère (gaz, poussières) ? Cette question est d'autant plus importante que vous avez présenté le système de traitement des gaz comme un destructeur chimique d'odeur. Quels sont les produits issus du processus de traitement ? Une présentation de ce système et plus de transparence sur cette activité nous semblent indispensables. La même question se pose pour les effluents rejetés par arrosage, épandage aux alentours de l'usine. Ils sont également très nauséabonds. La question de leur composition et de leurs conséquences éventuelles sur l'environnement peut donc légitimement être posée.

ENESS souhaiterait donc également connaître les résultats d'analyse de ces eaux (quels types d'analyse et quels résultats ?). Au nom de ses adhérents, riverains de l'usine, l'association ENESS réitère donc sa demande de voire cesser complètement les nuisances générées par l'activité de l'usine de Pontaurmur et espère recevoir de votre part des réponses aux questions posées dans la présente lettre.



De : Innov'ia 3i

À : Monsieur le président de l'association ENESS, Le Bost, 63230 La Goutelle

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de la présente de votre courrier du 26 juin 2013 mais nous réfutons en totalité vos affirmations. De plus, que vous représentiez vos adhérents de l'association par votre statut ne nous pose pas de problèmes mais que vous positionnez en tant que représentant des riverains dans leur ensemble est abusif car tous les riverains ne font pas partie de votre association.

La société INNOV'IA 3I a été créée en 1998 et classée après déclaration de notre activité auprès des autorités en Industries alimentaires diverses code APE 1089 Z. ne vous en déplaise notre activité est sans danger pour l'environnement à l'instar des laitiers qui fabriquent le lait en poudre, nous fabriquons simplement des poudres à partir des liquides agroalimentaires confiés par nos clients, en utilisant un procédé de tour de séchage par air chaud. Comme vous l'a expliqué notre Directeur général lors de la dernière réunion avec les élus du 23 mai 2013 en votre présence, nous avons développé un nouveau procédé décrit auprès des autorités pour la transformation en poudre de la méthionine liquide en solution utilisée couramment en alimentation animale.

A aucun moment nous ne fabriquons sur PONTAUMUR des produits chimiques toxiques comme vous l'affirmez aucune synthèse chimique complexe et aucun solvant n'est utilisé en production. Pour votre information la méthionine est un acide aminé essentiel riche en soufre indispensable aux animaux et aux hommes pour constituer des protéines. Cet acide aminé a naturellement cette odeur de choux du fait de la présence de composés soufrés naturels dont les mercaptans. Vous retrouvez cette même molécule et l'odeur associé en cuisinant du choux, aucun danger pour l'homme. Ces composés naturels s'ils étaient très concentrés pourraient être incommodes voir toxiques ramenés à l'état d'un gaz pur, mais en aucun cas, ils ne peuvent se retrouver sous cette forme, de « gaz toxique par inhalation » dans l'usine ou aux alentours comme vous l'évoquez.

Le seul problème sur un des composés soufrés de la famille des mercaptans est le cas du méthylmercaptan qui a un seuil olfactif des plus faibles qu'il soit soit 0,002ppm (partie par millions exemple 0,2 grammes suffisent pour aromatiser 100m3 de gaz). C'est la raison pour laquelle cette molécule est volontairement mélangée au gaz de ville inodore afin de détecter d'éventuelles fuites. Aux doses très faibles de mercaptan sortie de notre équipement aucun risque sanitaire de toxicité n'est encouru ni par le personnel, ni par le voisinage. Vous faites à ce niveau là une grave erreur d'interprétation car tout est une affaire de quantité et de concentration.

En terme de concentration dans l'air, notre nouveau traitement a réduit la nuisance olfactive avec des teneurs en méthylmercaptan en dessous de seuil de détection de la méthode soit toujours inférieure à 0,25ppm et sans commune mesure avec celle d'un gaz pur concentré, « gaz toxique par inhalation » comme vous le citez. Pour fixer les idées en termes quantitatifs, à un seuil maximum, cela représente moins de 2,5 grammes par heure à la sortie de notre équipement sans compter la dilution naturelle dans l'air donc sans danger pour les populations ce que nous avons confirmé au sous-préfet et son adjoint en charge de la protection des populations devant les élus lors de notre dernière rencontre du 4 juillet 2013.

Afin de corriger votre courrier du 26 juin sur la réalité des faits est la suivante depuis le 20 juin, l'unité de production a repris son activité de transformation de méthionine liquide en poudre. Nous avons dès son démarrage constaté rapidement à proximité que notre système était efficace ainsi qu'à l'extérieur de l'usine en complétant par des rondes fréquentes autour de l'usine.

Ceci est corroboré par l'analyse statistique des comptes rendus de la commission de nez que nous avons mise en place avec les élus locaux bien avant la création de votre association pour juger les perceptions des riverains en toute

objectivité. Il ressort de celle-ci une amélioration dans les déclarations, tant sur le plan de la fréquence de perception, que sur le plan de l'intensité de celle-ci.

Nous avons eu aussi le retour d'expérience communiquée par Madame le Maire de Pontaurmur, du gérant de la déchetterie à proximité immédiate du site qui a noté un très net progrès depuis le 20 juin. Les autorités et les élus, le 4 juillet ont exprimé de la même façon leur satisfaction au sujet de l'implantation en temps en heure du nouveau système de traitement des odeurs et de sa performance au niveau olfactif. Vingt cinq personnes riverains du site ont été rencontrées dans la semaine du 15 juillet par un des élus suivants Mr Battut, Mme Augereau ou Mme Kacedan accompagnés à chaque fois de Mr PROTON. Leur conclusion est la suivante 21 personnes sur 25 ont constaté une amélioration et la situation actuelle est acceptable pour 16 personnes sur 25, soit environ 2/3 de la population.

Des progrès ont été faits avec des investissements significatifs pour le bruit et les odeurs sur nos derniers aménagements ; de ne pas le reconnaître objectivement par votre association tendrait à prouver un manque d'objectivité. Afin d'améliorer encore la situation du fait de notre prise en compte permanente de notre environnement et de notre impact sur notre voisinage, nous prévoyons comme prévu avec la commission de nez suivant le retour des informations des riverains de progresser autant que possible techniquement et financièrement dans les prochains mois.

Pour répondre enfin à votre question sur les produits de la réaction issus du traitement d'odeur ils sont bien connus en final et les composés naturels de l'oxydation du méthyl sont principalement de l'eau et du gaz carbonique, et d'autres composés à moins de 50 grammes par heure sortie de notre tour de séchage. Ce sont des composés classiques que vous pourriez retrouver avec des quantités équivalentes dans les produits de combustion d'une seule chaudière à four ou à gaz individuelle moyenne d'une habitation courante. Il n'y a pas d'autres composés dangereux sortis de nos équipements et nous sommes toujours dans les seuils réglementaires sur la qualité de l'air rejeté sur les autres critères.

En ce qui concerne l'épandage, nous avons dès 1998 mis en place un plan en bonne et due forme déposé en préfecture, du fait de notre activité classée par les autorités en industries alimentaires diverses, tous nos produits ne vous déplaisent sont biodégradables. En effet une station d'épuration n'était pas possible du fait que coule sur notre site de production un ruisseau de Classe A ; le rejet final de la station d'épuration aurait modifié de façon trop importante le débit de celui-ci. Les autorités ont confirmé à l'époque que seul l'épandage était applicable sur cette usine.

D'ailleurs nous n'avons eu à ce jour depuis plus de 15 ans aucune plainte des associations de pêche locales qui ont été satisfaites de retrouver dès notre installation une qualité de ruisseau en aval de notre usine. Tous les contrôles réglementaires effectués sur nos épandages confiés à des spécialistes reconnus à l'échelle nationale, sont conformes. Nous portons à votre connaissance qu'en la matière, les eaux de rinçage de nos équipements qui se retrouvent dans nos lagunes sont très diluées et contiennent des matières organiques très attractives pour les sols afin de les reconstituer. Leur utilisation est très appréciée par les agriculteurs car elle permet d'améliorer leur exploitation. Par le passé, nous avons aussi permis à bon nombre d'entre eux en phase de grande sécheresse de se ravitailler en eau directement à l'usine pour le bétail. Notre site de production respecte les normes en vigueur vis-à-vis de l'environnement et s'intègre, parfaitement depuis des années dans l'espace rural. Nous ne parlons pas ici de rumeurs mais que des faits avérés.

Il reste à signaler un seul fait concernant l'épandage qui a engendré cette année une gêne temporaire que nous reconnaissons mais seulement équivalente à la nuisance olfactive causée par un épandage de fumier ou l'épandage de boues de station d'épuration. Nous avons vécu comme la plupart des régions une situation très exceptionnelle de pluviosité. La période d'intempéries anormalement longue n'autorisant pas l'épandage dans le respect de la réglementation a

conduit à une stagnation de nos effluents dans nos lagunes et la seconde, la nécessité impérative d'accélérer dans un temps réduit nos épandages afin de désengrener nos lagunes, dans le respect du plan d'épandage et de la capacité des sols à les absorber.

Afin d'éviter cela dans le futur nous avons investi début juillet des turbines complémentaires sur les bassins pour une aération maximale de nos lagunes en évitant par ce nouveau système des fermentations anaérobies qui sont souvent à l'origine des nuisances olfactives. Tout ce qui est dans nos bassins est biodégradable, un suivi analytique est réalisé conformément au règlement en place avec les autorités charge à vous de leur demander.

Pour finir, nous souhaiterions dorénavant que vous cessiez rapidement votre action négative à l'encontre de notre usine. Nous n'accepterons plus de diffamations envers nous comme vous l'avez déjà réalisé avec des campagnes de dénigrement et de désinformations médiatiques. Nous déclencherons une procédure à chaque fois que cela sera rendu nécessaire par vos propos diffamatoires. Par contre, si vous changez votre méthode, nous sommes prêts à dialoguer avec vous sur de nouvelles fondations basées sur le respect de chaque partie et sur un dialogue permanent avec un médiateur indépendant si nécessaire.

Veillez recueillir, Monsieur, nos salutations distinguées

Signé de Pierre Buisson, président d'INNOVIA et Gérant d'INNOVIA 3I  
Et de Robert Proton, directeur de l'usine INNOVIA 3I

### Le 18 août 2013

De ENESS

À Monsieur le Directeur d'INNOV'IA La Rochelle

Et Monsieur le Directeur d'INNOV'IA 3I

Copie : Direction départementale de la protection des Populations, M.Gauffier

Messieurs,

Votre courrier du 10 juillet a retenu toute notre attention et certains points que vous y évoquez nécessitent des précisions et corrections.

Contrairement à ce que vous prétendez dans votre courrier, nous n'affirmons pas que vous produisez dans votre usine de Pontaurmur des produits chimiques toxiques. L'activité de l'usine nous a été présentée lors d'une visite du site au cours de laquelle nous avons pu bénéficier d'explications sur le processus de transformation en poudre de la méthionine liquide. C'est à cette occasion que nous avons pu apprendre le nom du gaz nauséabond rejeté : le méthylmercaptan. C'est ce rejet que nous dénonçons. En effet, les fiches de sécurité françaises classifient ce gaz comme nocif. Il est « toxique à hautes concentrations par inhalation et affecte le système nerveux central en provoquant des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire ».

Vous affirmez également que votre activité est sans danger pour l'environnement. Je tiens à vous rappeler qu'au titre de l'article 2 de la loi sur l'air n°96-1236 du 30 décembre 1996, l'introduction par l'homme dans l'atmosphère de substance de nature à provoquer des nuisances olfactives excessives constitue une pollution atmosphérique. Nous considérons donc qu'actuellement l'activité de transformation de la méthionine telle qu'elle est réalisée sur votre site de Pontaurmur constitue une pollution atmosphérique au sens de cette loi.

En effet, nous ne partageons pas votre opinion quant à l'efficacité du système mis en place avant le redémarrage de la transformation de méthionine fin juin. Il a d'ailleurs été confirmé lors de la réunion du 19/07/2013 à Miremont en présence d'élus locaux et de représentants de votre société que la nuisance olfactive était persistante même après installation du système de

destruction d'odeurs. Ce constat était enfin partagé par tous.

Nous contestons donc les résultats de l'enquête de voisinage réalisée dans l'urgence dans la semaine du 04 juillet 2013. vous avez demandé à quelques riverains d'évaluer la période du 20/06 au 40/07/2013 et de la comparer à la période de production de mars/avril 2013. les activités des deux périodes ne sont nullement comparables. De l'aveu même de vos représentants à la réunion du 19/07/2013, pendant la courte période de transformation de méthionine de fin juin, vous avez produit par intermittence ou à faible régime ayant fait vous-même le constat de la persistance de la nuisance malgré l'installation du système de traitement de l'odeur ! D'où votre décision d'arrêter à nouveau la production début juillet pour installer un nouveau filtre...

Lors du redémarrage de l'activité début août, nous avons à nouveau constaté l'inefficacité du traitement de l'odeur. La nuisance olfactive est à nouveau présente, entraînant de nombreuses plaintes des habitants auprès des mairies. Même lorsque la production a lieu la nuit, ce qui semble être le cas ces derniers jours, la nuisance occasionnée est insupportable. L'odeur pénètre en effet dans les maisons et est persistante une bonne partie de la journée. Pour les riverains de l'usine qui sont aussi pour la plupart adhérents notre association (que vous le vouliez ou non), il n'est donc pas tolérable que la transformation de méthionine continue dans ces conditions.

Concernant l'épandage, nous continuons d'affirmer que celui-ci est également à l'origine d'une forte nuisance olfactive, bien supérieure à celle liée à l'épandage de fumier, contrairement à vos déclarations. Vous ne pouvez vous appuyer sur 15 ans d'épandage sans problème avec les associations de pêche locales, pour défendre cette pratique, la nuisance n'étant apparue que depuis la transformation de méthionine.

Vous ne pouvez pas non plus prétendre que les agriculteurs en général apprécient l'apport des effluents que vous rejetez, seul un très petit nombre d'entre eux acceptent d'épandre les eaux issues de la transformation de méthionine. Un nombre bien plus important d'agriculteurs est adhérent à notre association car inquiet pour l'environnement dans lequel ils travaillent depuis l'arrivée de la méthionine dans le paysage. il est également fort peu probable qu'aujourd'hui, ces mêmes agriculteurs se ravitaillent en eau auprès de l'usine pour abreuver leur bétail en cas de sécheresse !

Quant aux méthodes par lesquelles l'association ENESS a dénoncé les nuisances engendrées par la transformation de méthionine par Innov'ia 3I, elles sont le résultat de la réaction dont vous avez fait preuve lorsque les riverains ont commencé à protester, qui a consisté à minimiser le problème et de l'exaspération de personnes dont les conditions de vie sont rendues très difficiles par l'activité de votre société. Ce n'est pas de la diffamation que de dénoncer les nuisances engendrées par votre usine de Pontaurmur (et désormais reconnues par tous), de manifester des inquiétudes quant aux conséquences sur l'environnement et a santé publique et de poser des questions sur la composition exacte des rejets émis, tant la situation est insupportable par les riverains.

Il est bien évident que l'association ENESS s'inscrit totalement dans la démarche de dialogue désormais pilotée par un organisme de l'Etat, demandant aussi de votre part plus d'objectivité dans l'analyse de la situation.

Enfin, ce n'est pas en menaçant de poursuites judiciaires une association regroupant la plupart des riverains de votre usine de Pontaurmur que vous allez pouvoir calmer leur légitime colère et éteindre leurs inquiétudes, au contraire...

Nous réclamons simplement le retour à la situation antérieure à la mise en production du sel analogue de méthionine.

Nous voulons à nouveau respirer les odeurs « normales » et toujours supportables en provenance de votre usine de Pontaurmur, à l'instar des riverains du site Innov'ia de La Rochelle. Veillez recevoir, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour l'association ENESS, le président F. Marinier.

# Originalité de la zone entre Berry, Bourbonnais, Marche et Auvergne : La Combraille

## I – Identité du Pays

Pour les historiens la Combraille formait une baronnie, comprenant les cinq châtelainies de Lépaud, Chambon, Evaux, Auzances et Sermur, qui sut garder son individualité jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cette individualité a curieusement ressurgi récemment dans le domaine ecclésiastique avec la création du secteur pastoral de Combraille placé sous le vocable de Saint-Marien.

Pour les géographes il est couramment admis que la Combraille est la région recouvrant les bassins versants du Haut-Cher, du Sioulet et celui de la rive gauche de la Sioule à partir de son confluent avec le Sioulet. Cette définition permet d'inclure les deux toponymes Combraille (Creuse) sur la rive gauche de la Tardes et Combrailles (Puy-de-Dôme) sur la rive droite du Sioulet, tous deux lieux habités très anciennement (1). Elle permet aussi d'inclure les toponymes de Condat-en-Combraille et Montaigut-en-Combraille dans le Puy-de-Dôme, Marcillat-en-Combraille (appellation récente) dans l'Allier et La Forest-en-Combraille attestée en 1484 entre Verneige et Bord-Saint-Georges dans la Creuse (2).

Actuellement la Combraille des géographes semble s'étendre au nord-est (la dernière édition du guide vert Michelin place les Côtes Matras au nord du Montet en Combraille) et à l'est où un panneau indique qu'on entre en Combrailles (sic) dès le franchissement de la chaîne des Dômes. Ce pays est donc à cheval sur la Creuse, le Puy-de-Dôme et l'Allier. Entre la Creuse et le Puy-de-Dôme il n'y a pas de solution de continuité ; « on n'aperçoit pas l'ombre d'une différence. Granite d'un côté, granite de l'autre, et même paysage, mêmes mœurs, mêmes gens » (3). Par contre une différence sensible apparaît dans le paysage lorsque l'on fait un déplacement méridien. « Plus on s'éloigne du Bourbonnais, plus la Combraille se relève, se boise, s'éclaire d'étangs » (4).

Venant du nord on voit les rivières s'enfoncer profondément dans le plateau, le bassin du Cher et celui de la Sioule étant séparés par une succession de collines parallèles au sillon houiller appelées Collines de Combraille qui culminent au Bois de Pionsat à 802 m. Plus au sud, près de la tête du réseau hydrographique, un paysage de

collines granitiques entourées d'étangs présente suivant les saisons un aspect verdoyant, flamboyant, ou enneigé.

L'ensemble présente néanmoins une homogénéité qui fait fi des frontières administratives et ceci dans beaucoup de domaines.

Le voyageur est frappé par les similitudes des voies de communication, les viaducs de la Tardes (Creuse) et des Fades sur la Sioule (Puy-de-Dôme) l'illustrent très bien : le relief identique a nécessité le même ouvrage d'art. Un observateur attentif remarque en plein champ, loin de toute habitation, de petits bâtiments, généralement construits avec soin, maintenant à l'abandon, qui ne sont autres que des poulaillers. Ces élevages loin des villages sont caractéristiques de la Combraille aussi bien dans la Creuse (5) que dans les cantons limitrophes du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Beaucoup d'influences des provinces voisines ont recouvert la Combraille sans beaucoup déborder ses frontières opposées. La langue par exemple est auvergnate (dans la partie sud, au nord les influences du parler berrichon et plus récemment du français masquent le phénomène). Le culte des morts a subi dès l'antiquité des influences occidentales. Les coffres funéraires gallo-romains, particularité limousine et surtout creusoise (certains ont même voulu délimiter un pagus crosanus à partir de cette donnée), débordent sur l'ouest de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Plus tard les lanternes des morts ont, depuis la Saintonge et l'Angoumois, le Poitou et le Limousin, pris place en Combraille : Felletin, Crocq dans la Creuse, Combrailles, Montaigut dans le Puy-de-Dôme, Estivareilles dans l'Allier en possèdent. Plus récemment les verrières des cimetières, particularité creusoise, ont débordé sur l'Auvergne occidentale.

On peut remarquer aussi l'influence des saints poitevins Sainte Radegonde, Saint Hilaire et creusoises Saint Pardoux, dans les vocables des églises de la Combraille. Saint Marien d'origine berrichonne est devenu le patron de sa partie creusoise correspondant à l'ancienne baronnie. L'énigmatique Saint Adorator, peut-être originaire de Tours, donne lieu à un culte très localisé de chaque côté de la frontière diocésaine, à Lupersat

et Saint Oradoux-de-Chirouze (Creuse) dans l'ancien diocèse de Limoges et à Saint Oradoux-près-Crocq (Creuse) et Giat (Puy-de-Dôme) dans l'ancien diocèse de Clermont (6). L'examen du régime seigneurial montre qu'il existait une redevance originale le « Misement » dans une grande partie de la Combraille (7). Ce droit équivalent à la moitié de la semence mise dans un champ existait à Crocq, au Montel-de-Gelat, à Liouxles-Monges, dans les environs de l'abbaye de Bonlieu...

Influence peut-être bourbonnaise, la servitude personnelle qui a pu sévir en Combraille jusqu'en 1779 (8) existait aussi dans les châtelainies dites taillables de Montluçon, Murat, Hérisson et Chantelle. Plus près de nous, l'émigration maçonnable de la Creuse a débordé sur la partie auvergnate de la Combraille.

## II – Histoire de la baronnie

L'histoire de la Combraille est raisonnablement connue (9) depuis les environs de 1180, époque à laquelle Péronnelle de Chambon, seule héritière de la seigneurie, épousa Gui II comte d'Auvergne. Politiquement cette union ne fut pas une réussite. En effet, un conflit entre Gui II et l'évêque de Clermont provoqua en 1211-1212 la conquête de l'Auvergne par le roi de France. Le principal artisan de cette expédition Gui de Dampierre, sire de Bourbon, qui avait reçu la garde des territoires conquis, en profita pour annexer (entre autres) la Combraille.

À la mort du comte d'Auvergne, vers 1222, sa veuve Péronnelle qui avait donc été dépouillée de sa dot se retrouva sans ressources. Elle se réfugia à la Chartreuse de Port-Sainte-Marie et fit une démarche auprès du pape pour tenter de récupérer tout ou partie de son bien. Grâce à la médiation de Saint-Louis elle obtint en 1225, du fils de Guy de Dampierre Archambaud VII de Bourbon, la rétrocession de la ville d'Auzances et quelques terres alentours à concurrence de 500 livres de rente.

Après elle, ses descendants continuèrent à réclamer la Combraille avec obstination. Une transaction entre le comte d'Auvergne et le sire de Bourbon eut lieu en 1249 (10) pour partager le territoire. Ce partage ne fut exécuté qu'en 1252

(11) et Sermur resta au sire de Bourbon. Cette châtelainie ne revint dans la maison d'Auvergne qu'en 1303 grâce au mariage du futur comte d'Auvergne Robert VII avec la fille du sire de Bourbon. La dot de celle-ci comprenait en outre Argenty, le Téray (actuellement commune de Terjat) et la Marche (12).

Baluze s'appuyant sur un acte de 1361 donne pour la baronnie la composition suivante : Sermur, Lépaud, Evaux, Chambon, Auzances, Leyrat, Argenty et La Marche (13). Il semble qu'à ce moment Argenty et La Marche aient été repris de vive force par le duc Louis II de Bourbon (14).

En 1386 Jean II comte d'Auvergne et de Boulogne dit le « mauvais ménager » vendit la Combraille à Pierre de Giac qui la revendit quelques années plus tard (en 1390 ?) à Louis II de Bourbon. La maison de Bourbon voulant depuis longtemps s'accaparer ce pays, on peut supposer que Pierre de Giac subit des pressions pour accepter de revendre ce qu'il avait acquis peu de temps auparavant.

À partir de ce moment les destinées de la baronnie rejoignent celles du Bourbonnais puis de la généralité de Moulins jusqu'en 1789.

## III – Histoire hypothétique de la principauté de Combraille

Avant son entrée dans la mouvance auvergnate vers 1180, la Combraille avait déjà une histoire, sur laquelle les chartes et cartulaires des nombreuses abbayes de ce « pays d'ermite, de chevaliers et de fées » jettent quelques lueurs fugaces.

Il est plus que probable que l'héritage de Péronnelle de Chambon ne représentait plus qu'une partie de la Combraille primitive, du fait du partage des fiefs lors des successions et de la pression des puissantes maisons de Bourbon et de Déols dont les empiètements semblent avoir commencé très tôt surtout du côté bourbonnais (15). Ces empiètements avaient dû être d'autant plus difficiles à endiguer qu'une guerre domestique avait opposé Amélius V de Chambon (père de Péronnelle) à son fils Hugues de retour de croisade (16).

Les premiers éléments dignes de confiance, que l'on possède sur l'histoire de la Combraille, sont les fragments de la charte de fondation en 1038 du prieuré de Malval, fournis par de Luchapt, Barailon et Joulletton (17).



Photo Facundo Varas



Photo Facundo Varas



Photo Facundo Varas

## Notes

- (1) Combraille (Creuse) – Combalia en 1196 d'après A. Leclerc, Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse, Ducourtioux, Limoges, 1902, p. 197. Cette ancienne paroisse dont les titulaires étaient nommés par le prévôt de Chambon est selon la tradition l'ancien siège de l'archiprêtre de Combraille ; il est historiquement prouvé que son bourg possédait des consuls en 1556 (J.-P. Larduinat, Des consuls à Combraille en 1556, Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (abrégé en M.S.S.N.A.C.), t. 46, 1996, p. 111-113).
- (2) Colette MANTE, Une seigneurie rurale et laïque en Combraille à la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après le terrier de la Forest, Mémoire de Maîtrise d'Histoire médiévale, Limoges, 1987.
- (3) Georges CONCHON, L'Auvergne, Arthaud, Paris, 1965, p. 84.
- (4) Henri POURRAT, Au fort de l'Auvergne, Arthaud, Paris, 1935, p. 17.

- (5) Jacqueline SABOURIN, Les Poulaillers en plein champ dans l'est de la Creuse, M.S.S.N.A.C., t. 44, 1990, p. 123-130.
- (6) Michel AUBRUN, L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, Institut d'Etudes du Massif Central, Clermont-Ferrand, 1981, note 9 p. 104, note 13 p. 273.
- (7) Pierre CHARBONNIER, La Frontière mouvante de l'Auvergne et de La Marche, in La vie des relations en Auvergne occidentale du bocage bourbonnais au Cantal de l'ouest, CRDP, Clermont-Ferrand, 1982, p. 74.
- (8) Louis LACROCQ, Les coutumes locales de la Combraille et du Franc-Allieu à partir de 1510, M.S.S.N.A.C., t. 21, 1921, p. 436-441 ; J. SEMON-SOUS, Chartes de coutumes et franchises d'entre Cher et Sioule au pays de Combraille du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Revue d'Auvergne, t. 70, 1956, p. 161-200.
- (9) C'est parce que l'histoire de la Combraille rejoint celle de l'Auvergne. On peut consulter à la bibliothèque Mazarine les ouvrages de Christophe Justel (cote 6489) Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, Du Puy, Paris, 1645, p. 48 passim et d'Etienne Baluze, titre identique, 2 tomes (cotes 6490 et 6491), Dezallier, Paris, 1708, p. 78 passim. L'ouvrage de Justel compor-

- te une carte de du Bouchet plaçant la Combraille jouxtant la rive gauche du Sioulet puis de la Sioule. Plusieurs pièces justificatives sont reprises dans Michel Peynot, La Combraille, Lecante, Guéret, 1931. Consulter aussi Alice Morel, alias Yetta Morel : La Baronnie de Combraille sous les comtes d'Auvergne et les origines du Pays de Franc-Allieu, École Nationale des Chartes, Positions des Thèses, P.U.F., Paris, 1932, p. 99-105 ; Les origines du Pays de Franc-Allieu, M.S.S.N.A.C., t. 26, 1935, p. 8-33, et Bernard de Fournoux La Chaze alias Bernard de Fournoux : Le Comté d'Auvergne de 1213 à 1437, Thèse de l'École des Chartes, 1946, 220 p. dactylo. (un exemplaire est consultable aux Archives départementales du Puy-de-Dôme) ; Disputes autour de la Combraille entre Bourbon et Comtes d'Auvergne, Mélanges Hemmer, Lecante, Guéret, 1979, p. 124-127.
- (10) E. BALUZE, ouvr. cit., Tome II, p. 107-108 ; M. PEYNOT ouvr. cit. p. 564-568. Cette transaction qui indique les titulaires des fiefs et non pas les fiefs eux-mêmes est très difficile à interpréter.
- (11) A.N. J. 1088, 1 ; copie dans la thèse de B. de Fournoux La Chaze : les exécuteurs testamentaires d'Archambaud VIII de Bourbon ordonnent la restitution de la Combraille au Comte d'Auvergne.
- (12) . de FOURNOUX, Disputes autour de la Combraille...

- p. 124. La Marche est vraisemblablement La Petite Marche (Allier).
- (13) E. BALUZE, ouvr. cit., Tome I, p. 126, Tome II, p. 161-162 : Castra, castellanias et dominations de Semur, de Lespaut, de Evahon, de Chambon, de Auzancia, Leyrat, Argenty, La Marche.
- (14) B. de FOURNOUX, Disputes autour de la Combraille..., p. 125.
- (15) Max FAZY, Le Bourbonnais symbole de l'unité française, Moulins, 1929, p. 11 sq.
- (16) Joseph JOULLIETTON, Histoire de la Marche et du Pays de Combraille, Betoulle, Guéret, 1814, p. 383 ; Max FAZY, De la valeur historique du cartulaire de Bonlieu, M.S.S.N.A.C., t. 29, 1945, p. 377.
- (17) Une partie de la charte de fondation du prieuré de Malval existait encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et a été étudiée par trois érudits qui en ont copié des passages et l'ont commentée. De Luchapt, seigneur de Maurissard (aujourd'hui dans la commune de Chambon-sur-Voueize), a rédigé en octobre et novembre 1788 plusieurs mémoires sur l'histoire de la Combraille pour soutenir la demande de représentation particulière de ce pays aux États Généraux. Ces mémoires ont été publiés en tête de l'ouvrage de Michel Peynot, Marcillat et ses environs, Imprimerie du

Ce prieuré fondé par le seigneur de Chambon sur ses propres terres pose la question de l'extension à l'ouest de la seigneurie de Chambon ou « principauté » de Combraille.

Nous avons rassemblé ci-dessous toutes les citations directes de cette charte.

Dans l'un des mémoires de de Luchapt on peut lire : « Dans la charte de fondation du prieuré de Malval, de l'an 1038, indiction VI, le 13 février, sous le règne du roi Henri, Albert, fondateur, est qualifié de prince aux mots où il est dit, après avoir parlé de Sainte Valérie de Chambon, « Principes ejusdem loci » ; il rappelle feu son père Amélius et sa mère Godolend. Il accomplit cet acte à l'exhortation de sa femme, Bea ou Rea, et de leur fils Amélius, et de nombreux parents et neveux dont le premier qui appose son scel, se trouve Willelme, fils de Rigaud de Chambon ». Plus loin il précise « Albert de Chambon ne date la charte de fondation que du règne d'Henri Ier du nom, sans rappeler de suzerain intermédiaire : preuve d'une mouvance directe de la Couronne. Nous remarquons encore que le prince de Chambon fondateur, énonce formellement que les religieux de Malval n'auront après Dieu, d'autre dominateur que le seul Albert et son fils Amélius : preuve de souveraineté. »

Le texte latin recopié par Barailon indique « Nous avons résolu de construire un monastère près de notre château appelé de toute ancienneté Malval... Ce lieu est situé dans le pagus sus-nommé, sur les confins du Limousin, près de la rivière qu'on appelle la Creuse, nous concédons notre fondation au monastère de Chambon ».

Enfin Joullietton, après avoir précisé que le prieuré de Malval fut fondé dans un territoire appelé « Alpo » s'étendant jusqu'à la petite Creuse, reproduit les propres expressions du texte qu'il traduit. « Le monastère est mis sous la direction immédiate de la congrégation de Sainte-Valérie de Chambon. Les religieux n'auront d'autre seigneur ni dominateur, après Dieu et Sainte Valérie, que le seul Albert et son fils, Amélius, qui ont fait cette fondation, et le prieur que la congrégation aura choisi. Nulle puissance, nulle personne du dehors, ne pourra intervenir dans les affaires particulières de la maison, ni en avoir l'entrée, si ce n'est l'évêque de Limoges et les princes dudit Chambon ».

S'il est frustrant de constater que le nom du pagus se trouvait dans une partie de la charte déjà perdue, il semble indiscutable qu'en 1038 Malval, son château déjà très ancien et le territoire avoisinant faisaient partie de la seigneurie de Chambon. Le titre de prince que donne les trois auteurs au seigneur de Chambon dans leurs ouvrages est moins basé sur la traduction de « principes » que sur le fait que la seigneurie de Chambon semble indépendante de toute suzeraineté intermédiaire entre le roi et elle.

Dans un article remarquablement documenté (18) Gabriel Martin indique que si en 1140 lors de la fondation de l'abbaye de Prébenoît la seigneurie de Malval était démembrée de celle de Chambon, ses seigneurs n'étaient autres que les descendants d'un fils du seigneur de Chambon qui avait pris le nom de la terre à lui attribuée en partage. « Les noms d'Albert, d'Amélius et de Guillaume, sous lesquels sont connus les sei-

gneurs de Chambon, sont d'ailleurs les seuls portés par les premiers seigneurs de Malval » (19).

En 1149 sous l'influence de la puissante maison de Déols, mais sur des terres dépendant encore de la justice de Malval, est fondée l'abbaye d'Aubepierre (20).

On peut donc conjecturer que Prébenoît et Aubepierre fondées sur le territoire de Malval l'étaient sur des territoires ayant appartenus à la seigneurie primitive de Chambon. Remarquons que Malval, Prébenoît et Aubepierre ne sont pas dans l'archiprêtré de Combraille mais dans celui d'Anzème. Comme jusqu'au commencement du XVème siècle un archidiaconé de Combraille (archidiaconus de Combralia) est mentionné dans plusieurs documents (21) on peut émettre l'hypothèse que cet archidiaconé comprenait les archiprêtrés d'Anzème et de Combraille englobant tout le territoire entre les deux Creuse et débordant même sur la rive gauche de la Grande Creuse.

Un manuscrit de l'abbaye cistercienne de Montpeyroux affirme qu'en 1136 ses moines fondèrent l'abbaye de Bellaigue en Combraille « frastres nostri fundavere domum Beatae Mariae de Aquabella in Combralia » (22). Le territoire de Bellaigue (aujourd'hui dans le canton de Montaigut-en-Combraille) devait donc faire partie de la Combraille avec sans doute la châtelainie de Montaigut-en-Combraille dont il dépendait. Mais très vite au milieu du XIIème siècle, Montaigut tomba aux mains des Bourbons (23).

Le cartulaire de la Chapelle-Aude (La Chapelaude, Allier), prieuré fondé en 1059, indique à plusieurs reprises la présence des seigneurs de Chambon (24). A la fin du XIème siècle un Amélius de Chambon donne, ou restitue, l'église de Givrette (Domérat, Allier) au prieuré de la Chapelle-Aude (25). Il semble donc bien établi que la « principauté » de Chambon ou Grande-Combraille ait eu à un moment de son histoire une extension considérable.

Au début du XIIème siècle un « Amélius de Chambon donne à Dieu et à la Bienheureuse Marie le mas de Mazerolles » où sera fondée en 1141 l'Abbaye de Bonlieu (26). Cette abbaye bénéficia de grandes largesses de la part des seigneurs de Chambon, une de ces libéralités fut d'ailleurs la cause du conflit entre Amélius V et son fils Hugues (cf. note 16).

Le cartulaire de l'Abbaye de Bonlieu (27) est une source importante de l'histoire de la Combraille ; Max Fazy a pu, en grande partie grâce à lui, reconstituer la généalogie des « Sires de Chambon » depuis Amélius Ier, père du fondateur de Malval Albert, jusqu'à Amélius V, père de Péronnelle qui épousa Gui II comte d'Auvergne (28).

En conclusion de ce chapitre on peut remarquer que, au milieu du Moyen Age, une grande seigneurie héréditaire, La Combraille, comparable à la seigneurie de Bourbon existait aux confins du Limousin, du Berry et de l'Auvergne. Mais la Combraille ne connut pas par la suite la réussite spectaculaire de son voisin et rival le Bourbonnais.

Pierre RIGAUD

- (23) M. FAZY, Le Bourbonnais..., p. 12.  
 (24) A.-M. CHAZAUD, Fragments du Cartulaire de la Chapelle Aude, Publication de la Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins, 1860  
 (25) Ibid., pièce justif. XXIX.  
 (26) Henri DELANNOY, Notice sur l'abbaye de Bonlieu, M.S.S.N.A.C., t. 18, 1911, p. 7.  
 (27) Max FAZY, alias Luc SERVY, De la valeur historique..., p. 364 - 380 ; Notice sur le cartulaire de l'Abbaye de Bonlieu, M.S.S.N.A.C., t. 30, 1947, p. 28 - 49.  
 (28) M. FAZY, De la valeur historique..., p. 368 - 369.



## Quand le bal trad devient business...



La scène se déroule à Saint-Gervais d'Auvergne, un dimanche du mois d'août, durant le grand bal de l'Europe : toute ressemblance avec des faits ou personnes réelles n'est pas fortuite. Invité par des amis ayant traversé la moitié de la France pour venir participer à ce festival de musiques, de danses traditionnelles et folkloriques, je décide donc d'acheter une place et me réjouis de passer la soirée avec eux. Une malheureuse place pour un bal folk en somme, un dimanche soir du mois d'août ! Au guichet, on me réclame 42 ou 43 euros... La somme me paraît insensée et je cherche à savoir pourquoi l'on me réclame tant... L'explication donnée est la suivante : aux 17 ou 18 euros pour la journée (cours de danse le matin et bal le soir), s'ajoutent une souscription obligatoire à l'Association organisatrice du bal et des pénalités pour réservation tardive... Il faut ici expliquer que ce grand bal dure une semaine et que le pass pour cette dite semaine coûte 110 euros, inscription à l'asso et frais de réservation compris. J'explique donc que je viens uniquement pour la soirée et que plus de 40 euros juste pour un bal, ça commence à faire une somme importante. La dame du guichet m'oriente donc vers son collègue, sans doute plus « haut-gradé » dans l'organisation et étant capable peut-être de me faire payer uniquement la place. J'ai vraiment l'impression de l'ennuyer et de mendier alors qu'on parle déjà d'une place de bal à 18 euros... Je lui explique

que je suis du coin, que je viens voir des amis que je n'ai pas l'occasion de voir souvent, et surtout que je viens uniquement pour la soirée. La réponse tombe assez cinglante : il ne peut rien faire en gros, m'explique-t-il de manière assez désagréable, si je n'ai pas la somme, et bien que j'aie dansé ailleurs. J'insiste un peu, ça fait bientôt plus de six mois que je n'ai pas passé un moment avec ces amis ; mais là, ça commence à m'agacer, après tout, je veux régler ma place ; je ne veux juste pas adhérer à l'association de force, ni payer des pénalités de retard car je n'ai pas réservé... Je me rends compte que ce grand bal de l'Europe est peut-être devenu un business et que certaines pratiques ont l'air tout simplement douteuses : obligation d'adhérer à l'asso, réservation sous peine de pénalités, petite fiche de renseignements à compléter avec identité, adresse et autres informations personnelles... Il m'explique alors, comme pour me donner raison, que la politique du bal, c'est de venir et de rester plusieurs jours, et que la majorité des participants restent toute la semaine... J'explique à mon tour, calmement, à l'organisateur en question que de telles pratiques ne favorisent pas la participation des gens du coin au bal. Mais apparemment, les organisateurs du Bal se moquent bien des locaux, des ruraux et des habitants du coin aux revenus souvent modérés

Quand le bal folk se regarde le nombril et que les participants viennent de toute la France et des quatre coins de l'Europe, il n'y a plus de place pour les gens du cru ! Ou comment une manifestation dont le but devrait être l'élargissement de la culture folklorique et traditionnelle se change en rassemblement fermé sur lui-même, où la sélection se fait uniquement par l'argent. Je ne passerai donc pas la soirée avec mes potes, j'irai juste boire un coup au bistrot, et prendre un kawa avec eux avant de rentrer en me disant : « Folk is business ». Mesdames les organisatrices, messieurs les organisateurs, merci !

G. M

### LE CHEVAL BLANC

*Laissez le cheval blanc entrer dans sa légende  
 Et trotter dans les bois,  
 Piétiner la bruyère et sillonner la lande,  
 Poursuivi par l'effroi*

*D'une ombre qu'il est seul à fuir et à connaître.  
 Laissez-le se mirer  
 Ou boire dans le lac, et soudain disparaître  
 Dans un lointain fourré.*

*Nul n'a plus reparlé du cheval blanc de neige  
 Pendant un bien long temps.  
 On croit l'entendre hennir, pleurer dans les arpèges  
 D'un effroyable vent.*

*La légende a voulu qu'un beau jour il renaisse  
 À la clarté du jour,  
 Qu'il rencontre le monde et donne sa tendresse  
 À l'homme en mal d'amour.*

*Beaucoup ont rencontré le cheval des grimoires  
 Et ont été guéris  
 Des malheurs bien cachés au fond de leur mémoire.  
 Puis il s'est enfui.*

*Moi, je n'ai jamais vu le cheval qu'en mes songes :  
 Son élan, sa beauté  
 La douceur de ses yeux, à chaque fois me plongent  
 En la félicité.*

Claude-Paule Mutel

### Souffrance de la forêt

*Entendez-vous les plaintes d'un géant qui tombe ?  
 L'homme moderne est en guerre contre la nature...  
 La forêt frémit et gronde.  
 Nos ancêtres, infatigables, l'ont parcourue en quête de nourriture  
 Mais aujourd'hui, une lutte acharnée est menée contre ce décor.  
 Combien d'animaux, combien d'oiseaux et d'insectes sacrifiés  
 Au nom des valeurs économiques de l'argent et de l'or ?  
 Ce temple vert, fascinant et majestueux, est assassiné  
 Merlin et Mélusine ne reconnaîtraient pas leur forêt  
 Le gigantisme des outils menace l'environnement  
 Les citadelles de béton et de métal l'ont remodelée.  
 Je songe avec nostalgie à ce paysage d'autre fois et je crie :  
 « Arrêtez de détruire ce paradis qui sera bientôt anéanti ! »*

Yvette Cotare



# Abeilles Chronique II

Deuxième épisode de la chronique apicole. Nous aborderons cette fois les mécanismes de l'essaimage, quelques travaux à faire au rucher pour préparer l'hivernage ainsi que le principal fléau des apiculteurs, le varroa.

Les mois de juillet et août ont permis en partie de sauver la saison. Les floraisons ayant été retardées à cause d'un printemps maussade ont rattrapé le retard avec vous l'aurez remarqué l'explosion de la végétation et donc des floraisons durant cet été. Juin fut le théâtre d'une multitude d'essaimage.

L'essaimage est le mode de propagation naturel pour les abeilles. Il se produit souvent au printemps après une forte pollinée (récolte de pollen servant à nourrir les larves). Dans notre région où les hivers sont longs et les printemps tardifs, ces essaimage n'interviennent que rarement avant mai ou même juin (comme cette année par exemple). Un essaim est donc une fraction de la colonie comprenant la vieille reine, des ouvrières et quelques mâles. Plusieurs mécanismes peuvent favoriser voire provoquer un essaimage. La race de l'abeille, l'âge de la reine, ainsi que l'état de ses sécrétions hormonales et ses qualités génétiques, l'âge des rayons utilisés pour le couvain, la saison et les conditions nectarifères et pollinifères. Lorsque l'espace dans une ruche

étant constituée, le travail des éclaireuses se poursuit et ce sont elles qui vont inciter les autres à partir définitivement pour un endroit donné. Cette grappe peut rester plusieurs heures voire jusqu'à un ou deux jours perchée sur la branche si aucun endroit satisfaisant n'est trouvé. C'est précisément à ce moment que l'on peut donc récupérer un essaim facilement (enfin, selon l'endroit où est posé l'essaim !). Il faut pour cela se munir au mieux d'un rucher, sinon un seau ou une simple caisse peut faire l'affaire et disposer le récipient au plus près en dessous de l'essaim. Ensuite un coup sec sur la branche où elles étaient posées les fait tomber d'un bloc dans le réceptacle. On peut aussi s'il s'avère nécessaire, les enfumer légèrement, ceci ayant pour effet de les faire descendre si elles ne sont pas toutes tombées. De toutes manières les abeilles vont suivre leur reine et vous vous apercevrez bien vite si elle est dans le paquet ou non. Le cas échéant elles vont aller reformer la grappe autour de la reine pour la protéger. Attention si vous n'arrivez pas à recueillir l'essaim après une ou deux reprises, elles risquent de s'agacer et de partir pour une autre branche, avant de s'envoler définitivement pour l'endroit choisi.

Pour tout apiculteur, l'essaimage est indési-

Jacobsoni et venant tout droit d'Asie. Là-bas, il ne constitue pas une maladie pour l'abeille asiatique (*Apis cerana* et *dorsata*) dont il est un parasite habituel et bénin. Pourquoi ? Hé bien parce que la durée de la reproduction de l'abeille asiatique est plus courte que celle de l'abeille européenne. Du coup en Asie, le varroa ne peut se reproduire que dans les cellules d'abeilles mâles (durée plus longue que celle des ouvrières). Chez nous en revanche il peut malheureusement aussi se multiplier dans les cellules des ouvrières qui constituent la majorité de la population de la ruche. L'abeille européenne est donc beaucoup plus sensible que sa cousine asiatique. De plus des observations montrent que l'abeille asiatique a développé un comportement spécial consistant à épouiller ses congénères. Cet acarien visible à l'œil nu suce l'hémolymphe (le sang) des abeilles. De couleur brunâtre et mesurant environ 1,3 mm de large et 1,7 mm de long pour la femelle, elle parasite le corps des larves, des ouvrières, des mâles et de la reine. Le mâle, de couleur jaunâtre est plus petit et presque circulaire, d'environ 0,8 mm de diamètre. Il ne se nourrit pas et meurt après son accouplement dans une alvéole. Les œufs pondus par la femelle varroa se développent en même temps et au détriment de son hôte. Une ruche infestée montre un couvain clairsemé, des abeilles plus petites et pouvant présenter des malformations avec une vitalité moindre.

# Services Publics en Combrailles

Dernières nouvelles issues des publications de l'association

Après un peu d'espérance liée aux scrutins de mai et juin 2012, le retour à la dure réalité du choix libéral de notre gouvernement nous conduit à être toujours vigilants et motivés. Devant la logique européenne des 3B (Bruxelles-Berlin-Boroso) nous répondons par toujours plus de mobilisation. Nous avons lancé notre campagne de mobilisation le 1er juin à la gare des Ancizes, avec les maires de la SMADC et l'association Sioule et Patrimoine pour la réhabilitation de la ligne ferroviaire Volvic-Lapeyrouse.

Durant l'été, nous appelons l'ensemble des habitants à se mobiliser en signant et en faisant signer la carte postale des Services Publics, qui doit être le révélateur de la désespérance, mais aussi du combat des populations pour la défense d'un acquis fondamental de la République : les Services Publics.

Enfin, comme chaque année, un point d'orgue de notre mobilisation sera le traditionnel Rassemblement des Fades. Cette année, il se déroulera le 5 octobre et se déclinera en trois axes : une partie festive, une partie politique et une partie récréative.

## La difficulté de l'accès aux soins

Quelles solutions face à cette situation ?... L'association propose la piste des Centres Médicaux de Santé et, depuis Saint-Gervais-d'Auvergne, invite les maires à se pencher sur cette solution. Voici leur argumentaire, avec le docteur Éric May.

Augmenter le nombre de postes au concours ? Le numerus clausus. Pas d'accent à « numerus » qui est du latin. Merci de ne pas corriger qui avait été augmenté pendant deux ans a cessé de l'être. Comme il faut dix ans pour faire un médecin, la désertification médicale et le manque de soins dans certains territoires vont se pérenniser ! Le ministre de la Santé a lancé un plan pour tenter de lutter contre la désertification médicale et la réimplantation de médecins sur le territoire. Il est prévu un statut de médecin territorial, débutant, acceptant de travailler en milieu de désertification médicale, avec la garantie d'un revenu de 4 600 euros (avec indemnité compensatoire si nécessaire) pendant deux ans...

Par ailleurs, un accord a été négocié, donnant un « cadre » pour limiter « les dépassements d'honoraires » !

Une autre orientation du plan ministériel est de favoriser le regroupement des professionnels de santé.

Un premier type de regroupement est appelé « Maison de Santé Polyvalente » (MSP). Les collectivités doivent investir, mettre des murs, pour y installer dans un mode d'exercice qui reste libéral, un exercice d'entreprise ! La MSP répond à la complexification de la médecine, mais ne résout pas du tout le problème de la démographie médicale.

Un autre type de regroupement est le « Centre Médical de Santé » (CMS) qui vise à répondre aux besoins de la population et aux aspirations des jeunes professionnels. Nous vous proposons de le découvrir.

Le « Centre Médical de Santé » est défini par la loi, par rapport aux « Maisons de Santé » :

- il est géré soit par une collectivité, soit par des organismes à but non lucratif, soit par des établissements de santé ;
- il a l'obligation de respecter les tarifs opposables (aucun dépassement d'honoraires) ;
- il peut remplir des missions de santé publique, faire la promotion de l'éducation thérapeutique ;
- il est un maillon du dispositif général universitaire de formation des médecins et des personnels de santé, participe à la formation initiale de tous les personnels de santé, médecins généralistes et spécialistes, paramédicaux (infirmières, kiné...) et peut recevoir des stagiaires ;
- les professionnels de santé qui y travaillent sont salariés, la loi ne l'impose que pour les médecins, mais par extension cette mesure s'applique à tous les personnels ;
- un accord conventionnel avec la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) impose la pratique du tiers payant ;
- il apparaît comme une structure sanitaire ambu-



Essaim d'abeilles sur une bicyclette

Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic



Bruegel l'Ancien. Les apiculteurs (1568/1569)

devient insuffisant (car il n'est pas extensible) par rapport à la population abritée ou lorsque la reine devient trop vieille par exemple, les abeilles commencent à élever une ou plusieurs cellules de futures reines. Ces cellules sont plus grosses que celles des faux bourdons (mâles) elles même plus grosses que celles des ouvrières. Un œuf fécondé est tout d'abord pondue au fond de cette alvéole par la reine. Il ne diffère pour le moment en rien d'une future ouvrière. Une fois la larve éclosée, elle va être exclusivement nourrie avec de la gelée royale durant toute sa maturation, contrairement à une ouvrière qui n'en bénéficie que pendant les trois premiers jours. Cette nourriture suffit à elle seule à expliquer le développement spécial de la reine. La recherche d'un nouveau gîte débiterait plusieurs jours avant l'essaimage par des ouvrières éclaireuses qui le communique par une danse à leurs congénères. Elles préféreraient un endroit haut perché (supérieur à cinq mètres), un petit trou d'envol, une orientation sud plutôt que nord, une entrée inférieure plutôt que supérieure et un volume moyen d'une quarantaine de litres. Le jour J, avant l'éclosion des nouvelles reines, la vieille prend son départ et emmène avec elle une part importante de la colonie (30 à 70%). Elles sortent en formant un nuage et se posent souvent non loin de la ruche abandonnée, le plus souvent sur une branche pour former ce que l'on appelle une grappe (par analogie avec une grappe de raisin je suppose). A ce moment les abeilles formant l'essaim se sont gorgées de miel (pour la route et le déménagement !). Un essaim d'un kilogramme contient environ 5000 abeilles. Le poids d'un essaim varie beaucoup de moins d'un kilogramme à plus de trois voire quatre exceptionnellement. Elles emmènent à peu près leur propre poids en miel, ce qui a pour effet de les rendre dociles. La reine elle a perdu du poids quelques jours avant le départ pour pouvoir voler plus aisément. La grappe

est constituée, le travail des éclaireuses se poursuit et ce sont elles qui vont inciter les autres à partir définitivement pour un endroit donné. Cette grappe peut rester plusieurs heures voire jusqu'à un ou deux jours perchée sur la branche si aucun endroit satisfaisant n'est trouvé. C'est précisément à ce moment que l'on peut donc récupérer un essaim facilement (enfin, selon l'endroit où est posé l'essaim !). Il faut pour cela se munir au mieux d'un rucher, sinon un seau ou une simple caisse peut faire l'affaire et disposer le récipient au plus près en dessous de l'essaim. Ensuite un coup sec sur la branche où elles étaient posées les fait tomber d'un bloc dans le réceptacle. On peut aussi s'il s'avère nécessaire, les enfumer légèrement, ceci ayant pour effet de les faire descendre si elles ne sont pas toutes tombées. De toutes manières les abeilles vont suivre leur reine et vous vous apercevrez bien vite si elle est dans le paquet ou non. Le cas échéant elles vont aller reformer la grappe autour de la reine pour la protéger. Attention si vous n'arrivez pas à recueillir l'essaim après une ou deux reprises, elles risquent de s'agacer et de partir pour une autre branche, avant de s'envoler définitivement pour l'endroit choisi.

Pour tout apiculteur, l'essaimage est indésirable pour la production de miel et de pollen car il affaiblit considérablement la ruche. De plus, l'essaimage n'est pas toujours récupéré. Pour tenter de réduire les essaimage il faudrait remplacer la reine au moins tous les deux ans. Avec le temps cette dernière sécrète de moins en moins de phéromones. En réponse à cette baisse, les ouvrières élève une nouvelle reine. De même, le remplacement régulier des vieux cadres fait décroître l'essaimage.

Je vous parlerai ultérieurement dans un autre numéro du mode de division artificiel des ruches.

Parlons à présent du travail à faire au rucher en automne, car la saison apicole suivante dépend en grande partie du bon hivernage des ruches. Il est dit qu'il vaut mieux une ruche forte plutôt que deux ruches faibles. A ce propos il est donc conseillé de réunir deux ruches faibles entre elles. En superposant les corps des deux ruches l'une sur l'autre intercalées d'une feuille de journal percée de petits trous. Quelques jours plus tard, on réunit tous les cadres utiles dans le corps du dessous et on enlève celui du dessus.

Pour ce qui est des provisions, dans nos contrées, une ruche doit disposer d'au moins une quinzaine de kilogrammes de réserves pour hiverner correctement et disposer de ressources suffisantes pour redémarrer au printemps suivant avant les premières miellées. Si ce n'est pas le cas, un nourrissage avec du sirop de sucre inversé peut être envisagé à défaut de miel.

Avec la mondialisation et l'essor des transports, des échanges et des croisements des diverses races d'abeilles ont eu lieu dans le but de créer des colonies hybrides plus productives, moins agressives et moins essaimeuses. Ces échanges entre divers pays ont permis parallèlement la dispersion des parasites et maladies. Aujourd'hui un des principaux ennemis des abeilles européennes est un petit acarien répondant au doux nom de Varroa

Cette infestation peut prendre trois ou quatre ans avant d'entraîner la mort d'une colonie. De plus la propagation de l'acarien se fait rapidement d'abeille à abeille, par dérive (une abeille se trompe de ruche, hé oui, ça arrive quand elles ont trop picolé de nectar !), par pillage et essaimage, et de rucher à rucher par manipulations, transactions et transhumances. Nous en venons donc à la question suivante, faut-il ou ne faut-il pas traiter les colonies contre ce parasite ?

La première solution est de se dire que les abeilles vont bien arriver à s'immuniser naturellement. Certes, c'est sûrement ce qu'il se passera, mais combien de temps cela prendra-t-il ? Sur l'échelle de l'évolution, nous ne serons sûrement plus là depuis longtemps lorsque cela arrivera.

Une autre solution est le traitement chimique, qu'il soit d'origine naturelle ou synthétique. Cette méthode a pour but de tuer le maximum de varroas (car il est impossible de les tuer tous) et donc de diminuer cette charge parasitaire. Elle est efficace souvent à plus de 90% si elle est bien conduite. Il s'agit le plus souvent d'insecticide qui vont diffuser dans la ruche pendant quelques semaines l'automne ou l'hiver, au moment où il n'y a plus de couvain. Le problème que l'on peut soulever est la résistance que va développer le parasite au fil du temps.

D'autres solutions de transvasements et d'élimination des cadres de couvain existent mais sont complexes et je ne les détaillerais pas ici. Je vous laisse donc seul juge de la méthode à adopter et vous encourage à vous renseigner plus avant sur le sujet.

Voilà j'achève ici cette deuxième chronique apicole, vous salue bien bas et vous donne rendez-vous au prochain trou.

Norbert C.



**TRANSPORTS**

**LES COMBRAILLES**

**DOIVENT VIVRE**

**AUJOURD'HUI**

**ET PRÉPARER**

**LEUR AVENIR**

**ÉDUCATION**

**COMMUNICATIONS**

**Abonnements au Trou des Combrailles**

**Pour recevoir le Trou**  
 Dépôt dans votre point de vente le plus proche (ou à la mairie)  
 Votre exemplaire sera réservé (abonnement de soutien),  
 Prix : 10 euros par an.

**Si vous voulez recevoir le Trou dans votre boîte...**  
 comme il y a beaucoup de critères à satisfaire pour obtenir des réductions postales l'abonnement est un peu plus cher (frais d'envoi)...  
 (donc pas forcément conseillé)  
 On essaiera peut-être d'obtenir les réductions postales pour diminuer les abonnements  
 Prix : 16 euros / an

Bien sûr, vous pouvez aussi soutenir financièrement le trou au même ordre ! ✂

**LE TROU DES COMBRAILLES**

Abonnement pour

1 an (rayer)

2 ans

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Mél. et/ou tél. : .....

Ordre : le Trou des Combrailles  
 Adresse : Le Trou des Combrailles,  
 Mairie de Vergheas - 63330 Vergheas.

latoire qui garantit à la population un accès aux soins pour tous, mission d'accessibilité sociale qui est essentielle, qui valorise le centre de santé et lui donne une spécificité particulière.

Le « Centre de Santé » est un système coopératif de soins, moderne et efficace.

Pour certains, il apparaît encore parfois comme l'ancien « dispensaire », lieu de soins pour les pauvres, où on pratiquerait une médecine au rabais. Il n'en est rien : c'est l'équivalent d'un établissement de santé, on y propose une médecine de qualité, un travail d'équipe, des pratiques médicales coordonnées autour d'un dossier médical partagé (ce que l'Ordre des Médecins interdit).

Le travail en équipe permet une coordination des soins au bénéfice de la qualité des soins internes et de l'intérêt des patients. Actuellement, la pratique isolée de la médecine n'est plus possible, il faut se regrouper, partager le travail avec des paramédicaux et les structures sociales, si on veut être efficace auprès des patients.

C'est une structure où il y a des médecins et éventuellement des professionnels de santé regroupés, permettant une coordination autour du patient en partant du professionnel, pour une prise en charge globale, médicale et sociale.

Ce système répond aux aspirations fortes des jeunes médecins. Au-delà de la pratique, c'est la préservation de leur qualité de vie qu'ils apprécient, parce qu'ils sont salariés et sont donc assujettis, dans le cadre du code du travail, au régime des 35 heures.

Les CMS apparaissent comme un modèle potentiel face au manque de médecins ; en concertation avec les organismes de tutelle et les institutions concernées, ils peuvent rassembler des médecins et des professionnels de santé sur la base d'une qualité des pratiques. Les médecins chargés de la gestion d'un cabinet ne sont plus des entrepreneurs mais uniquement des médecins au service des usagers, de leurs patients. En Centre de Santé on ne parle pas de « clientèle » mais de « patientèle ».

**Quelle est l'importance actuelle des CMS ?**  
 On estime qu'il y a en France 1 454 Centres de Santé, dont 357 centres polyvalents, les autres étant mono disciplinaires.

La Fédération des Centres de Santé suit actuellement trente projets de nouvelles créations, tous sur le même format, dans des zones de désert médical, centres communaux ou intercommunaux. Le département de la Sarthe est un peu un laboratoire ; il y existe trois Centres de Santé et un quatrième va naître. D'autres existent ou sont en création dans le Loiret, les Bouches-du-Rhône, la région Rhône-Alpes...

« Ne buvez pas au volant !  
 Vous pourriez en renverser. »  
 Coluche

**AGENDA**

**21 septembre**  
**Espinasse**  
 Marché gratuit

**29 septembre**  
**Saint-Gervais d'Auvergne**  
 Foire Bio-Combrailles

**1er octobre**  
**Chénérailles**  
 Exposition au château de Villemonteix

**5 octobre**  
**Barrages des fades**  
 14h30 - Manif ; pour défendre les services publics.

**5 octobre**  
**Biollet**  
 20h30 - théâtre en salle des fêtes

**6 octobre**  
**St-Priest-des-Champs**  
 Fête du cidre

**6 octobre**  
**Jarnages**  
 Marché de légumes anciens et oubliés

**12 octobre**  
**Parsac**  
 20h30 - salle des fêtes - Théâtre - 7 euros

**12 octobre**  
**Biollet**  
 Foire à la pomme de Terre

**19 octobre**  
**Fernoël**  
 Salle des fêtes -  
 14h : stage de danse ; 18h : apéro ;  
 20h30 : veillée musicale puis bal trad. 15 euros.

**26 octobre**  
**Ayat-sur-Sioule**  
 20h30 - Théâtre en salle des fêtes

**26 octobre**  
**Lussat**  
 9h15 et/ou 14h00 à l'étang des Landes :  
 découverte des oiseaux d'eau. Mais bien sûr, on en voit plus le matin !

**27 octobre**  
**Champagnat**  
 Marché d'automne de 9h à 18h

**3 novembre**  
**Toulx-Ste-Croix**  
 Balade photographique

**9 novembre**  
**Mairie d'Arfeuille-Châtain (23)**  
 à partir de 16h30  
 Un regard sur la Bolivie  
 Entrée libre mais sur réservation  
 05 55 83 11 34  
 cracdt@viveole.net

**À partir de 16 h 30 :** à regarder, petite exposition d'objets, d'articles de journaux, informations diverses....., discussions avec différentes personnes ayant vécu ou séjourné en Bolivie à différentes périodes.. et dégustation de Maté.  
**17 h 30 :** lecture par l'auteur, de Adela Kondori-Vasquez, journal d'une femme bolivienne de Française Cros qui a vécu pendant la dictature en Bolivie  
 Association crac

**11 novembre**  
**Partout !...**  
**Cérémonies**  
 Comme d'hab, ceux qui ne veulent pas admirer les monuments aux morts mais marquer leur refus de la guerre (des chefs), il faudra filer hors-Combrailles, jusqu'à Gentioux.

**16 novembre**  
**Soumans**  
 20h30 - Salle des fêtes - Humour, chanson - 7 E

**31 novembre**  
**Les Ancizes**  
 19h - Fête du temps qui passe - défilé des aïeux

**1er décembre**  
**Jarnages**  
 Marché de la laine

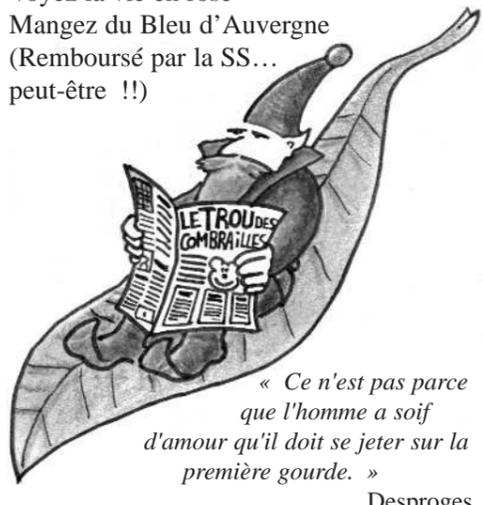
**14 décembre**  
**Bellegarde**  
 19h au foyer rural. Tarifs : 7euros par adulte et 3euros par enfant de 6 à 16 ans. Durée 1h50.  
 Chaque spectateur vient, avec un plat à partager (qui se mange avec les doigts ! ) ou une bouteille, à la rencontre des comédiennes qui construisent une réflexion ludique et piquante autour de la table ! Le théâtre s'invente au cours du repas, on se parle, les comédiennes passent de table en table avec des propositions philosophiques, chorégraphiques, théâtrales ou bien elles prennent la parole, elles cherchent le sens, elles convoquent la poésie face aux spectateurs. Cie des guêpes rouges-théâtre  
 Et des spectacles, des concerts à L'Arthé Café - Sauterre (Manzat)

Au Fabuleux Destin (Aubusson, quartier du petit Saint-Jean)

**Mentions légales**

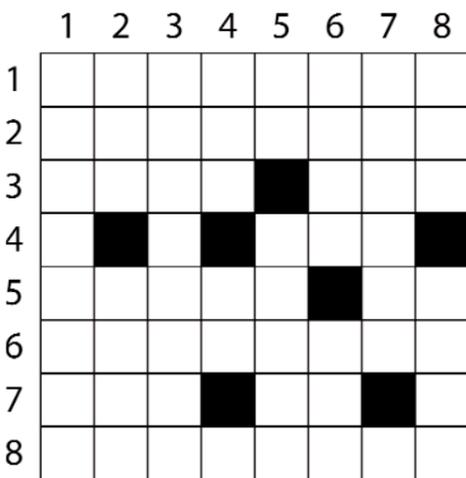
Journal trimestriel édité par l'association « le Trou des Combrailles »  
 Mairie - 63330 Vergheas  
 Tiré à 1000 exemplaires.  
 ISSN : 2264-5853  
 Directeur de publication : Julien Dupoux  
 Mise en Page : Jean-Michel Hérait  
 Imprimeur : Imprimerie Vadot - Combronde (63)  
 Site : troudescombrailles.revuloblog.com  
 Mél. : troudescombrailles@gmx.fr

Si vous êtes daltonien  
 Voyez la vie en rose  
 Mangez du Bleu d'Auvergne  
 (Remboursé par la SS... peut-être !!)



« Ce n'est pas parce que l'homme a soif d'amour qu'il doit se jeter sur la première gourde. »  
 Desproges

## Mots croisés



### Horizontalement :

1 - Collectionneurs de livres. 2 - Renégat. 3 - Pas grand chose. Tue... parfois. 4 - Cracheur nippon. 5 - Possessif. Alla de mâle en pis. 6 - Soucieux. 7 - Début de fortune. Parcouru. 8 - Herméneutiques.

### Verticalement :

1 - Empire. 2 - Éminence océanienne. Métal. 3 - Boite à oeufs. 4 - Éroda. À poil. 5 - Petit patron. On y croise un monde fou. 6 - Pillages. Bien roulés. 7 - Serré. 8 - On lui doit des Notes de chevet. Verts.

### Solutions du numéro précédent :

**Horizontalement :** 1 - OREILLER. 2 - CELTE. TE. 3 - CABOCHE. 4 - ALE. HOTE. 5 - SI. IEPER. 6 - ISOLE. ES. 7 - OMIS. OSE. 8 - NEE. US.

**Verticalement :** 1 - OCCASION. 2 - REALISME. 3 - ELBE. OIE. 4 - ITO. ILS. 5 - LECHEE. 6 - HOP. OS. 7 - ETETES. 8 - RE. ERSES.

**Erratum :** Oups ! La dernière fois j'avais oublié de mettre la définition du second 5 horizontal ! C'était : *Ville de Belgique : IEPER...* Désolé ! *Mea culpa !*



H.Delhoofs©Eveha, 2012

*J'affirme que les Collectivités Locales, comme les Services Publics doivent jouer un rôle essentiel pour développer les droits de tous à se former, à se loger, à se déplacer, à se soigner, à se cultiver. Ils doivent contribuer à relever les défis économiques, industriels, ceux de la transition énergétique.*

*Il faut donc des réformes qui permettent de combattre les fractures territoriales béantes, les inégalités sociales, des réformes qui répondent aux besoins humains, sociaux, écologiques d'aujourd'hui, tant dans les grandes agglomérations que dans le secteur rural.*

*Il faut des réformes qui permettent aux citoyens d'être enfin au centre des enjeux et des décisions.*

*Cela implique un État qui s'engage et joue son rôle, il doit assumer et impulser des politiques publiques nationales en faveur du développement, de l'égalité territoriale, de la cohésion sociale et de la continuité territoriale.*

*Parce que je connais l'importance des missions remplies par les Collectivités Locales et les Services Publics dans ma vie de tous les jours, il faut développer leurs moyens d'agir. J'ai besoin de ma Commune, j'ai besoin de mes Services Publics.*

NOM ..... Prénom.....  
Adresse .....

Signature :

À remettre aux responsables du collectif ou à poster comme carte postale. **Toutes ces cartes seront déposées à la Préfecture du Puy de Dôme par une délégation du collectif porteuse de l'expression des signataires.**

à affranchir en envoi jusqu'à 20 g à destination de la France

**COLLECTIF de DÉFENSE et de DÉVELOPPEMENT des SERVICES PUBLICS dans les COMBRILLES**

Mairie de St Gervais  
Place Terrasses

63390

**St GERVAIS D'AUVERGNE**

## Fouille programmée à Blot-l'Église

Blot-l'Église est elle une agglomération secondaire à l'époque romaine ?

Cette question est de toute évidence rhétorique car les nombreuses prospections ont affirmé l'importance de sites d'habitats dans cet environnement minier.

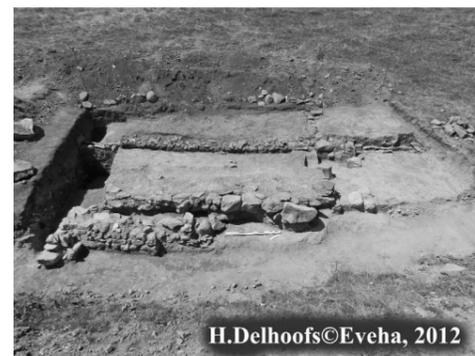
De cette question a pris possession Hervé Delhoofs, archéologue du bureau d'étude d'Eveha, qui souhaite sur la durée montrer l'importance du site dans le cadre d'opérations archéologiques (prospections terrestres, aériennes, géophysiques et fouilles archéologiques).

Suite au sondage archéologique effectué l'an dernier qui a révélé des soubassements d'habitations et une partie de four culinaire, remontant à une période située entre le Ier et le IIIe siècle, une fouille programmée a vu le jour cette année du 18 au 29 juillet afin de compléter les données. Cette fouille fut donc menée par Hervé Delhoofs, accompagné d'un topographe d'Eveha et de trois archéologues bénévoles. L'objectif était donc de comprendre dans un délai très court l'organisation de ces structures et de dégager des indices datables d'occupation.

La fouille fut effectuée au-dessus des structures découvertes en sondage, sur un carré de 10x5m. Le décapage fut manuel et l'on a pu découvrir,

sous la terre végétale, un caniveau aménagé en pierre, piégé dans une importante strate d'argile jaune clair qui traverse le carré de fouille sur toute la longueur et qui se prolonge probablement. Aucun indice datable n'ayant été retrouvé, la datation reste inconnue. Il semble toutefois que le site soit médiéval, sans élément probant mais rien ne permet de le rattacher à l'unité d'habitation antique.

Cernant la structure d'habitation à l'heure d'aujourd'hui, il est difficile de comprendre sa spatialité car elle s'étend de l'autre côté du drainage contemporain et elle a probablement connu plusieurs phases d'occupation. En fait, la fouille a permis la mise à jour de deux unités d'habitation ; la plus récente scelle et surmonte le bâtiment fouillé l'an dernier à l'intérieur de la coupe du fossé. Une couche noire marque vraisemblablement un « niveau de vie » lié à l'occupation de ce premier bâtiment daté de la fin du 3e siècle après J.-C. et/ou le début du IVe siècle. Nous sommes par conséquent au tout début de l'antiquité tardive, fait rare sur le territoire, voire unique en Combraille. Ladite couche cendreuse sous-jacente marque donc la transition de phase d'occupation entre les deux structures d'habitat. L'originalité de la fouille s'avère tout de même être le nombre important de fragments de meules qui ont servi à



H.Delhoofs©Eveha, 2012

la construction du mur, à une époque où tout était réutilisable. De plus, des analyses sur certains fragments de meules, dont certaines mécaniques, ont montré une utilisation pour le broyage du minerai. Très peu d'artefacts furent retrouvés, parmi lesquels quelques fragments d'amphores et de beaux fragments de céramique sigillée.

Les recherches qui font désormais l'objet d'une prospection thématique apporteront des informations complémentaires. De plus, des prospections géophysiques (méthode qui permet d'obtenir, de manière non destructrice, des informations sur les structures présentes dans le sous-sol et qu'aucun indice ne signale en surface), permettront de caractériser le type d'habitat reconnu sur Blot et peut-être de préciser le lieu d'une future fouille...

Aurélien Dupoux

## Lettre au Trou : contestation

Écrit ce jour, Quatorze Juillet 2013.

Vive la République une et indivisible, ce, aux confins de l'Auvergne et de l'ex-Chiraquie, du côté d'Ailleurs ou presque.

Je m'inscris totalement en contre dans votre histoire de corbeau, de fromage et de gaperon. Outre, déjà, qu'au départ, l'on ignore l'origine ethnique du corbeau (est-il Arverne ou assimilé, est-ce une de ces « grolhas » bien de chez nous ?? Va savoir !!), le simple raisonnement, partagé avec moi par le « Toine des Farges », maître es fromages, implique que si, ce corbeau (arverne ou d'ailleurs) mais quelque peu gourmet eut en bouche (plus exactement en bec) un gaperon :

JAMAIS, JAMAIS !! au Grand JAMAIS !!! il ne l'eut laisser tomber aussi bêtement pour oir un bonimenteur de Foire, un « avallant », une certain RENARD, alias GOUPIL (voire une renarde dans l'ombre TAPIE), un voyou bien connu des tribunaux pour escroqueries en bandes organisées, individu louche (des deux yeux), référencé certes sur Fesse-bouc, mais non-admis au bistrot du village pour manque de références familiales et de garanties de moralité.

Pour « le Toine » et pour moi, ce corbeau n'a

jamais su, ce qu'était un gaperon. Il est bien dit : « Il ouvre un large bec et laisse tomber sa proie », omettant d'ajouter que ce corbeau dans le même temps a déclaré : « Beurk, quel caca !! ». C'était donc un « calendos » et non pas un Gaperon.

Ceci dit, il y a bien là, une incompatibilité fondamentale, à laquelle la Raison se refuse à adhérer et nous renvoie à des affabulations. Voire à des fables... de La Fontaine.

Je salue, et persiste, Le Piarre de « tcha Debour », ancien élève de l'ÉCOLE COMMUNALE dipômé du certificat d'études (1939 – un grand cru)

PS : ousquillépassé le calendos, il faut le mettre sous séquestre tout de suite – avant que le bonimenteur ne nous en fasse tout un fromage !!

### Réponse du Trou :

Las, les fables sont toujours signe d'avertissement, en particulier pour les huiles, ceux « de la Haute », et n'oublions pas que « maître » corbeau est « sur son arbre perché ». Et dans la Haute, nombre sont ceux qui seraient capables de lâcher un gaperon au bonimenteur. Cela paraît incroyable mais il y en a

toujours qui sont capables de sacrifier les plus beaux fruits de leur terroir pour se faire redorer les plumes !!!

Évidemment, lâcher le gaperon, c'est pousser le bouchon un peu loin... Sûrement, a-t-on retouché la fable depuis l'époque de la corruption pour effacer (canceller comme dirait quelque juge) la réplique « beurk, quel caca !! ». Ceci explique cela. Même un gaperon, ils le lâcheraient ! On tombe sur la tête et on fait bien.

Pour savoir si votre huile locale est corrompue, jouer-lui du violon pour obtenir son gaperon et point ne faites confiance à qui le lâchera comme la plus basse tome, un camembert moulu à la machine, pire : comme un fromage industriel plastifié. Comme il est des espèces qui indiquent le degré de pollution de l'environnement, le gaperon indique le degré de contamination de l'huile.

Procurez-vous de la moutarde, préparez-vous à faire vos vinaigrettes !

### Suite du 14 Juillet – mais après le défilé

Voulant m'associer à votre campagne pour la reconnaissance, la promotion et l'inscription au patrimoine de l'UNESCO des fromages d'Auvergne, je vous joins quelques slogans spontanés (des niorles) pas tellement plus bêtes que :

« Le Port-salut – c'est écrit dessus !! » Hi ! hi ! hi ! formule qui a suffisamment fleuri sur les affiches et autres médias.

(4 slogans fromagers à découvrir donc dans les pages de votre journal)

*C'est bien connu  
Le premier jour, Dieu  
Créa l'Auvergne  
Ses abords, ses rebords.  
En cette période idyllique  
Les vergers de GAPERONS  
Couvraient la planète entière.  
Mais, Eve, une coquette  
Sans cervelle, manipulée  
Dans l'ombre par la Bande à Satan ->un pote à Belzébuth  
(voire la CIA) refila, en douce  
Une pomme (de discorde)  
A ce brave et naïf Adam  
Qui bossait dur à l'usine (les 3x8)  
(N.B : encore un coup des normands –  
La pomme – comme le calendos !!)  
Jugez vous-même des résultats !!!  
Réagissez « Vaccinez-vous  
Contre la déprime ».  
Mangez un gaperon par jour  
Le premier fruit du Paradis  
100% bio. Bio ? c'est la vie.*